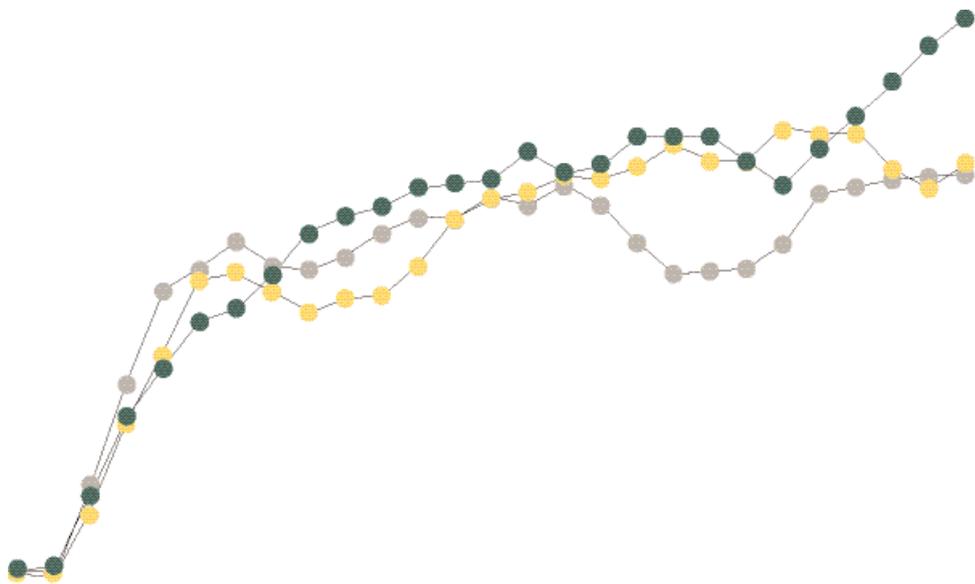


Les indicateurs de l'enseignement



etnic


Ministère
de la Communauté
française

Les indicateurs de l'enseignement

Préface

Le Décret du 27 mars 2002, relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, attribuait à la Commission de pilotage, entre autres missions, celle de construire un ensemble de données statistiques. L'enjeu était et reste d'informer sur l'état de la santé de notre enseignement et sur l'évolution de sa qualité.

Il s'agissait donc de créer un ensemble cohérent d'indicateurs pour assurer le pilotage du système éducatif. Au fil du temps, les données statistiques permettent de suivre les élèves au sein de ce système et cela, étape par étape, depuis l'entrée dans celui-ci jusqu'à sa sortie, en ce compris l'enseignement non obligatoire.

La quatrième édition des Indicateurs de l'enseignement, fruit, comme les précédentes, d'une étroite collaboration entre le Service général du pilotage du système éducatif, l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC) et plusieurs experts et chercheurs universitaires fortement impliqués en ce domaine, est une fois de plus à la hauteur des attentes. Les données, leur présentation et l'analyse qui en est faite apportent à nouveau un éclairage interpellant sur les caractéristiques du fonctionnement de notre système éducatif.

Dans ce sens, la dernière version des indicateurs constitue un apport indispensable au pilotage de notre enseignement.

Ainsi, la méthodologie actuellement utilisée favorise de plus en plus le suivi des parcours et croise, entre autres, avec une clarté remarquable, les indicateurs liés aux taux de redoublement, au retard scolaire, au changement d'établissement, au choix d'orientation, à la sanction des études, sans négliger les différences de cursus entre filles et garçons.

S'il faut conserver à l'analyse qui est formulée dans le document les nuances qu'elle réclame et se garder avec prudence de toute interprétation rapide, les indicateurs établissent d'indéniables constats. Ils mettent en évidence la nécessité que revêt, pour les responsables du pilotage du système éducatif, la prise en compte des phénomènes de relégation ou de ségrégation.

Ces derniers apparaissent comme particulièrement générés par les moments-clés du cursus scolaire, l'âge de l'élève à l'entrée dans ce cursus, le retard qu'il a éventuellement accumulé dans l'accomplissement de sa scolarité, la qualité des choix d'orientation qu'il a lui-même posés ou qui lui ont été imposés. Les observations ici rassemblées permettent également de mesurer l'impact, sur le parcours des élèves, des réformes de structures enregistrées par le système éducatif à certaines étapes de son histoire.

La permanence des constats observés d'un indicateur à l'autre plaide en faveur d'un ajustement dans l'organisation de l'enseignement en faisant intervenir la remédiation la plus adéquate le plus tôt possible dans le cursus scolaire, afin de lutter contre tout déterminisme académique et éviter l'accroissement des inégalités dues à un taux de redoublement ou à une discrimination fondée sur l'appartenance socioéconomique ou socioculturelle.

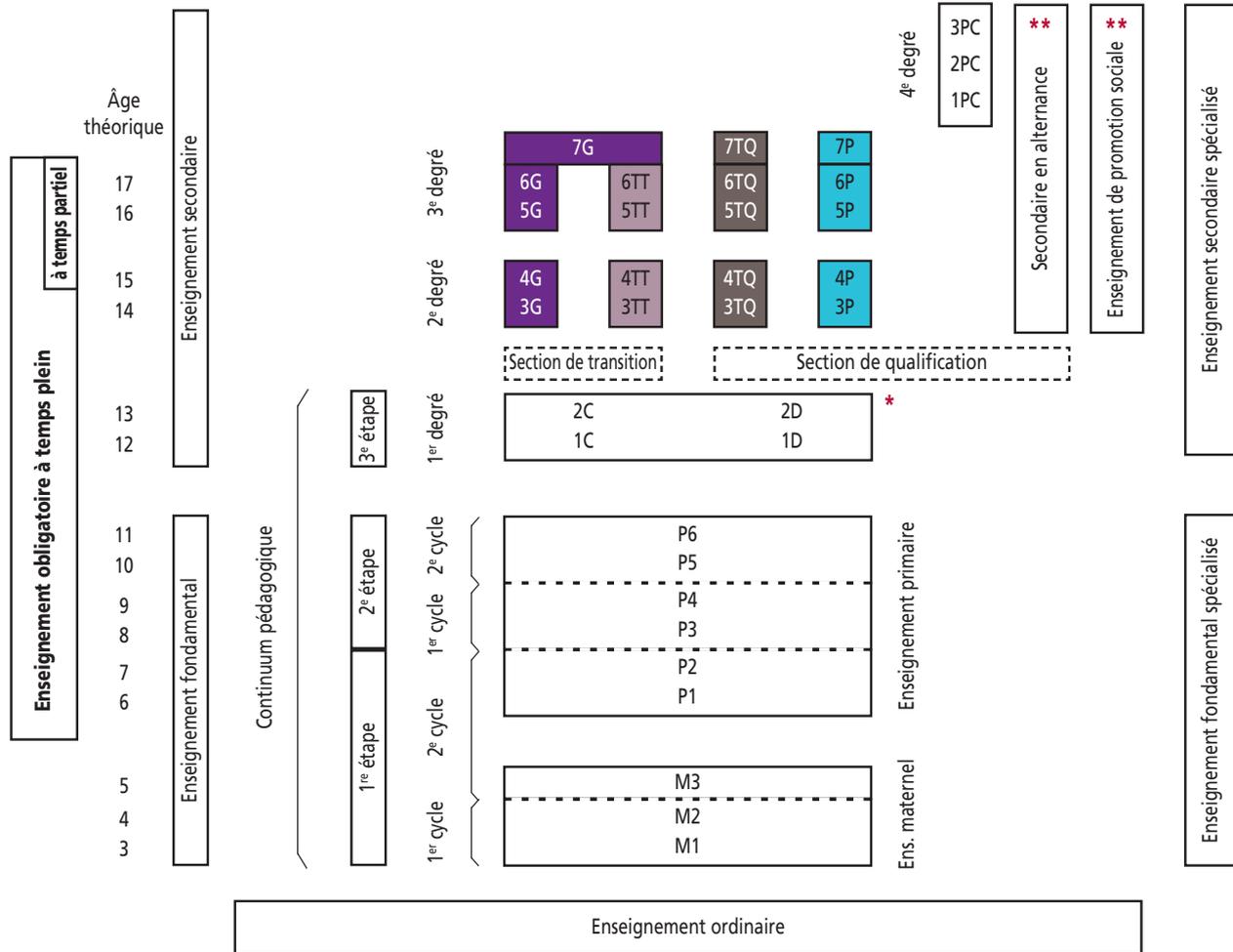
La déclaration de politique gouvernementale insiste effectivement sur la nécessité d'assurer, avec l'implication de tous les acteurs de l'enseignement, un pilotage rigoureux, à partir de tableaux de bord, d'objectifs chiffrés et de suivis réguliers du degré de réalisation de ces objectifs.

Bien plus qu'une simple succession de données chiffrées, ces nouveaux Indicateurs de l'enseignement ne peuvent qu'enrichir la perception de chacun, qu'il soit un usager, un acteur ou un observateur externe du système éducatif, sur la capacité qu'a notre enseignement d'offrir aux jeunes les meilleures chances d'acquérir les savoirs et de maîtriser les compétences.

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« d'arriération mentale légère »
2	oui	oui	oui	« d'arriération mentale modérée ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles instrumentaux »

L'enseignement fondamental

spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité diffèrent)

- maturité I : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité II : éveil des apprentissages scolaires
- maturité III : maîtrise et développements des acquis
- maturité IV : utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées

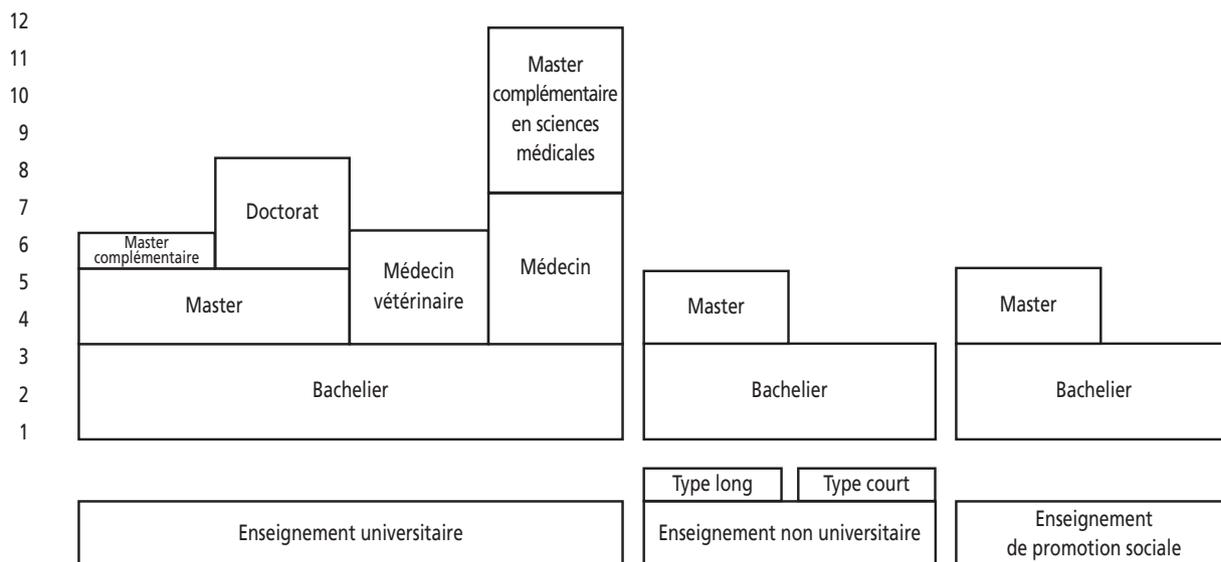
L'enseignement secondaire

spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle
- la forme 3 : enseignement professionnel
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Année d'études



Une *table de correspondance* entre les indicateurs de cette publication et ceux produits antérieurement (de 2006 à 2008) se trouve sur le site www.enseignement.be, ainsi que l'ensemble des indicateurs des publications successives.

GÉNÉRALITÉS

- p. 8 1 Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation
- p. 10 2 Origine géographique des effectifs scolaires de l'enseignement de plein exercice et en alternance
- p. 12 3 Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 14 4 Le coût de la scolarité à charge de la Communauté française
- p. 16 5 La Belgique francophone dans le système d'indicateurs européens

PUBLICS

- p. 18 6 Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 20 7 Répartition différenciée des effectifs entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire
- p. 22 8 Publics de l'enseignement spécialisé : importance relative et répartition par type d'enseignement
- p. 24 9 Publics de l'enseignement spécialisé : importance relative selon la nationalité et l'âge
- p. 26 10 Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 28 11 Publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
- p. 30 12 Publics des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA)
- p. 32 13 Les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur

PARCOURS

- p. 34 14 Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 36 15 Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 38 16 Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 40 17 Parcours sur 3 ans d'élèves entrant en 1^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006
- p. 42 18 Parcours sur 3 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire
- p. 44 19 Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- p. 46 20 Parcours sur 4 ans des élèves entrant en 1^{re} année de l'enseignement secondaire ordinaire
- p. 48 21 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 50 22 Situations scolaires en 2007-2008 des élèves entrés en 3^e année secondaire en 2006-2007
- p. 52 23 Sortie de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française
- p. 54 24 Taux d'accès à l'enseignement supérieur
- p. 56 25 Parcours sur 5 ans des étudiants de 1^{re} génération de l'enseignement supérieur de type court (Hautes Écoles)

RÉSULTATS

- p. 58 26 Obtention du Certificat d'Études de Base (CEB)
- p. 60 27 Rythmes scolaires individuels et types de certification en 6^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice
- p. 62 28 Taux de certification en 6^e année secondaire de plein exercice
- p. 64 29 Certification dans la section de qualification de plein exercice par secteur en 2007
- p. 66 30 Taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur
- p. 68 31 Formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire
- p. 70 32 Nombre de charges enseignantes de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire
- p. 72 33 Âge des enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 74 34 Féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire

ORGANISATIONS

- p. 76 35 Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2007-2008
- p. 78 36 Répartition géographique de l'enseignement qualifiant de plein exercice

1

Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation

Un peu plus de deux tiers des jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement, conséquence de la scolarisation de la presque totalité des jeunes durant 15 ans, de 3 à 17 ans révolus. En outre, les écoles de la Communauté française attirent des élèves de l'étranger mais aussi des Communautés flamande et germanophone.

La mesure des taux de scolarisation par niveau d'enseignement met en évidence l'importance de l'accumulation progressive des retards dans l'enseignement primaire et surtout secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE.

Le 1^{er} janvier 2008, la Communauté française comptait un peu moins d'un million et demi de jeunes âgés de 2 à 29 ans¹. Parmi ceux-ci, plus d'un million étaient scolarisés². Par rapport à 1991-1992, on relève une croissance de plus de 7 % de cette population scolaire et une faible réduction de la population totale résidente de 2 à 29 ans. De ce fait, le taux brut de scolarisation³ des jeunes de 2 à 29 ans est passé de 62,67 % à 67,92 % en quinze ans.

On constate cependant au cours de ces trois dernières années une légère tendance à la baisse des taux bruts de scolarisation, qui s'observe à tous les âges (figure 1.2) sauf entre 20 et 23 ans, où ils continuent d'augmenter entre 2004-2005 et 2007-2008.

En 2007-2008, les taux bruts sont supérieurs à 100 % entre 8 et 16 ans (figure 1.2). Cette situation met en évidence des migrations d'élèves entre la Communauté française et les autres Communautés et pays limitrophes dont le solde est positif. À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans (fin de la scolarité obligatoire), on constate une diminution des taux bruts de scolarisation mais les taux récents sont supérieurs à ceux observés en 1991-1992, indiquant ainsi pour ces âges une augmentation du taux net de scolarisation en Communauté française, augmentation liée à la hausse du taux d'accès à l'enseignement supérieur.

La comparaison avec l'année 1991-1992 montre notamment une forte croissance des taux de participation à l'enseignement des jeunes de 20 ans et plus. À l'âge de 20 ans, le taux brut de scolarisation est ainsi passé de 54 % à 63 % tandis qu'à l'âge de 22 ans, il s'élève encore à 36 % alors qu'en 1991-1992, ce même taux était de 27 %.

Le calcul des taux de scolarisation par âge et par niveau d'enseignement (figure 1.3) permet de comparer la participation des jeunes

de chaque classe d'âge aux différents niveaux d'enseignement et de mettre en évidence l'importance relative des groupes d'élèves et d'étudiants qui, par rapport à un cursus normal, sont en avance d'un an, « à l'heure » ou en retard d'une ou plusieurs années.

La figure 1.3 montre à cet égard que la quasi-totalité des enfants sont inscrits à l'école maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, 2 % ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, une même proportion d'enfants précoces sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, un enfant sur quatre est toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4 %. À 17 ans révolus, âge normal de fin d'enseignement secondaire et d'obligation scolaire, les étudiants en avance ne représentent plus que 1 % du total de la classe d'âge. Un an plus tard, à 18 ans, âge d'entrée dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation est de 87 %. Ce taux très élevé n'est cependant que la traduction d'un retard scolaire important puisque plus de la moitié des jeunes sont encore dans l'enseignement secondaire à 18 ans. Le taux d'élèves retardés dans le secondaire se résorbe ensuite lentement mais ne devient négligeable qu'à partir de 24 ans. Notons à ce sujet que 14 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement de type court permettant à de nombreux élèves de poursuivre des études supérieures, type d'études qui, dans cette tranche d'âge, absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

1 Voir le tableau de la figure 1.1.

2 Elèves scolarisés dans l'enseignement de plein exercice et enseignement en alternance dans les CÉFA. Par manque de données statistiques précises, les élèves en apprentissage (Classes Moyennes par exemple) n'ont pu être recensés.

3 La participation des jeunes à l'enseignement est mesurée par le taux brut de scolarisation. Le taux brut est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs explicatifs.

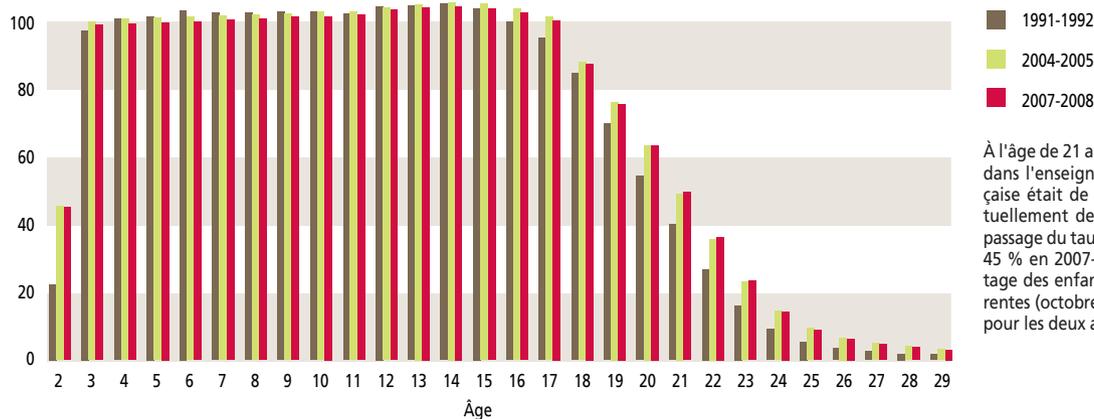
L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 85 % pour la Communauté française, 15 % pour la Communauté flamande.

1.1 Participation à l'enseignement de 1991-1992 à 2007-2008

Communauté française	Population résidente			Population scolaire			Taux brut de participation 2 à 29 ans
	Total Effectif	Effectif 2 à 29 ans	%	Total Effectif	Effectif 2 à 29 ans	%	
Année 1991-1992	4 016 273	1 495 923	37,25	942 900	937 465	99,42	62,67
Indice	100	100		100	100		
Année 1995-1996	4 051 034	1 470 115	36,29	977 519	968 676	99,10	65,89
Indice	100,87	98,27		103,67	103,33		
Année 1999-2000	4 084 105	1 448 273	35,46	977 317	969 143	99,16	66,92
Indice	101,69	96,82		103,65	103,38		
Année 2003-2004	4 158 513	1 448 037	34,82	996 179	986 331	99,01	68,12
Indice	103,54	96,80		105,65	105,21		
Année 2004-2005	4 179 167	1 450 901	34,72	1 011 582	1 000 407	98,9	68,95
Indice	104,06	96,99		107,28	106,71		
Année 2005-2006	4 206 842	1 460 175	34,71	1 014 314	1 003 492	98,9	68,72
Indice	104,74	97,61		107,57	107,04		
Année 2006-2007	4 238 737	1 469 861	34,68	1 015 437	1 004 754	98,9	68,36
Indice	105,54	98,26		107,69	107,18		
Année 2007-2008	4.273.823	1.481.571	34,67	1.016.772	1.006.224	99,0	67,92
Indice	106,41	99,04		107,83	107,33		

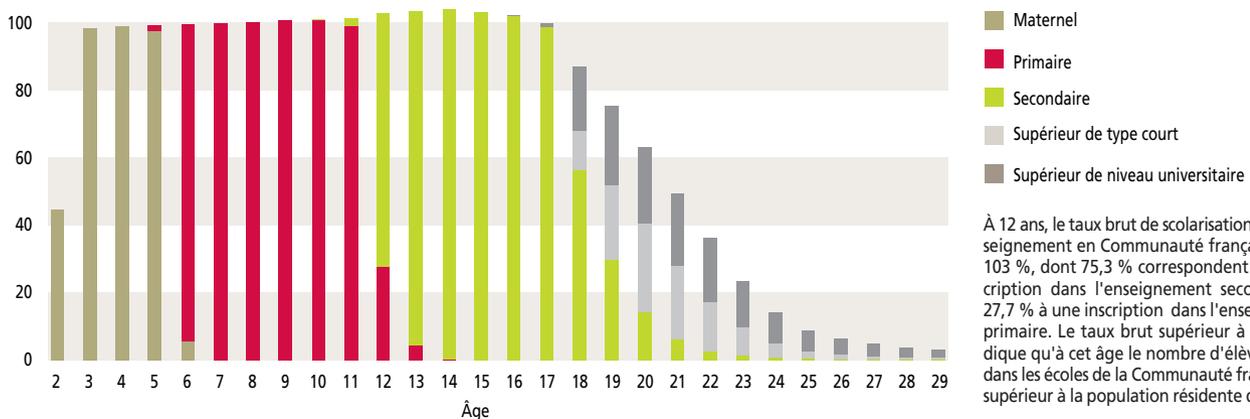
En 2007-2008, 1 006 224 jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement en Communauté française. Ils représentent 67,92 % de la population résidente de la même tranche d'âge. L'augmentation du taux brut de participation, de 68,12 % à 68,95 %, entre 2003-2004 et 2004-2005 s'explique essentiellement par un comptage des enfants scolarisés à des dates différentes (octobre jusqu'en 2003-2004 et janvier par la suite) qui augmente de quelque 10 000 unités le nombre d'élèves âgés de 2 ans scolarisés.

1.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française – Comparaison des années scolaires 1991-1992, 2004-2005 et 2007-2008



À l'âge de 21 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française était de 40 % en 1991-1992, il est actuellement de 49,5 % ; à l'âge de 2 ans, le passage du taux brut de 22 % en 1991-1992 à 45 % en 2007-2008 s'explique par un comptage des enfants scolarisés à des dates différentes (octobre dans le premier cas et janvier pour les deux autres années).

1.3 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2007-2008



À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française est de 103 %, dont 75,3 % correspondent à une inscription dans l'enseignement secondaire et 27,7 % à une inscription dans l'enseignement primaire. Le taux brut supérieur à 100 % indique qu'à cet âge le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française est supérieur à la population résidente de cet âge.

2

Origine géographique des effectifs scolaires de l'enseignement de plein exercice et en alternance

Dans l'enseignement ordinaire obligatoire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 2 % des inscriptions dans les écoles de la Communauté française tandis qu'ils en représentent 13 % dans l'enseignement supérieur.

Un peu moins de 2 % des enfants de 3 à 15 ans domiciliés en Région wallonne fréquentent les écoles de la Communauté flamande tandis que 2,3 % des enfants de cette même tranche d'âge domiciliés en Région flamande fréquentent les écoles de la Communauté française.

Les enfants de 3 à 15 ans domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale fréquentent pour leur part les écoles de la Communauté française à concurrence de 79,4 %.

Le financement de la Communauté française est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. La construction de scénarios portant sur des perspectives d'évolution des populations scolaires se révèle donc indispensable à l'établissement des perspectives budgétaires. Parmi les facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française figure en bonne place l'origine géographique des élèves.

À cet égard, la figure 2.1 présente, par forme et niveau d'enseignement, la répartition des élèves selon qu'ils sont domiciliés en Région wallonne, en Région bruxelloise, en Région flamande ou à l'étranger. L'intérêt essentiel de cette figure réside dans l'observation de la part des élèves domiciliés à l'étranger et fréquentant notre système d'enseignement. C'est cette part qui, dans la figure 2.1, varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement: elle ne représente que 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire tandis qu'elle en représente 3 % dans le secondaire ordinaire, 8 % dans le spécialisé et 13 % dans le supérieur.

En ce qui concerne les élèves domiciliés en Belgique, les scénarios d'évolution de la population scolarisée dans l'enseignement de la Communauté française doivent plutôt se baser sur les taux de participation présentés à la figure 2.2. Ces taux de participation déterminent la proportion des jeunes d'un âge donné et domiciliés dans une région belge donnée qui se scolarisent dans les écoles de la Communauté française.

Il apparaît ainsi qu'en Région wallonne hors Communauté germanophone, le taux de participation des élèves de 3 à 15 ans dans l'enseignement de la Communauté française est de 98 %. Les 2 % restants correspondent à une part d'enfants scolarisés dans des écoles de la Communauté flamande ou germanophone ou dans des écoles privées ou, encore, non scolarisés. À partir de 16 ans, le taux de participation baisse de plus en plus suite aux sorties du système scolaire (de plein exercice et en alternance). À l'âge de 18 ans, 79 % des jeunes sont encore inscrits dans une école¹ de la Communauté française (50 % dans le secondaire et 29 % dans le supérieur). À 20 ans, ils ne sont plus que 53 %, dont 11 % toujours inscrits dans le secondaire et 42 % inscrits dans le supé-

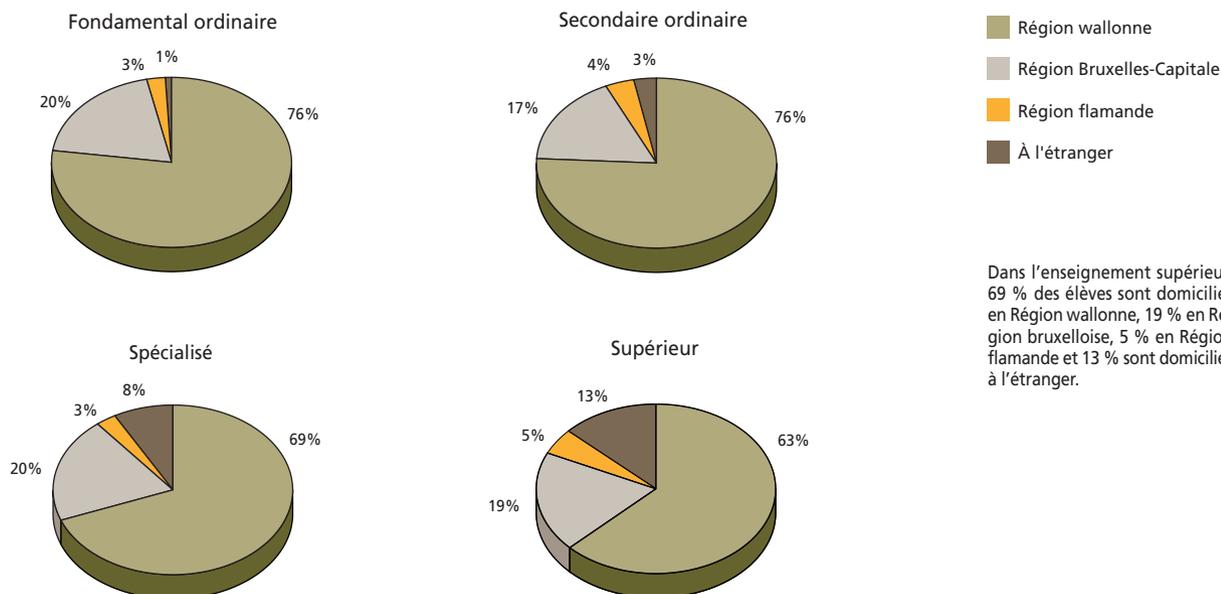
rieur. C'est à 20 ans que le taux de participation à l'enseignement supérieur est le plus élevé.

En Région de Bruxelles-Capitale, le taux de participation des élèves de 3 à 15 ans dans l'enseignement de la Communauté française se situe entre 76 % (à 3 ans) et 83 % (à 14 ans). Le reste, entre 17 % et 24 % selon l'âge, est scolarisé soit dans les écoles de la Communauté flamande, soit dans des écoles privées, soit dans des formes d'enseignement en alternance autres que les CÉFA ou, soit encore, non scolarisés ou à l'étranger. Comme en Région wallonne, au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire, le taux de participation baisse de plus en plus à la suite des sorties du système scolaire. À 18 ans, 68 % des jeunes domiciliés en Région bruxelloise sont inscrits dans un établissement de la Communauté française, dont 50 % dans le secondaire et 18 % dans le supérieur. Dans la tranche d'âge des 18 à 21 ans, le rapport secondaire/supérieur est plus élevé que celui observé en Région wallonne, ce qui indique un retard scolaire plus important des jeunes domiciliés en Région bruxelloise. Une autre différence concerne le choix des études supérieures: la population domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale choisit proportionnellement davantage l'université que le supérieur hors universités. À l'âge de 18 ans, 48 % des étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés en Région wallonne sont inscrits à l'université et 52 % dans le supérieur hors universités alors que 64 % des étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés en Région bruxelloise sont inscrits à l'université et 36 % dans le supérieur hors universités; cet écart entre les deux régions se maintient jusqu'à 21 ans inclus.

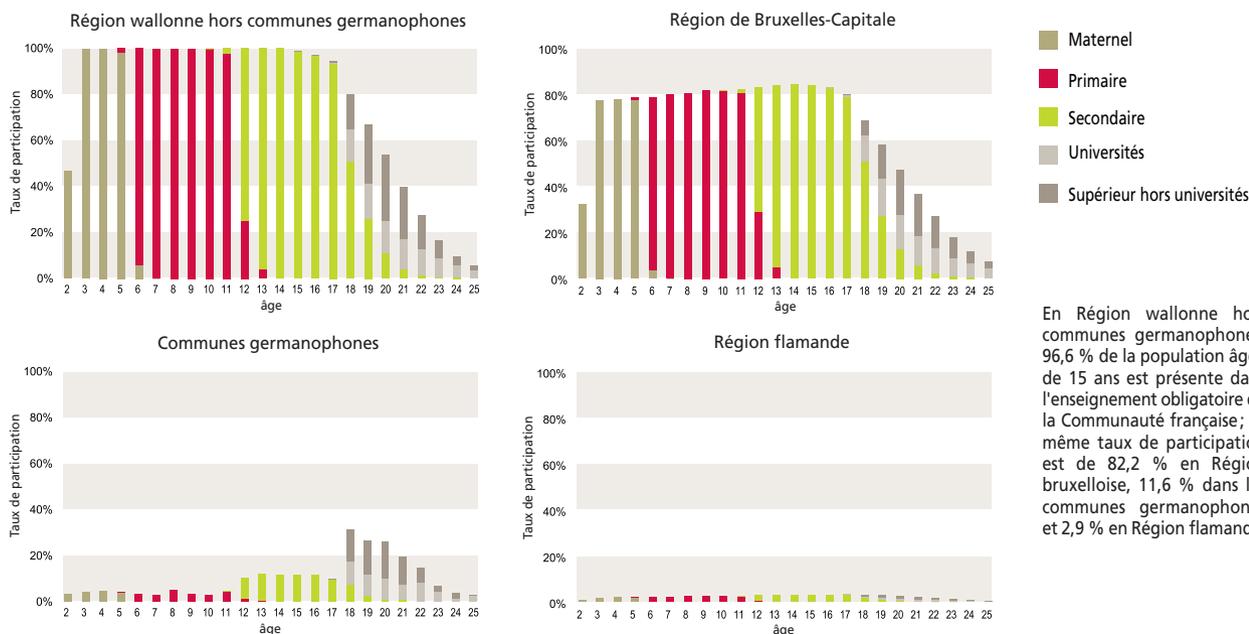
Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Communauté française est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 %, dans la tranche d'âge des 12 à 18 ans. En Communauté germanophone, le taux de participation est de l'ordre de 3 à 5 % dans la tranche d'âge des 2 à 11 ans (enseignement fondamental) et de l'ordre de 11 % dans la tranche d'âge des 12 à 17 ans (enseignement secondaire); le taux de participation de la population germanophone à l'enseignement supérieur de la Communauté française s'élève par contre à plus de 20 % dans la tranche d'âge des 18 à 21 ans.

¹ De plein exercice ou de secondaire en alternance.

2.1 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Communauté française par région de domicile – Année scolaire 2007-2008



2.2 Taux de participation à l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Communauté française des élèves domiciliés en Belgique, par région de domicile – Année scolaire 2007-2008



Le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2026-2027, une augmentation de 12 % des effectifs scolaires par rapport à 2007-2008. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 13 % dans le maternel, 14 % dans le primaire et 10 % dans le secondaire.

En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de l'Institut National des Statistiques¹ (INS), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Communauté française. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge et par région de domiciliation, observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française en 2007-2008, a été appliqué sur les perspectives démographiques des 20 prochaines années. Le scénario choisi maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Communauté française et d'autre part la migration des élèves entre régions.

Les perspectives démographiques 2007-2060 offrent des résultats nettement différents de ceux qui prévalaient dans la précédente édition (2000-2050) pour les raisons suivantes: une natalité supérieure ayant pour cause « une éventuelle fécondité supérieure et la présence plus importante que prévu de femmes d'origine étrangère [...], des migrations internes de la Région de Bruxelles-Capitale supérieures aux prévisions et davantage dirigées vers la Wallonie [...] et des migrations externes dont les entrées sont beaucoup plus importantes et les sorties moins importantes, ce qui gonfle les soldes nets² ».

Les figures³ 3.1 et 3.2 présentent les effectifs de la population scolaire 1991-1992 à 2007-2008 et les perspectives pour les années 2008-

2009 à 2026-2027.

La figure 3.1 présente la rétrospective sur 17 ans et la perspective sur 20 ans calculée en prenant comme référence (base 100) l'année 2007-2008 dans chaque niveau. Elle révèle, pour le niveau maternel, principalement une évolution régulière de la population scolaire qui augmente jusqu'à 12 points en 2017-2018 par rapport à 2007-2008 pour ensuite se stabiliser. Au niveau primaire, l'évolution des effectifs est plus lente et rejoint la proportion du niveau maternel (12 points) en 2019-2020 pour la dépasser en 2020-2021 (13 points) et atteindre 14 points en fin de période. Le secondaire voit lui son effectif décroître légèrement en début de période et atteindre le niveau 2007-2008 en 2014-2015 pour ensuite progresser régulièrement jusqu'en fin de période (plus 10 points en 2026-2027).

Les figures 3.2 et 3.3 présentent, toujours de manière rétrospective et prospective, d'une part, dans la figure 3.2, les effectifs scolaires en valeurs absolues (ce qui permet de dire qu'il y aura 404 217 élèves dans le secondaire en 2026-2027) et, d'autre part, dans la figure 3.3, les variations d'une année par rapport à la précédente (ce qui permet de dire qu'en 2015-2016 il y aura 4 804 élèves de plus en primaire par rapport à 2014-2015). Cette vision permet d'anticiper les besoins en termes de places à prévoir pour accueillir la population scolaire.

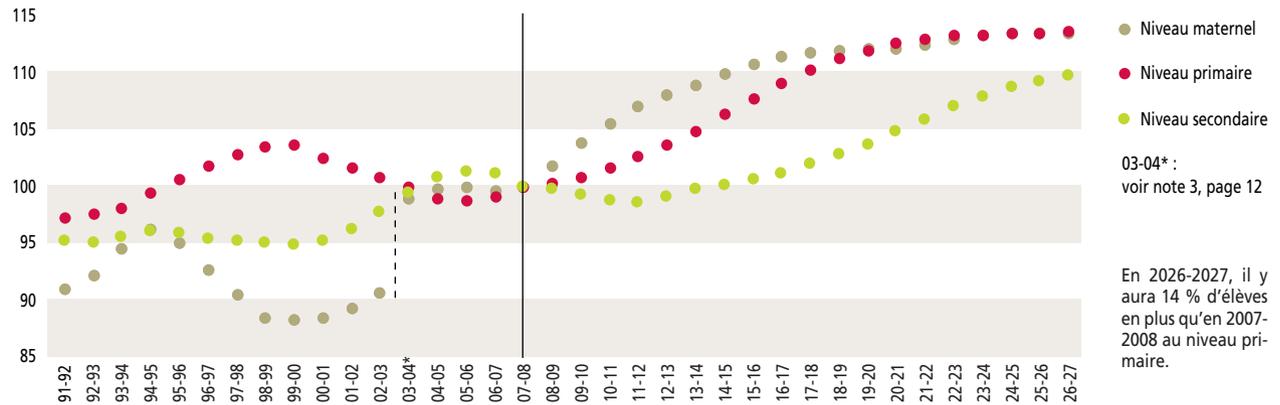
Il est évident que ces perspectives à long terme nécessiteront d'être adaptées périodiquement aux dernières hypothèses démographiques de l'INS.

1 Planning paper 105 – Perspectives de population 2007-2060 – Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan – Mai 2008. La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1^{er} janvier 2007. Outre les quatre mouvements démographiques (mortalité, fécondité, migrations internes et externes), ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement.

2 Ibid. pp 59-60.

3 Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1^{er} octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique des figures 3.1 et 3.2 (où le phénomène est indiqué par un trait discontinu) et 3.3 (cette année a été retirée car elle gonflait artificiellement les chiffres de ce niveau où les entrées se font tout au long de l'année).

3.1 Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2007-2008



3.2 Évolution (1991-1992 - 2007-2008) et perspectives (2008-2009 - 2026-2027) de la population scolaire par niveau



3.3 Évolution (1992-1993 - 2007-2008) et perspectives (2008-2009 - 2026-2027) de la variation annuelle de la population scolaire par niveau



En 2008, la Communauté française de Belgique a consacré 6,2 milliards d'euros à son système éducatif. La dépense moyenne par étudiant varie de 2 800 euros à 6 600 euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire et de 5 300 euros à 8 300 euros dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 13 300 euros par élève.

Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de la maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 69 500 euros par élève (à charge de la Communauté française). Le coût moyen d'un baccalauréat varie de 85 300 à 94 300 euros tandis que celui d'un master (en 5 ans) varie de 95 800 à 110 900 euros selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université, sans redoublement depuis la maternelle.

En 2007-2008, l'échec scolaire a généré un surcoût d'environ 370 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Le budget annuel global de l'enseignement à charge de la Communauté française s'élève, en 2008, à 6 181 millions d'euros.

Le coût annuel par élève ou étudiant en 2008 est obtenu en divisant, par les effectifs 2007-2008, la partie du budget global destinée à l'enseignement lui-même. Sont principalement exclues de ce coût les dépenses des services communs, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique (sauf celle consacrée directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs). Le coût annuel moyen par élève a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme d'enseignement (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivies dans le supérieur. Par conséquent, il convient de nuancer les coûts globaux ainsi présentés dans la figure 4.2 par le fait que la Communauté française octroiera à l'école des dotations ou subventions de fonctionnement plus importantes pour un élève du secondaire qualifiant (technique ou professionnel), au vu des équipements nécessaires à son apprentissage, tout comme pour le spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure plus importants. De la même façon, les dotations ou subventions de fonctionnement attribuées aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérées en fonction du type d'enseignement (court ou long) et en fonction du domaine d'études suivies, générant des dépenses annuelles plus importantes pour certains domaines d'études.

À prix constants (figure 4.1), le coût moyen par élève dans l'enseignement fondamental ordinaire a augmenté de 1,6 % par an, en moyenne au cours des 10 années observées (1998-1999 à 2007-2008). Il est resté stable dans l'enseignement secondaire ordinaire ainsi que dans l'enseignement supérieur non universitaire. Dans l'enseignement spécialisé, une augmentation annuelle moyenne de 1,0 % s'est produite au cours de la même période. Dans l'enseignement supérieur universitaire, ce coût n'a cessé de diminuer pour atteindre, en 2007-2008, 93,1 % du coût initial. À prix courants (figure 4.2), en 2007-2008, le coût moyen de l'année scolaire à charge de la Communauté française passe de 2 774 euros par élève de l'enseignement maternel à 8 280 euros par étudiant de l'enseignement universitaire. Le coût annuel moyen le plus important, 13 264 euros par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé.

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement dans la figure 4.3 permet de calculer, sur la base des coûts de 2007-2008, la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sans redoublement. Ainsi, par exemple, pour un élève quittant l'enseignement secondaire après 15 ans de scolarité (du maternel à la fin du secondaire), la Communauté française dépense 69 472 euros en moyenne. Le coût de l'enseignement spécialisé sur une durée de 15 ans représenterait, quant à lui, un montant moyen de 198 965 euros. Dans l'enseignement supérieur, les cursus afférents au baccalauréat et au master génèrent des coûts moyens par étudiant différents selon qu'ils sont organisés dans un établissement supérieur hors universités ou à l'université. Les études menant au titre de bachelier (en 3 ans) et de master (en 5 ans) engendrent un coût moyen total de 85 269 et de 95 800 euros si elles sont menées dans un établissement supérieur hors universités. Les mêmes titres obtenus à l'université s'évaluent respectivement à 94 311 et 110 870 euros. Il convient d'interpréter ces divergences de coût en gardant à l'esprit le principe de financement de l'enseignement supérieur par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un coût moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Puisque les étudiants sont plus nombreux en établissements supérieurs hors universités (dont les trois quarts suivent du type court), le coût moyen de cet enseignement par étudiant est plus faible, à enveloppe constante.

Au-delà du coût théorique, il y a lieu de prendre en compte les coûts supplémentaires engendrés par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. Dans l'enseignement obligatoire ordinaire, ils peuvent être approchés en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Comme le montre la figure 4.4, les échecs scolaires auraient généré un surcoût s'élevant à environ 51,4 millions d'euros dans le primaire et à 318,5 millions d'euros dans le secondaire (hors CEFA) en 2007-2008, soit près de 6 % du total du budget global de l'enseignement. Ces surcoûts sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (principalement en 3^e, 4^e et 5^e années), plus cher. Le fait que les dépenses liées au redoublement n'ont cessé de croître depuis 10 ans est en partie expliqué par l'évolution du taux de redoublement lui-même qui est passé, entre 1998-1999 et 2007-2008, de 3,4 % à 4,6 % dans le primaire et de 9,8 % à 14,0 % dans le secondaire.

4.1 Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Communauté française, à prix constants (base de 1999)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
FONDAMENTAL ORDINAIRE	100,0	101,7	103,6	105,5	107,6	110,4	112,0	114,9	117,0	116,5
Maternel	100,0	101,3	102,5	104,2	106,6	113,2	108,4	110,9	114,1	113,8
Primaire	100,0	101,9	104,1	106,3	108,4	109,8	115,1	118,3	119,7	119,1
SECONDAIRE ORDINAIRE	100,0	99,3	98,6	97,0	96,7	96,7	99,3	99,8	101,2	102,1
Plein exercice	100,0	99,2	98,5	96,9	96,7	96,5	99,4	99,8	101,3	102,3
En alternance	100,0	103,7	109,6	110,7	104,4	121,2	106,4	107,0	106,1	108,7
SPÉCIALISÉ	100,0	99,4	100,5	99,2	99,3	103,5	106,1	106,8	108,5	109,7
SUPÉRIEUR (hors univ)	100,0	98,5	101,0	101,3	100,8	99,9	97,2	98,0	100,9	100,0
UNIVERSITÉS	100,0	100,3	100,7	99,5	97,4	96,3	95,1	95,5	94,4	93,1

Le coût annuel moyen à charge de la Communauté française d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté de 19% de 1998-1999 à 2007-2008.

4.2 Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Communauté française, en € courants, de 1998-1999 à 2007-2008

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
FONDAMENTAL ORDINAIRE	2 345	2 430	2 543	2 636	2 727	2 842	2 947	3 078	3 189	3 309
Maternel	2 012	2 076	2 158	2 233	2 318	2 502	2 448	2 548	2 669	2 774
Primaire	2 507	2 603	2 733	2 839	2 939	3 023	3 238	3 387	3 490	3 617
SECONDAIRE ORDINAIRE	5 314	5 374	5 483	5 491	5 554	5 645	5 925	6 058	6 249	6 574
Plein exercice	5 336	5 394	5 501	5 507	5 576	5 654	5 953	6 080	6 285	6 612
En alternance	3 896	4 116	4 468	4 596	4 394	5 188	4 653	4 763	4 802	5 131
SPÉCIALISÉ	9 985	10 109	10 502	10 556	10 713	11 352	11 887	12 185	12 590	13 264
SUPÉRIEUR (hors univ)	4 347	4 365	4 596	4 694	4 737	4 772	4 741	4 868	5 096	5 265
UNIVERSITÉS	7 340	7 500	7 739	7 781	7 726	7 761	7 835	8 008	8 053	8 280

En 2007-2008, le coût annuel moyen à charge de la Communauté française d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 6 612 €.

4.3 Coût cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Communauté française, en € courants (2007-2008)

	Obligatoire				Supérieur				Coût TOTAL
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Baccalauréat hors univ.	universités	Master hors univ.	universités	
Coût annuel/ élève-étudiant (en euros)	2 774	3 617	6 574	13 264	5 265	8 280	5 265	8 280	
SCOLARITES TYPES									
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans						69 472
Secondaire spécialisé				15 ans					198 965
Baccalauréat hors université	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans				85 269
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans				2 ans		95 800
Baccalauréat universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans			94 311
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans	2 ans		110 870

En 2007-2008, le coût cumulé théorique sans redoublement à charge de la Communauté française d'un master obtenu dans une université s'élève à 110 870 € en moyenne par étudiant.

4.4 Évolution du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CEFA) et du coût engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Communauté française de 1998-1999 à 2007-2008

Taux de redoublement	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primaire ordinaire	3,4 %	3,5 %	3,3 %	3,4 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %
Secondaire ordinaire (hors CEFA)	9,8 %	10,4 %	10,5 %	11,4 %	12,8 %	12,7 %	13,2 %	13,4 %	13,6 %	14,0 %
Coût redoublement (€ courants)	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primaire ordinaire	27 159 705	29 178 851	28 808 553	30 325 697	36 534 223	37 572 298	44 355 003	44 767 262	45 505 997	51 439 306
Secondaire ordinaire (hors CEFA)	174 552 823	184 778 915	191 922 940	210 045 096	242 780 581	249 608 255	274 558 290	284 196 224	298 086 432	318 512 266

En 2007-2008, le coût du retard scolaire à charge de la Communauté française s'élève à 51 439 306 € dans l'enseignement primaire et à 318 512 266 € dans l'enseignement secondaire (hors CEFA).

À l'horizon 2010, cinq critères de référence ont été fixés au niveau européen pour estimer la progression des systèmes d'éducation et de formation vers des objectifs définis en commun. Le positionnement de la Belgique francophone sur ces cinq dimensions, en 2000 et en 2007, met en évidence les progrès accomplis dans la part des diplômés en mathématiques, sciences et technologies, mais également l'ampleur des défis à relever au niveau de l'enseignement secondaire et, en Région wallonne, au niveau de l'éducation et de la formation des adultes.

En mars 2002, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000, le Conseil européen réuni à Barcelone approuve un programme dont l'objectif est de faire des systèmes européens d'enseignement et de formation une référence de qualité mondiale. Un cadre d'indicateurs et cinq critères de référence (« benchmarks ») européens sont définis pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre, à l'horizon 2010, les objectifs fixés en commun par les Ministres de l'Éducation¹.

La Commission européenne publie chaque année, pour les dimensions pour lesquelles des données sont déjà exploitables, les résultats² pour l'ensemble de l'Union européenne et pour chacun des 27 États membres. Le tableau 5.1 se limite aux 5 critères de référence. Il compare les positions en 2000 et en 2007 (2006 pour l'indicateur basé sur PISA), pour l'UE-27, la Belgique, et, selon les sources de données, pour les Régions wallonne et Bruxelles-Capitale ou la Communauté française³. Lorsque l'objectif des critères de référence conçus pour l'ensemble des pays de l'Union est appliqué au niveau de pays ou de régions, l'analyse des résultats obtenus doit prendre en compte notamment la diversité des scores de départ.

Pour présenter les critères de référence déclinés au niveau de la Communauté française, les données du tableau 5.1 ont été recalculées pour réaliser les graphiques 5.2.1 et 5.2.2 en donnant la valeur 100 à la situation en 2000.

Le tableau 5.1 et le graphique 5.2.1 traitent du critère de référence « augmenter de 15 % le nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques », seul critère pour lequel l'objectif est déjà atteint. L'indicateur, calculé à partir des données administratives de l'enseignement supérieur, montre une augmentation de 28,6 points entre 2000 et 2007 pour l'ensemble de l'Union européenne et de 48,8 points pour la Communauté française. Les filières prises en compte sont les domaines « sciences » et « ingénierie, industrie de transformation et production » de la classification internationale type de l'éducation (CITE)⁴. L'indicateur européen ne prend pas en compte, par exemple, les diplômés en sciences agronomiques, en médecine ou médecine vétérinaire. En outre, la mise en place du processus de Bologne a modifié en Communauté française comme dans plusieurs pays le niveau des diplômés pris en compte⁵.

Pour le critère « réduire d'au moins 20 % le pourcentage de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture », la source d'information est l'enquête PISA auprès des jeunes de 15 ans, quelle que soit leur

année d'études. Cette enquête évalue entre autres le niveau de compétence en compréhension de l'écrit. Le tableau 5.1 et le graphique 5.2.2 indiquent qu'en Europe, tout comme en Belgique, le nombre de « mauvais lecteurs » augmente. En Communauté française, les résultats observés de 2000 à 2006 ne présentent pas de variations significatives⁶.

Les trois autres critères de référence sont estimés à partir de l'enquête européenne « Forces de travail » et sont déclinés au niveau des régions. Dans le tableau 5.1 et les graphiques 5.2.3 à 5.2.5, l'objectif est défini dans l'absolu, en référence au point d'arrivée. L'évolution sur la base d'échantillons régionaux doit être interprétée avec prudence vu la taille de l'échantillon observé, en particulier en Région bruxelloise.

Deux de ces critères portent sur les résultats de l'enseignement secondaire. Alors que, en moyenne européenne, on constate une diminution de la part des jeunes qui quittent prématurément l'école, en Belgique, et en particulier en Région wallonne, la valeur de l'indicateur diminue très peu entre 2000 et 2007. Des fluctuations en sens divers sont observées dans les régions. En 2007, dans la Région de Bruxelles-Capitale, selon l'enquête, près d'un quart des jeunes bruxellois n'avaient pas obtenu de certificat de fin d'enseignement secondaire et ne suivaient plus ni études ni formation. Ils étaient près de 13 % dans cette situation en Région wallonne alors que l'objectif fixé au niveau européen est de limiter à 10 % la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école.

Par contre la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur connaît une légère augmentation tant en moyenne européenne que pour l'ensemble de la Belgique entre 2000 et 2007. Les faibles écarts observés au niveau régional tendent plutôt à indiquer une situation stable en Région wallonne et une légère augmentation en Région bruxelloise. En 2007, près de 80 % des jeunes wallons avaient obtenu au minimum un certificat de fin d'enseignement secondaire, contre un peu plus de 70 % des jeunes bruxellois. L'objectif européen est de 85 %.

Le dernier critère de référence est estimé sur l'ensemble de la population adulte. L'objectif européen de 12,5 % des adultes participant à des actions d'éducation et de formation doit être atteint en 2010. En 2007, le taux moyen avoisinait les 10 %. C'était aussi le cas en Région bruxelloise. Par contre en Région wallonne, le taux ne s'élevait qu'à 5 %, au même niveau qu'en 2000. Le taux observé en Belgique en 2000 était proche de la moyenne bruxelloise mais a connu une progression plus faible sur la période considérée.

1 Pour plus de renseignements sur les objectifs communs du Programme Éducation / Formation 2010, voir <http://www.dri.cfwb.be/2010.asp>, et http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_fr.htm

2 Progress towards the Lisbon objectives in education and training – Indicators and benchmarks : http://ec.europa.eu/education/policies/2010/progressreport_en.html

3 Pour une présentation plus détaillée, voir http://www.dri.cfwb.be/seminaire_liege_UE.pdf

4 Pour plus de renseignements sur les domaines d'études repris ou non dans ce critère de référence voir l'indicateur 30 de la 3^e édition des indicateurs de l'enseignement.

5 La forte augmentation des résultats 2007 est due au fait que les données pour la Belgique et la Communauté française prennent en compte les diplômés de "bachelier" du type long et des universités (délivrés pour la 1^{re} fois en 2007) en plus des autres diplômés délivrés (entre 2000 et 2006 le niveau « candidature » n'était pas pris en compte).

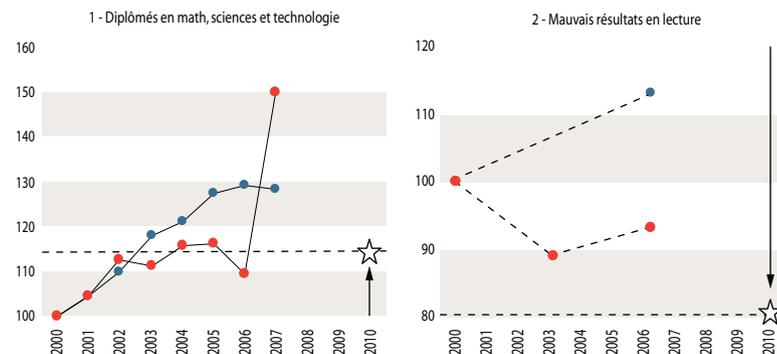
6 Dans le graphique 5.2.2, le niveau 2000 est à 100 pour tous et l'objectif 2010 est 80 : il correspond à une diminution de 20 % de « mauvais lecteurs ». En Communauté française, les résultats observés ne présentent pas de différences significatives (en fonction de l'échantillon et des modalités de mesures).

5.1 Critères de références européens, valeurs observées en 2000 et en 2006/2007

Objectif politique : critère de référence	1 - Augmenter de 15% le nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques	2 - Réduire d'au moins 20% le pourcentage de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture	3 - Atteindre une proportion de 85% de jeunes achevant le second cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	4 - Limiter à 10% la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école	5 - Atteindre un taux de 12,5% de participation de la population adulte à l'apprentissage tout au long de la vie
<i>Méthodologie de calcul</i>	<i>Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur une année donnée en mathématiques, sciences et technologie (x 1000)</i>	<i>% des élèves de 15 ans des niveaux 0 et 1 en lecture sur l'échelle PISA</i>	<i>% de la population âgée de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès au minimum l'enseignement secondaire supérieur</i>	<i>% de la population âgée de 18 à 24 ans qui n'a pas obtenu un certificat d'enseignement secondaire supérieur et qui ne suit plus ni études, ni formation</i>	<i>% de la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant suivi des cours ou une formation dans le mois qui précède l'enquête</i>
	2000 2007(*)	2000 2006	2000 2007	2000 2007	2000 2007
Union européenne (UE27)	686,2 882,3	21,3 24,1	76,6 78,1	17,6 15,2	7,1 9,5
Belgique	12,9 18,5	19,0 19,4	81,7 82,6	12,5 12,3	6,2 7,2
Comm. française	4,3 6,4	28,2 26,3			
Région wallonne			78,9 79,0	13,0 12,8	4,6 5,0
Région Brux.-Cap.			70,1 71,7	22,6 24,6	6,7 10,4
Sources	<i>base de données UOE (UNESCO, OCDE et EUROSTAT)</i>	<i>enquête PISA</i>	<i>enquête Forces de travail, définitions Eurostat, moyenne annuelle</i>	<i>enquête Forces de travail, définitions Eurostat, 2^e trimestre</i>	<i>enquête Forces de travail, définitions Eurostat, moyenne annuelle</i>

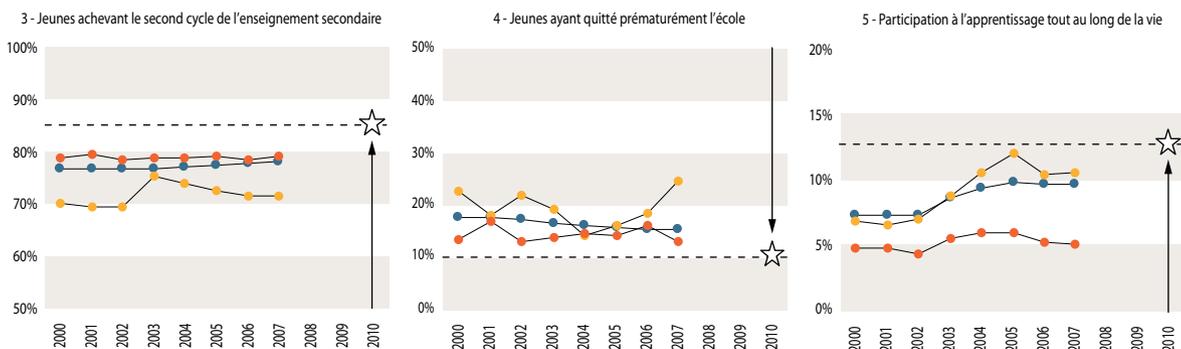
5.2 Évolution relative des critères de référence européens, période 2000 à 2007

Critères déclinés au niveau communautaire



Pour le critère « mauvais résultats en lecture », quand le niveau de la Communauté française en 2000 est mis à 100, le niveau obtenu en 2003 vaut 89 et celui de 2007, 93. L'objectif fixé au niveau européen est 80.

Critères déclinés au niveau régional



Pour le critère « jeunes ayant quitté prématurément l'école », en 2007 le taux est de 12,8 % en Région wallonne et de 24,6 % en région de Bruxelles-Capitale. L'Union européenne atteint en 2007 un taux de 15,2 % alors que l'objectif 2010 est de 10 %.

Depuis 1997-1998, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire a diminué, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a augmenté. Les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé croissent. Les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent généralement par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de près de 80 % en 10 ans.

Les figures 6.1 et 6.2 présentent l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, selon le sexe, de 1997-1998 à 2007-2008. La population scolaire de l'enseignement maternel diminue légèrement (- 1,2 %) jusqu'en 2001-2002 et augmente de 2001-2002 à 2007-2008 (+ 11,2 %) ¹. La population scolaire de l'enseignement primaire diminue de 1997-1998 à 2005-2006 (- 5,1 %) et reste stable depuis. La population scolaire de l'enseignement secondaire est stable de 1997-1998 à 1999-2000 (- 0,6 %), puis augmente jusqu'en 2005-2006 (+ 4,9%) et reste stable depuis (- 0,7 %) ². Dans chaque niveau d'enseignement et pour chaque année scolaire, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles. Ces deux populations suivent la même trajectoire dans le temps, l'écart entre elles se réduisant au fil des années scolaires étudiées. En 2007-2008, l'enseignement maternel accueille 175 465 élèves (90 075 garçons et 85 390 filles). L'enseignement primaire en accueille 304 178 (154 339 garçons et 149 839 filles) et l'enseignement secondaire 339 902 élèves (171 455 garçons et 168 447 filles).

La figure 6.3 détaille l'évolution de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de 1997-1998 à 2007-2008 selon la filière suivie. Au 1^{er} degré, en 2007-2008, on compte 95 782 élèves en 1A-2C et 13 275 en 1B-2P. Le nombre d'élèves présents en 1A-2C augmente jusqu'en 2003-2004 (+ 11,4 %) puis diminue jusqu'en 2007-2008 (- 6,9 %). Le nombre d'élèves en 1B-2P augmente de 1997-1998 à 2005-2006 (+ 17,2 %). Il se réduit ensuite (- 4,3 %). Aux 2^e et 3^e degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) dépassent les effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition diminue légèrement jusqu'en 2001-2002 (- 2,3 %) puis augmente (+ 3,5 %) jusqu'en 2007-2008. On y compte alors

122 047 élèves. Les effectifs de la section de qualification diminuent de 1997-1998 à 2001-2002 (- 2,8 %) et augmentent ensuite jusqu'en 2007-2008 (8,1 %) pour atteindre 108 798 élèves.

La figure 6.4 présente l'évolution de l'indice de parité entre sexe (IPS)³ dans l'enseignement secondaire ordinaire selon la filière d'enseignement fréquentée, d'une part au 1^{er} degré, d'autre part aux 2^e et 3^e degrés. En 1A-2C, le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'IPS, de 1997-1998 à 2007-2008, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexe en 1B-2P, le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons⁴. En 2007-2008, l'IPS est de 0,73 : on y compte en moyenne 73 filles pour 100 garçons. Dans l'enseignement de qualification, l'IPS suit la même trajectoire dans le temps que celui du premier degré « différencié » avec une différence d'environ 20 points. En 2007-2008, il est de 0,93 : la parité entre sexes est proche alors qu'en 1997-1998, l'IPS était de 0,83. Un déséquilibre s'observe dans la filière de transition en 2007-2008 : on y compte en moyenne 107 filles pour 100 garçons⁴.

L'enseignement en alternance (CÉFA) (figure 6.5) a multiplié ses effectifs par 1,8 en 10 ans, passant de 5 028 élèves à 9 009 élèves. Les garçons y sont majoritaires : en 2007-2008, on comptait 6 100 garçons pour 2 909 filles⁵.

La figure 6.6 présente l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé⁶. Contrairement à l'évolution des effectifs du primaire ordinaire (figure 6.1), ceux du primaire spécialisé augmentent (17,8 %). Ils passent de 13 329 en 1997-1998 à 15 601 en 2007-2008. Dans l'enseignement secondaire, on assiste à une augmentation des effectifs (18,6 %) qui passent de 12 695 à 15 055. La croissance des effectifs n'est pas aussi nette dans l'enseignement secondaire ordinaire.

1 Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1^{er} octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique de la figure 6.1.

2 Pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, voir indicateur 3.

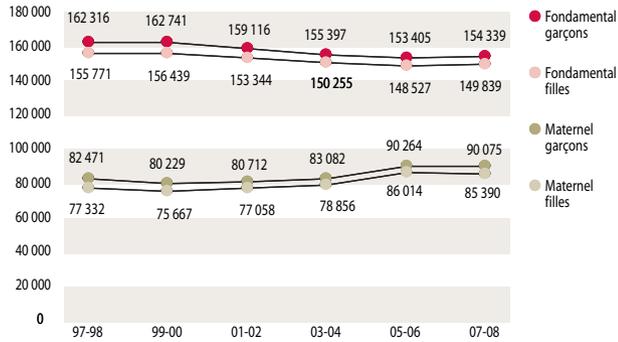
3 L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

4 Voir aussi l'indicateur 7 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard scolaire, le sexe et la nationalité en 2007-2008 aux 2^e et 3^e degrés et l'indicateur 11 qui montre l'évolution des effectifs dans les 2^e et 3^e degrés du secondaire ordinaire de plein exercice, selon la forme fréquentée, par sexe, de 1990-1991 à 2006-2007.

5 Voir aussi l'indicateur 7 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard scolaire, le sexe et la nationalité en 2007-2008 dans l'enseignement en alternance (CÉFA).

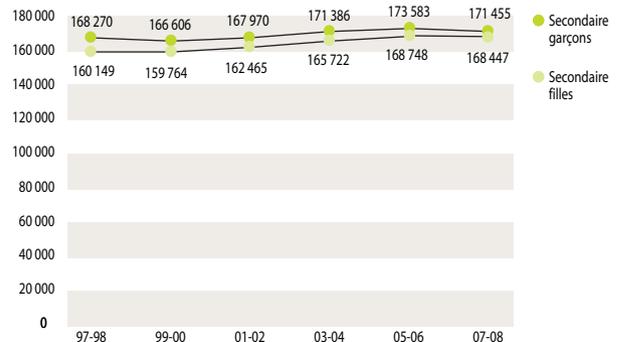
6 Voir aussi l'indicateur 8 qui décrit le public de l'enseignement spécialisé : son importance relative et sa répartition par type d'enseignement.

6.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire, selon le sexe (de 1997-1998 à 2007-2008)



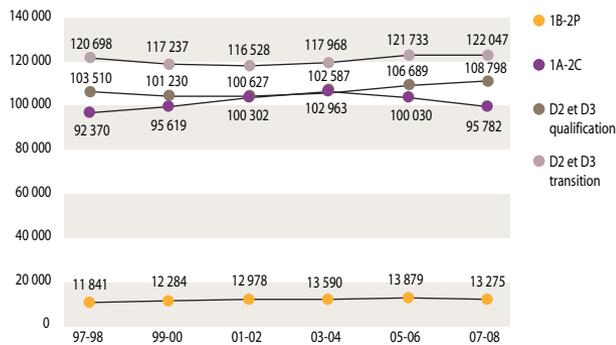
En 2007-2008, 90 075 garçons et 85 390 filles fréquentent l'enseignement maternel ordinaire.

6.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon le sexe (de 1997-1998 à 2007-2008)



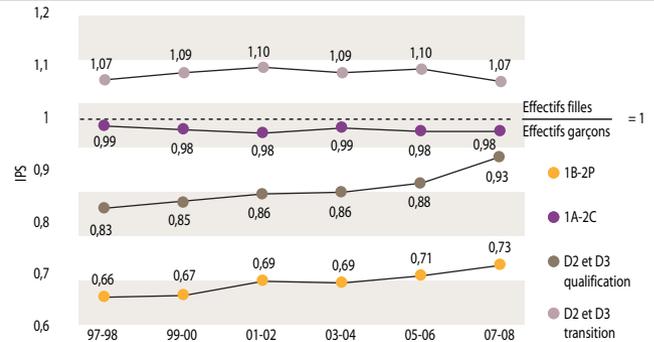
En 2007-2008, 171 455 garçons et 168 447 filles fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire.

6.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, selon la filière d'enseignement (de 1997-1998 à 2007-2008)



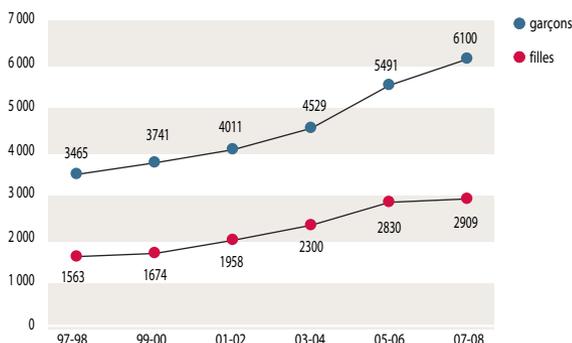
En 2007-2008, 13 275 élèves fréquentent la 1B-2P.

6.4 Évolution de l'indice de parité entre sexe (IPS), au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon la filière d'enseignement (de 1997-1998 à 2007-2008)



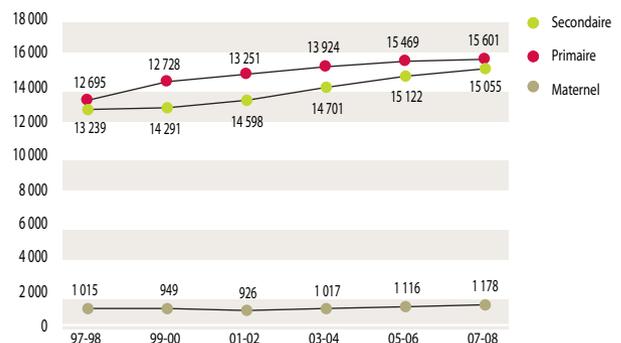
En 2007-2008, l'indice de parité en 1B-2P est de 0,73. Dans ces 2 années d'études, il y a en moyenne 73 filles pour 100 garçons.

6.5 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (de 1997-1998 à 2007-2008)



En 2007-2008, 6100 garçons et 2909 filles fréquentent l'enseignement secondaire en alternance (CÉFA).

6.6 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (de 1997-1998 à 2007-2008)



En 2007-2008, 15 601 élèves fréquentent l'enseignement primaire spécialisé.

7

Répartition différenciée des effectifs entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire

L'examen simultané de la répartition des élèves selon le retard, le sexe et la nationalité fait apparaître des discriminations progressives durant le parcours scolaire, principalement à l'entame du secondaire et ensuite lors du choix des formes professionnelle et techniques (de transition et de qualification), au début du 2^e degré. Il s'agit là des deux principaux moments de l'orientation et du développement du phénomène de discrimination rencontrés lors du cheminement scolaire.

Le Décret « Missions » de 1997 prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement¹. Dans cette perspective, cet indicateur permet de mesurer l'importance et la variation de quelques caractéristiques individuelles des élèves, par forme, section et année d'études. Trois caractéristiques « élèves » ont été retenues afin d'illustrer la répartition différenciée des effectifs au sein des diverses composantes du système d'enseignement : le retard scolaire, le sexe et la nationalité. Pour chaque variable, un taux a été calculé pour chaque année d'études de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et de l'enseignement en alternance (CÉFA) de l'année scolaire 2007-2008.

Le système d'enseignement ordinaire se caractérise d'abord par un taux de retard scolaire élevé². Ainsi, en 1^{re} primaire (figure 7.1), 11,2 % des élèves ont plus de 6 ans et sont donc déjà considérés en retard dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire. Les retards s'additionnant au fil du cursus, les taux augmentent ensuite lentement durant le primaire pour atteindre respectivement 22,4 % et 21,3 % en 5^e et 6^e années. La figure 7.2 montre qu'une différenciation des effectifs se produit ensuite dès le début du secondaire. En 1A et 2C, le taux de retard est respectivement de 29,6 % et 30,2 % ; il passe à 27,1 % en 3G (figure 7.3) et se stabilise autour de 30 % jusqu'en 6^e, dans la forme générale. La situation est différente dans toutes les autres formes du secondaire où, quelle que soit l'année d'études, les taux sont près de deux fois supérieurs à ceux du général. Une première sélection apparaît clairement à l'entame du 1^{er} degré (figure 7.2), puisque le taux de retard en 1B est de 76,2 % et passe à 70,9 % en 2P. Une seconde sélection s'effectue au début du 2^e degré (figure 7.3), hiérarchisant de façon permanente les formes d'enseignement jusqu'à la fin du secondaire. En effet, en 3^e année, le taux de retard passe de 27,1 % pour le général à 58,4 % en technique de transition, 73,1 % en technique de qualification, 78,5 %

en professionnelle et plus de 90 % dans les CÉFA (figure 7.5).

Si l'on établit la répartition des effectifs selon le sexe, on observe d'abord un équilibre entre garçons et filles durant tout le fondamental (figure 7.1). Le 1^{er} degré du secondaire (figure 7.2) montre une différence marquée entre les 1A et 2C comptant 50 % de garçons d'une part, et les 1B et 2P, comptant 58 % de garçons, d'autre part. À partir du 2^e degré (figure 7.3), la différenciation des effectifs augmente : globalement, la forme générale est de plus en plus féminine, comptant de 51,8 % à 55,1 % de filles de la 3^e à la 6^e année. Les autres formes sont majoritairement masculines. La 7^e préparatoire à l'enseignement supérieur (7G-figure 7.4) et les CÉFA (figure 7.5) enregistrent plus de 66 % de garçons et, à l'opposé, le 4^e degré professionnel complémentaire (figure 7.6) compte plus de 85 % de filles.

Le processus de différenciation entre élèves belges et élèves de nationalité étrangère est similaire à celui observé entre filles et garçons et surtout au processus de différenciation selon le retard scolaire. Si la proportion d'élèves de nationalité étrangère en primaire est proche de 10 %, moyenne observée en Communauté française, lors du parcours scolaire en secondaire, ce pourcentage se réduit progressivement dans les sections de transition pour se limiter à 5,9 % en 6^e générale. À l'opposé, la proportion d'élèves de nationalité étrangère augmente dans les sections de qualification pour atteindre un maximum en professionnelle, principalement au 4^e degré, type d'études complémentaires³ où la proportion d'élèves de nationalité étrangère, principalement des étudiants français, atteint 55,7 % en 1^{re} année.

De façon très générale, les formes d'enseignement et les années d'études enregistrant le plus d'élèves en retard scolaire sont aussi les formes et les années les plus masculines et celles enregistrant le plus de jeunes de nationalité étrangère.

1 Décret du 24 juillet 1997, article 10.

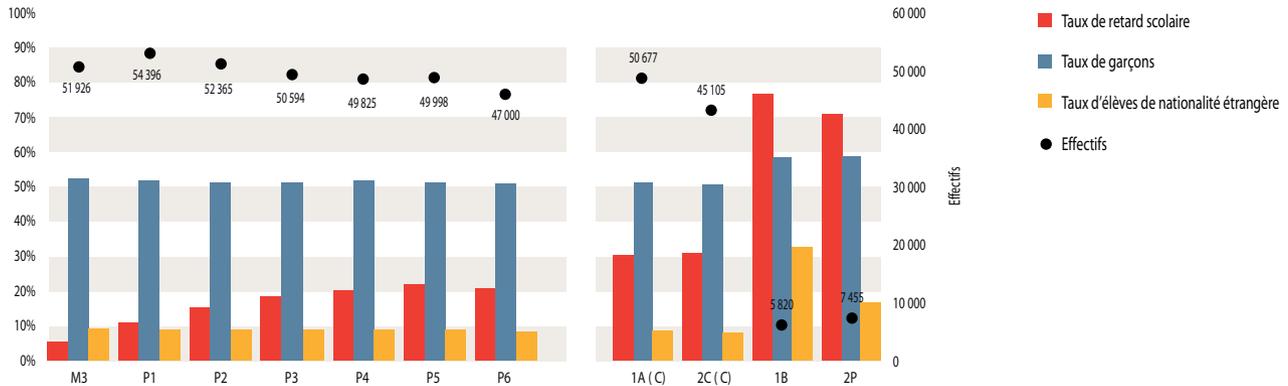
2 Voir aussi l'indicateur 14 qui examine le phénomène du retard scolaire et son évolution.

3 Uniquement dans le secteur « Services aux personnes » (soins infirmiers).

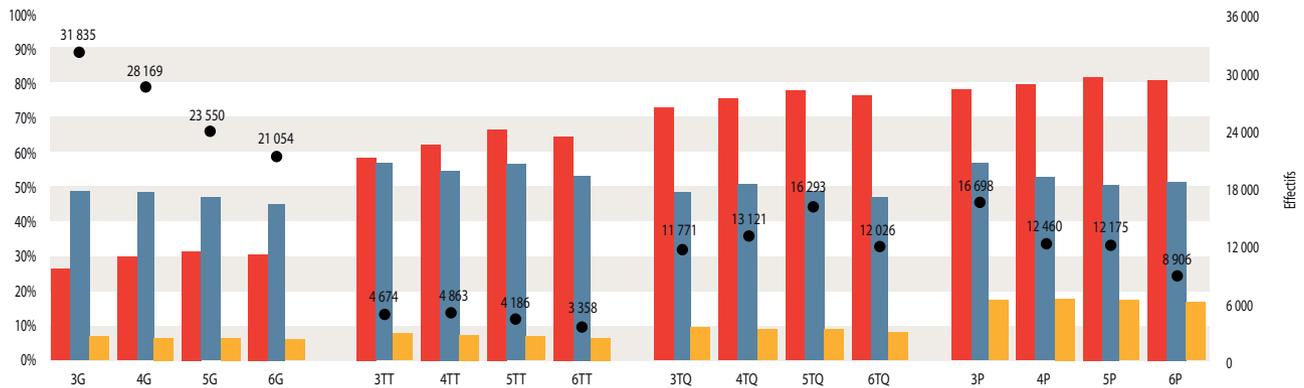
7 Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard scolaire, le sexe et la nationalité en 2007-2008

7.1 Enseignement fondamental

7.2 1^{er} degré de l'enseignement secondaire



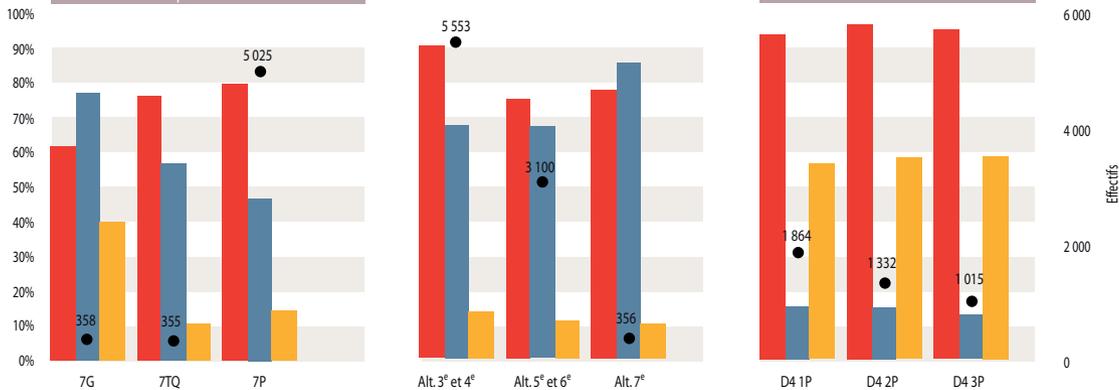
7.3 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice



7.4 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

7.5 Enseignement en alternance (CÉFA)

7.6 4^e degré de l'enseignement secondaire



Pour chaque année d'études, on retrouve les taux de retard, de garçons et d'élèves de nationalité étrangère ainsi que l'effectif en 2007-2008. Ainsi, en 3TQ (figure 3), parmi les 11 771 élèves, 73,1 % sont en retard scolaire, 53,9 % sont des garçons et 9,4 % sont de nationalité étrangère.

8

Publics de l'enseignement spécialisé : importance relative et répartition par type d'enseignement

Dans les niveaux primaire et secondaire, l'enseignement spécialisé accueille environ 4,7 % des élèves scolarisés. Les garçons constituent les deux tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé. On observe une augmentation significative de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire, passant de 4,1 % à 4,9 % entre 1998-1999 et 2004-2005. Entre 1993-1994 et 2007-2008, la répartition des élèves de l'enseignement spécialisé dans les différents types d'enseignement est demeurée très similaire, tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire.

La figure 8.1 représente l'évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé entre 1993-1994 et 2007-2008, selon le sexe et le niveau d'enseignement. Dans l'enseignement spécialisé, les garçons sont plus nombreux que les filles: ils forment deux tiers des effectifs pour environ la moitié dans l'enseignement ordinaire.

Au cours de la période observée, le nombre d'élèves, filles et garçons, a augmenté tant au niveau fondamental (+ 22 %) qu'au niveau secondaire (+18 %), passant, dans le fondamental, de 8 726 à 10 483 garçons et de 4 994 à 6 296 filles et, dans le secondaire, de 8 386 à 9 673 garçons et de 4 373 à 5 382 filles. Entre 2004-2005 et 2007-2008, le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé est demeuré stable au niveau fondamental mais s'est encore accru de 5,9 % dans le secondaire.

La figure 8.2 montre qu'à partir du primaire, l'enseignement spécialisé accueille environ 4 % des élèves scolarisés. À titre de comparaison, la majorité des autres pays européens scolarise moins de 3 % des enfants dans ce type de structure (Eurydice, 2005).

Au niveau primaire, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé (figure 8.1) contraste, à partir de 1999-2000, avec la diminution des populations de l'enseignement ordinaire. Il en résulte une augmentation significative de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire à partir de cette année, passant de 4,1 % en 1998-1999 à 4,9 % en 2004-2005. Cette proportion est restée stable depuis. À partir de 2001-2002, on assiste également à une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire, passant de 3,7 % en 2000-2001 à 3,9 % en 2004-2005 et à 4,2 % en 2007-2008.

Les figures 8.3 et 8.4 présentent la répartition des élèves dans les différents types de l'enseignement spécialisé, respectivement pour le fondamental et le secondaire. Les deux figures comparent cette répartition entre les années scolaires 1993-1994, 2004-2005 et 2007-2008.

En 2007-2008, quatre des huit types d'enseignement accueillent près de neuf dixièmes de la population scolaire de l'enseignement fondamental spécialisé. Le type 8 scolarise 36,3 % des élèves du fondamental spécialisé (38,8 % en 2004-2005), le type 1 en scolarise 25,3 % (24,1 % en 2004-2005), le type 2 en scolarise 14,6 % (14,0 % en 2004-2005), et le

type 3 en scolarise 11,0 % (10,9 % en 2004-2005). En ce qui concerne les autres types d'enseignement, le type 4 accueille 5,2 % des élèves du fondamental spécialisé (5,0 % en 2004-2005), le type 5 en accueille 4,3 % (4,2 % en 2005-2006), le type 7, 2,6 % (2,4 % en 2004-2005), et le type 6, 0,7 % (0,6 % en 2004-2005).

Entre 1993-1994 et 2007-2008, les parts relatives des huit types d'enseignement de l'enseignement fondamental spécialisé sont demeurées relativement stables.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement liés aux caractéristiques des élèves, le type 8 n'existant pas à ce niveau. La majorité des élèves (54,0 % en 2007-2008 et en 2004-2005) sont scolarisés dans le type 1. Deux autres types d'enseignement comptent également une part importante de la population scolaire: le type 2 (18,7 % en 2007-2008 et 17,8 % en 2004-2005) ainsi que le type 3 (17,7 % en 2007-2008 contre 18,8 % en 2004-2005). En ce qui concerne les autres types d'enseignement, le type 4 scolarise 5,2 % des élèves du secondaire spécialisé en 2007-2008 (5,5 % en 2004-2005), le type 5 en accueille 1,9 %, le type 7, 1,6 % tandis que le type 6 en scolarise 0,9 %.

De 1993-1994 à 2007-2008, comme au niveau fondamental, la répartition relative des élèves entre les différents types d'enseignement est demeurée relativement stable dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Glossaire

Types d'enseignement spécialisé :

Type 1: Arriération mentale légère

Type 2: Arriération mentale modérée ou sévère

Type 3: Troubles caractériels et/ou de personnalité

Type 4: Déficience physique

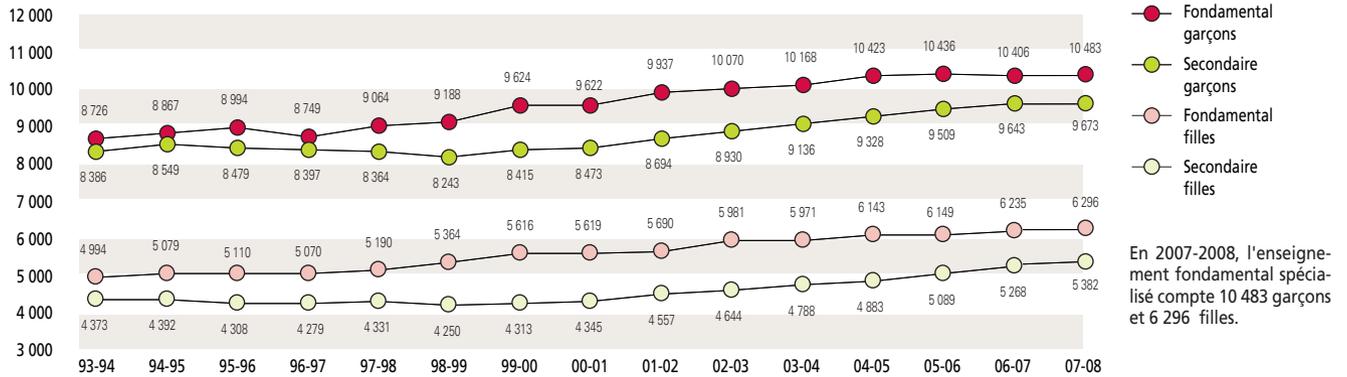
Type 5: Maladies ou convalescence

Type 6: Déficiences visuelles

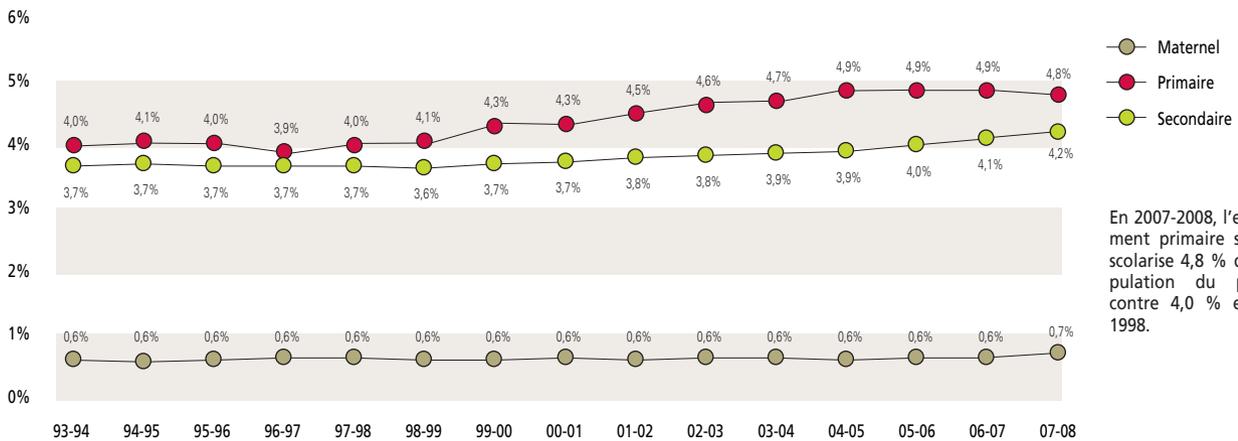
Type 7: Déficiences auditives

Type 8: Troubles instrumentaux

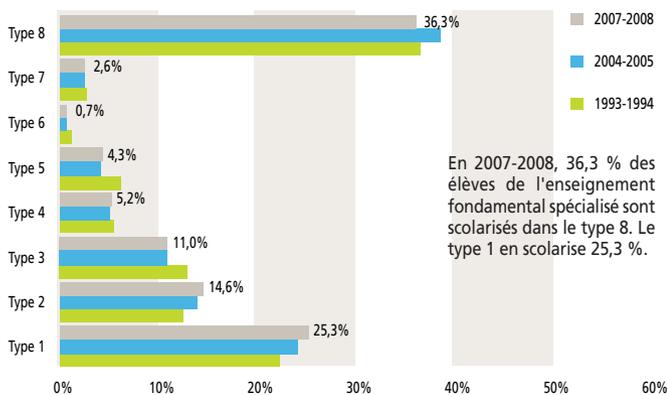
8.1 Effectifs dans l'enseignement spécialisé - Années scolaires 1993-1994 à 2007-2008



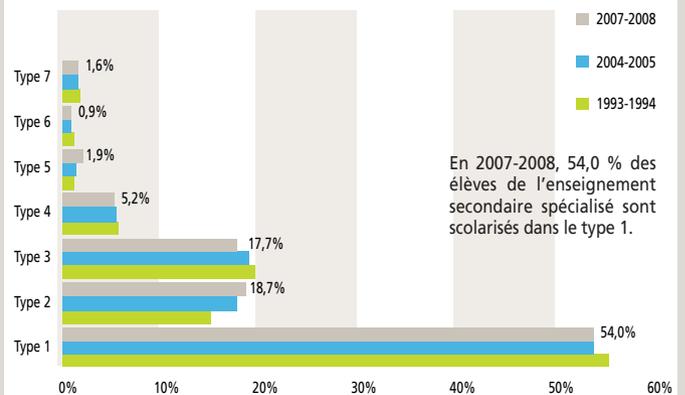
8.2 Part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement de plein exercice - Années scolaires 1993-1994 à 2007-2008



8.3 Part des élèves de l'enseignement fondamental spécialisé par type



8.4 Part des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé par type



9

Publics de l'enseignement spécialisé : importance relative selon la nationalité et l'âge

Les parts des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé s'élèvent à 12,5 % au niveau fondamental et à 19,9 % au niveau secondaire alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 9,3 % et à 10,4 % dans l'enseignement ordinaire. Cette différence s'explique essentiellement par la présence importante d'élèves de nationalité française non domiciliés en Belgique.

La proportion d'élèves inscrits dans le spécialisé reste faible avant 6-7 ans, augmente fortement pour connaître un maximum à 12 ans pour les deux sexes (4,6 % pour les filles et 7,4 % pour les garçons). Elle se stabilise de 14 à 17 ans autour 3,0 % pour les filles et 5,5 % pour les garçons.

Les 4 graphiques de la figure 9.1 représentent la part relative des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé aux niveaux fondamental et secondaire. Aux deux niveaux d'étude, l'enseignement spécialisé compte une part plus importante d'élèves de nationalité étrangère que l'enseignement ordinaire. En 2007-2008, on en compte 12,5 % dans le fondamental spécialisé contre 9,3 % dans le fondamental ordinaire et 19,9 % dans le secondaire spécialisé contre 10,4 % dans le secondaire ordinaire de plein exercice.

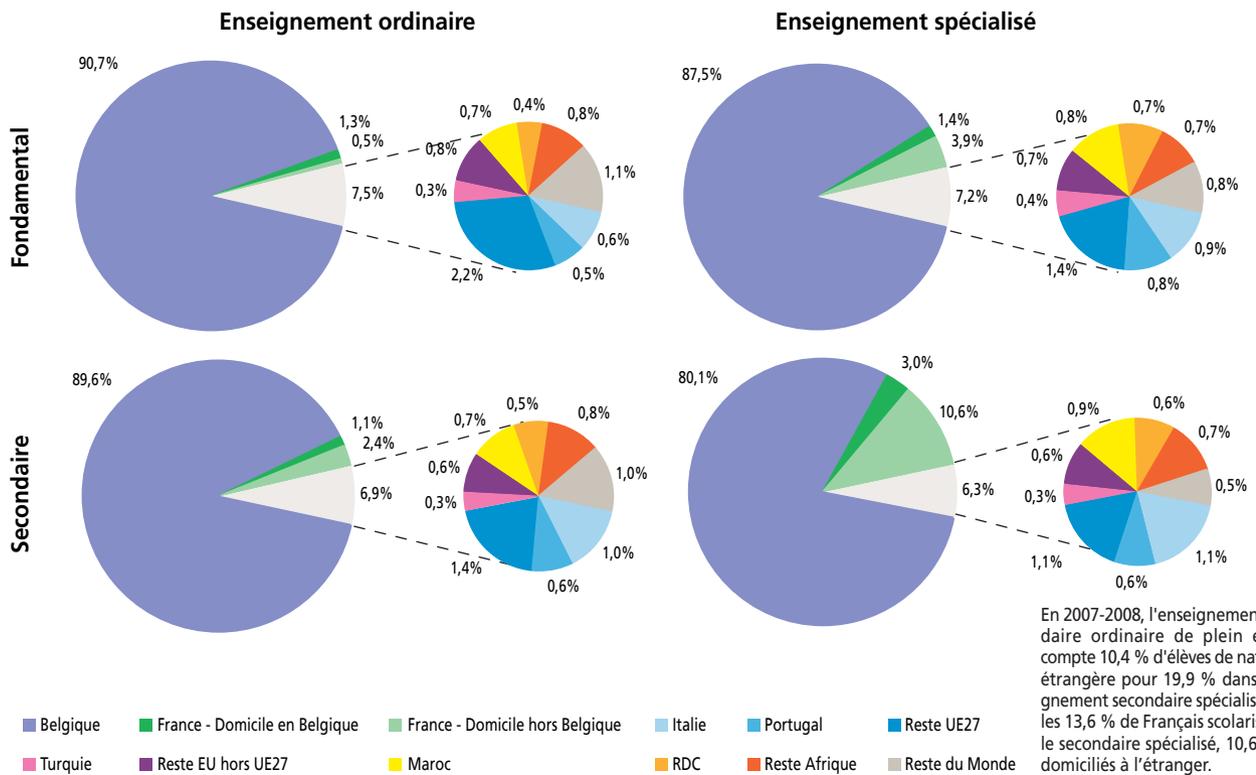
Les graphiques révèlent une part importante d'élèves français dans l'enseignement spécialisé. Dans le fondamental, la proportion de Français est environ 3 fois plus importante dans le spécialisé (5,3 %) que dans l'ordinaire (1,8 %). Cette différence est presque entièrement due à l'importance de la proportion de Français non domiciliés en Belgique (3,9 % dans le fondamental spécialisé contre 0,5 % dans le fondamental ordinaire). Dans le secondaire, la proportion de Français est 4 fois plus importante dans le spécialisé (13,6 %) que dans l'ordinaire (3,5 %). Comme dans le fondamental, cette différence est presque entièrement due à la proportion de Français non domiciliés en Belgique (10,6 % dans le secondaire spécialisé contre 2,4 % dans le secondaire ordinaire). Un tel écart entre les deux formes d'enseignement s'explique probablement par un attrait extérieur, exercé par l'enseignement spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française (sur la France en l'occurrence), dû à la proximité géographique et à l'existence d'infrastructures.

La figure 9.2 met en évidence, à chaque âge et selon le sexe, la pro-

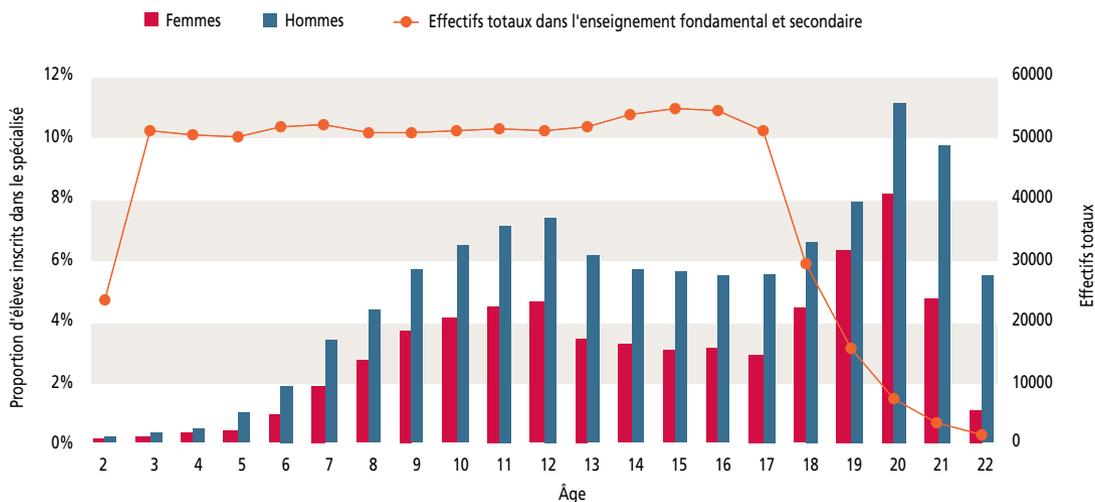
portion de jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé par rapport à la population totale de l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice. Cette figure permet ainsi de visualiser à quel moment du cursus scolaire l'enseignement spécialisé accueille la plus forte proportion d'élèves. Notons que la proportion de jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé est systématiquement plus importante pour les garçons que pour les filles. Les deux sexes présentent toutefois des structures par âge relativement similaires.

La proportion d'inscrits dans le spécialisé reste faible avant 6-7 ans, comme l'a montré l'indicateur 8 mettant à jour le nombre peu élevé d'élèves accueillis dans l'enseignement maternel. Une forte augmentation de cette proportion et un premier pic sont ensuite observables. C'est aux âges de 11 et 12 ans que la proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé est la plus forte : respectivement 7,1 % et 7,4 % chez les garçons, 4,5 % et 4,6 % chez les filles. À partir de 13 ans, on assiste à un repli substantiel de la proportion de jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé ; chez les garçons, ils ne sont plus que 6,1 % et, chez les filles, 3,4 % à fréquenter cet enseignement. La raison est la suivante : entre 12 et 13 ans, une partie importante des élèves de l'enseignement spécialisé passent du niveau primaire au niveau secondaire. Le second pic aux âges de 19, 20 et 21 ans n'est pas tant dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé qu'à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire puisque c'est à partir de 18 ans que les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement à un âge légèrement plus avancé.

9.1 Part et répartition des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Année scolaire 2007-2008



9.2 Proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par rapport à la population totale de l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice, selon l'âge et le sexe – Année scolaire 2007-2008



En 2007-2008, 7,4 % des garçons de 12 ans scolarisés dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice le sont dans l'enseignement spécialisé pour 4,6 % des filles. La population totale des élèves de cet âge s'élève à 50 858.

10 Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

La répartition différenciée des effectifs scolaires en Communauté française apparaît très tôt dans le parcours scolaire et se poursuit, en s'accroissant, tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire, avec un effet plus marqué pour les garçons.

Cet indicateur porte sur le public de l'enseignement fondamental et secondaire, en 2007-2008, sur la base des caractéristiques socioéconomiques des quartiers où vivent les élèves.

Le niveau socioéconomique est abordé à partir d'indices déterminés par secteur ou quartier statistique¹, indices calculés et actualisés selon 11 critères précis². La valeur moyenne des indices est fixée à 0. Un indice est ensuite attribué à chaque élève en fonction de son quartier de résidence. Cette valeur appelée « indice socioéconomique » (ISE) est le point de départ de la détermination des écoles en discrimination positive basée sur un classement des implantations scolaires en fonction de la moyenne des indices socioéconomiques des élèves qui les fréquentent.

La figure 10.1 présente les indices socioéconomiques moyens des quartiers où résident les élèves, filles et garçons, en fonction des niveaux et formes d'enseignement fréquentés. Si, dans l'enseignement ordinaire, la valeur de l'indice est proche de 0, l'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à l'indice -0,40. Un écart comparable se marque entre l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et l'enseignement secondaire en alternance. L'ISE moyenne des filles est systématiquement plus faible.

La figure 10.2 présente les indices socioéconomiques moyens des quartiers où résident les élèves, garçons et filles, de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction des années d'études et des formes d'en-

seignement suivies³. Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparaît. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart de plus de 0,5 entre les indices moyens du 1^{er} degré « commun » (1A-2C) et du 1^{er} degré « différencié » (1B-2P), qui accueille une majorité d'élèves n'ayant pas obtenu de CEB (certificat d'études de base) en primaire. Cette dispersion s'accroît dans les 2^e et 3^e degrés où le niveau socioéconomique moyen pour les élèves fréquentant la forme professionnelle (de la 3P à la 6P) est de -0,31, pour la forme technique de qualification (de la 3TQ à la 6TQ) de -0,04. Pour la forme technique de transition (de la 3TT à la 6TT), l'indice moyen passe à +0,22 et enfin pour la forme générale (de la 3G à la 6G), il atteint +0,32. Ainsi la 2C, à l'issue de laquelle intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en troisième année.

Comme le montre la figure 10.2, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés. Pour les filles, l'ISE moyen est pratiquement toujours plus faible et indique un filtrage progressif moins fort pour cette part du public scolaire.

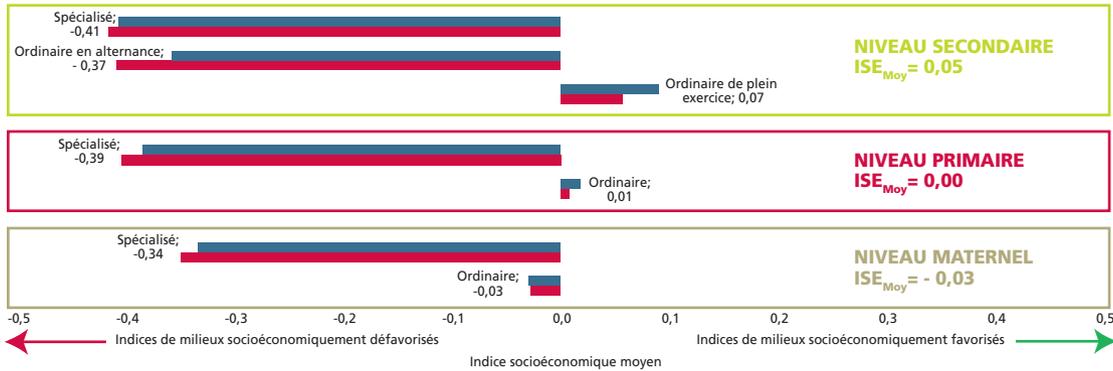
1 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

2 En application de l'arrêté du 20 juillet 2005 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2001); (2) revenu médian par ménage en euros (2001); (3) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001); (4) part des ménages avec enfants dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfants (2001); (5) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2001); (6) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 18 à 60 ans ayant terminé leurs études (2001); (7) taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti (1998); (8) part des professions de bas standing : personnes exerçant une profession de bas standing / ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991); (9) part des professions de haut standing : personnes exerçant une profession de haut standing / ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991); (10) part des logements disposant du grand confort / total des logements (2001); (11) nombre de pièces pour 100 habitants : (nombre total de pièces x 100) / population (2001).

La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

3 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études.

10.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance), par sexe – Année scolaire 2007-2008



En 2007-2008, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0,01, alors que cet indice est de -0,39 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

10.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, par sexe – Année scolaire 2007-2008



En 2007-2008, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de 1B est de -0,46 alors que cet indice atteint + 0,38 pour les quartiers où résident les élèves de 6G.

11

Publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

L'enseignement général accueille, en 2007-2008, 46 % de la population des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, pourcentage très stable dans le temps.

Dans la forme générale, l'option de base « sciences » est la plus fréquentée. Dans les formes technique de transition, de qualification et professionnelle, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur « service aux personnes ». Des choix d'option ou de secteur contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans les 4 formes d'enseignement: en général, en technique de transition¹, en technique de qualification¹ et en professionnel. La figure 11.1 présente l'évolution des effectifs fréquentant les 4 formes par sexe, de 1990-1991 à 2007-2008. On y observe la part prépondérante de l'enseignement général regroupant près de la moitié des effectifs. Cette forme d'enseignement se caractérise également par une présence majoritaire de filles, contrairement aux autres. En outre, c'est principalement dans l'enseignement de qualification que l'on observe une évolution significative des effectifs: depuis 10 ans, l'enseignement technique de qualification prend le dessus sur l'enseignement professionnel, particulièrement chez les filles.

La figure 11.2 présente les inscriptions dans les options de base de la forme générale². Au 2^e degré (D2), le choix de l'option « sciences » est le plus important: 27 833 élèves sont inscrits dans cette option. Sont également très fréquentées, les options « latin » (15 955 élèves) ou sciences économiques (9 423 élèves). Au 3^e degré (D3), le choix de l'option « sciences » domine encore (16 898 élèves), suivi de l'option « mathématiques »³ (14 743 élèves), latin (7 441 élèves) et sciences économiques (6 309 élèves). Les options scientifiques sont davantage choisies par les garçons (56 % en sciences et 57 % en mathématiques). Les options plus littéraires, par les filles (60 % en latin et en grec, 59 % en histoire et géographie). Les choix les plus contrastés s'effectuent dans les options où les effectifs sont les plus faibles: 72 % des élèves inscrits dans une option artistique et 71 % des élèves inscrits dans l'option « sciences sociales » ou « sciences humaines » sont des filles; 68 % des

élèves fréquentant l'option « éducation physique » sont des garçons.

Dans la forme technique de transition (figure 11.3), 2 élèves sur 5 choisissent le secteur « service aux personnes » et 1 élève sur 5 fréquente le secteur « sciences appliqués ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques: « arts appliqués » (62 %), « beaux arts » (62 %) et « humanités artistiques » (69 %). Le secteur « service aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

Dans la forme technique de qualification (figure 11.4), le secteur « service aux personnes »⁴ est choisi par 1 élève sur 3 (31,4 % des élèves du 2^e degré et 35,2 % des élèves du 3^e degré); 75 % de ces élèves sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, la fréquentation importante des secteurs « économie » et « industrie ». Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (arts appliqués, économie, sciences appliquées), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons: les filles dans les secteurs « habillement » (89 %) et « services aux personnes » (75 %), les garçons dans les secteurs « industrie » (98 %) et « construction » (98 %).

Dans l'enseignement professionnel (figure 11.4), le secteur « service aux personnes »⁵ est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté: 30 % des élèves du 2^e degré et 33 % des élèves du 3^e degré (avec 91 % de filles) choisissent ce secteur. On note la part la plus importante prise par les secteurs « industrie », « construction » et « économie » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués dans les secteurs « industrie », « habillement », « économie » et « service aux personnes » de l'enseignement professionnel.

1 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts »); de même pour l'artistique de qualification, inclus dans le technique de qualification.

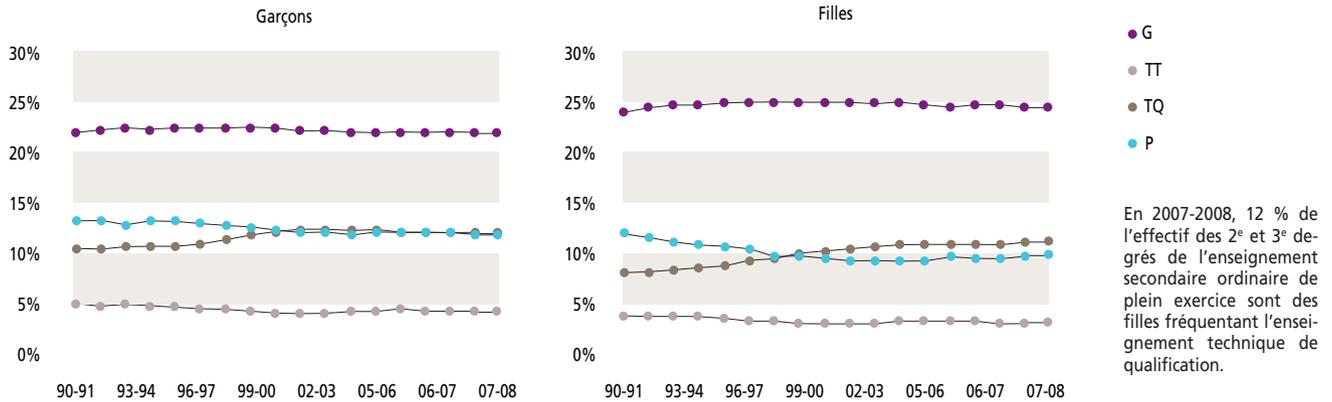
2 Les options prises en considération sont les plus fréquentées: grec (3 heures ou plus), latin (4 heures ou plus), sciences (5 heures ou plus), mathématiques (6 heures ou plus), sciences économiques (4 heures), sciences sociales et humaines (4 heures), les options artistiques (4 heures), éducation physique (4 heures), histoire et géographie (4 heures). Un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures). Dans les figures, ne sont pas prises en compte les options suivantes: langues modernes, grec 2h, moyenne générale (option de l'enseignement secondaire de type II, traditionnel), éducation technique et technologique et traitement de texte.

3 Le choix de l'option « mathématiques » s'effectue à partir du 3^e degré sauf pour les élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 (enseignement traditionnel n'existant plus que dans quelques établissements).

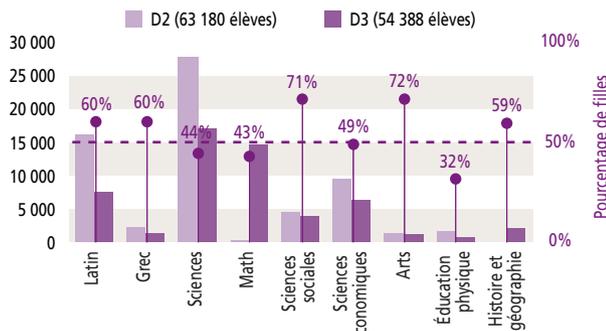
4 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » et « agent d'éducation ».

5 Dans la forme professionnelle, 94 % des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 5 options: « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire », « puériculture » et « soins infirmiers ».

11.1 Évolution des effectifs dans les 2^e et 3^e degrés du secondaire ordinaire de plein exercice, selon la forme fréquentée, par sexe, de 1990-1991 à 2007-2008

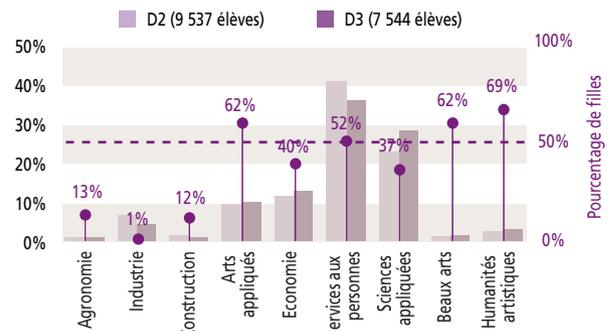


11.2 Inscription (et part des filles) dans les options de base des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire général - Année scolaire 2007-2008



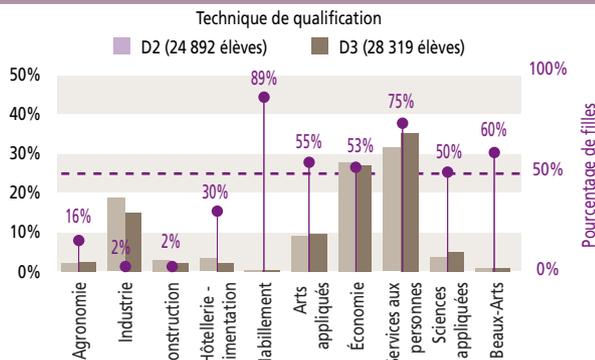
En 2007-2008, 15 955 élèves du 2^e degré dans la forme générale fréquentent l'option de base « latin » et 7 441 au 3^e degré; 60 % de ces élèves sont des filles.

11.3 Répartition des élèves (et part des filles) dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie - Année scolaire 2007-2008

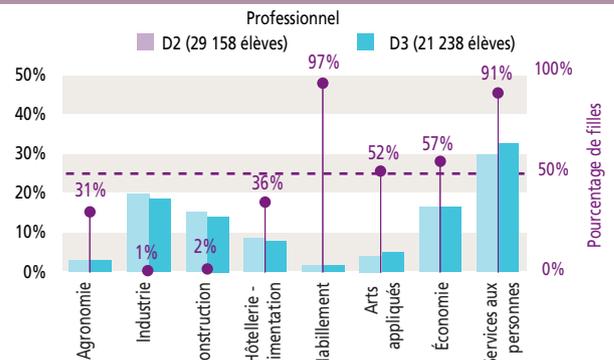


En 2007-2008, 9,6 % des élèves du 2^e degré de la forme technique de transition fréquentent le secteur « arts appliqués » et 10,5 % des élèves au 3^e degré.

11.4 Répartition des élèves (et part des filles) dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie - Année scolaire 2007-2008



En 2007-2008, 27,7 % des élèves du 2^e degré de la forme technique de qualification fréquentent une option du secteur « économie » et 26,9 % dans le 3^e degré; 53 % de ces élèves sont des filles.



12 Publics des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA)

Les CÉFA sont plus présents dans les zones densément peuplées. Le groupe d'âge le plus représenté dans les CÉFA est celui des 17 ans. Les filles représentent 32 % des élèves inscrits. Les secteurs de formation les plus fréquentés par les filles sont l'économie et les services aux personnes et, pour les garçons, la construction et l'industrie.

L'objectif de cet indicateur est de décrire les publics qui fréquentent les Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA). Les centres d'enseignement à horaire réduit ont vu le jour en 1984, à la suite de l'allongement de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans instaurée en 1983. Leurs missions et leurs objectifs pédagogiques et d'insertion socioprofessionnelle (contrat ou convention en entreprise, nombre d'heures de cours, parcours d'insertion, certification) sont précisés et donnent naissance aux CÉFA en 1991.

La « Formation en alternance est une formation professionnelle qui combine une formation pratique en milieu de travail et une formation auprès d'un opérateur de formation en alternance portant sur des matières générales et professionnelles et qui s'organise dans le cadre d'un partenariat entre un opérateur de formation ou d'enseignement, un apprenant en alternance et une entreprise, selon des modalités précises en termes de durée de formation, de reconnaissance de la formation acquise, de certification, d'encadrement, de rétribution et de droits sociaux¹ ». La formation est organisée au 2^e degré de l'enseignement professionnel et au 3^e degré de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel. Le Centre encadre les jeunes avec des accompagnateurs et des enseignants et, dans l'entreprise, un tuteur peut être désigné pour les aider à s'insérer et acquérir les compétences du métier. La formation est sanctionnée selon les cas par une attestation de compétences professionnelles, un certificat de qualification (CQ6 ou CQ7), un certificat d'études du second degré ou de 6^e professionnelle (CE2D ou CE6P) ou un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)². Des certificats en gestion en vue de s'inscrire au registre du commerce pour exercer une profession d'indépendant peuvent également être délivrés.

En 2007-2008, 9 009 élèves étaient inscrits en CÉFA³, soit 2,4 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire et 9,7 % des élèves suivant une formation comparable dans l'enseignement de plein exer-

cice (2^e degré professionnel et 3^e degré professionnel et technique de qualification).

La figure 12.1 permet de localiser les établissements dans lesquels les CÉFA ont leur siège, à Bruxelles et en Région wallonne. Il s'agit d'établissements d'enseignement secondaire de plein exercice qui organisent, aux 2^e et 3^e degrés, l'enseignement technique de qualification ou professionnel. D'autres établissements peuvent s'associer à un CÉFA, ce sont les établissements coopérants. Les graphiques repris dans la carte donnent à la fois la proportion et le sexe des élèves suivant cet enseignement.

La figure 12.2 montre, pour l'année scolaire 2007-2008, la pyramide des âges pour le public des CÉFA. Le groupe le plus important est constitué des élèves de 17 ans. Globalement les élèves sont répartis en 32 % de filles et 68 % de garçons.

La figure 12.3 concerne les secteurs de formation suivis par les élèves inscrits en CÉFA selon le sexe des élèves. Le secteur de l'économie concerne 57 % des filles et les services aux personnes 27 %, soit 84 % de l'ensemble des filles. Viennent ensuite l'agronomie (3 %), l'hôtellerie-alimentation (9 %) et les autres secteurs (3 %). 80 % des garçons sont rassemblés dans 3 secteurs: la construction (41 %), l'industrie (24 %) et l'économie (15 %). Viennent ensuite l'hôtellerie-alimentation (10 %), l'agronomie (5 %) les services aux personnes (2 %) et les autres formations (sciences appliquées, arts appliqués et divers 3 %).

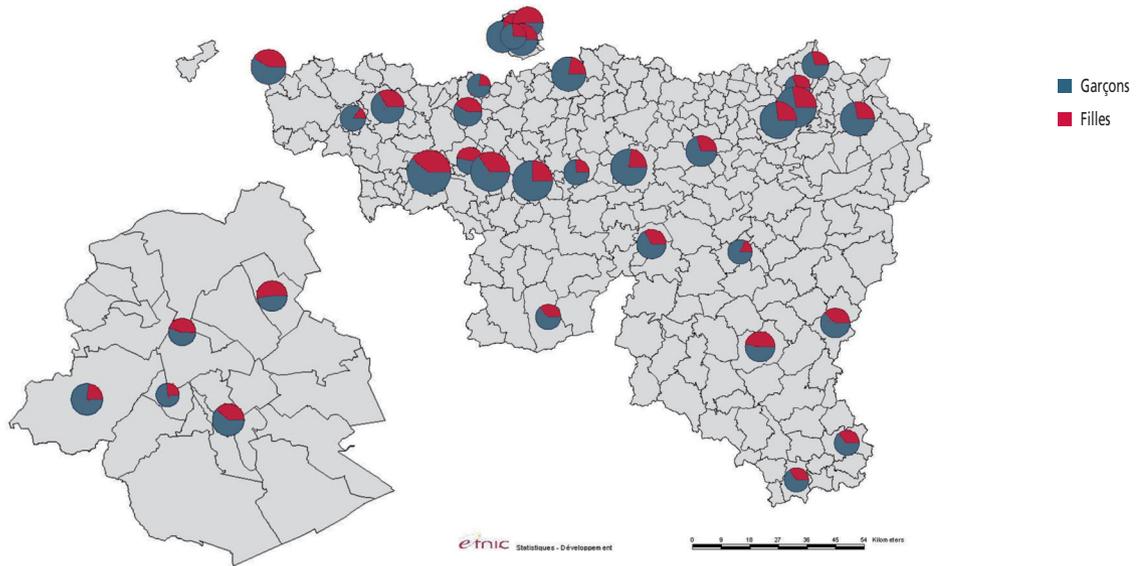
Concernant les caractéristiques socioéconomiques des élèves en CÉFA, l'indice socio-économique moyen (voir indicateur 10) des élèves est de -0,37 alors que, pour les élèves inscrits dans une formation comparable dans le plein exercice (le 2^e et le 3^e degré de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel), celui-ci est de -0,16, indiquant par là que les élèves de CÉFA résident en moyenne dans des secteurs statistiques plus défavorisés que les élèves inscrits dans l'enseignement de plein exercice.

1 Accord de coopération Communauté française – Région wallonne – COCOF à propos du pilotage de l'alternance.

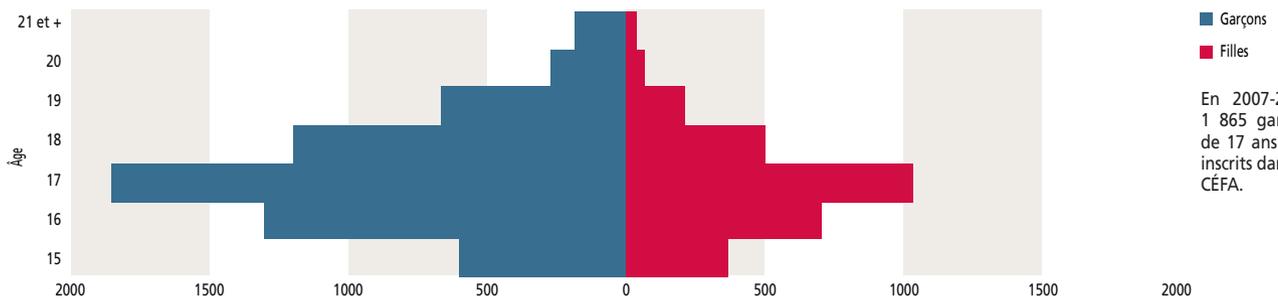
2 L'Institut wallon de formation en alternance pour les indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et l'Espace formation PME (EFP) à Bruxelles organisent également des formations en alternance pour les élèves à partir de 15 ans, mais ceux-ci ne sont pas comptabilisés ici. Nous pouvons cependant relever qu'à la rentrée 2007-2008 (première année où cette population a fait l'objet d'un comptage), ils étaient 3 788 en âge d'obligation scolaire (22 % de filles et 78 % de garçons) et les classes d'âge étaient ventilées comme suit: 54 % de 17 ans, 34 % de 16 ans et 12 % de 15 ans.

3 L'inscription dans un CÉFA peut être reçue toute l'année et ainsi la population connaît des fluctuations plus ou moins grandes, fluctuations qui ne peuvent être prises en compte ici puisque les données proviennent du fichier comptage établi au 15 janvier 2008.

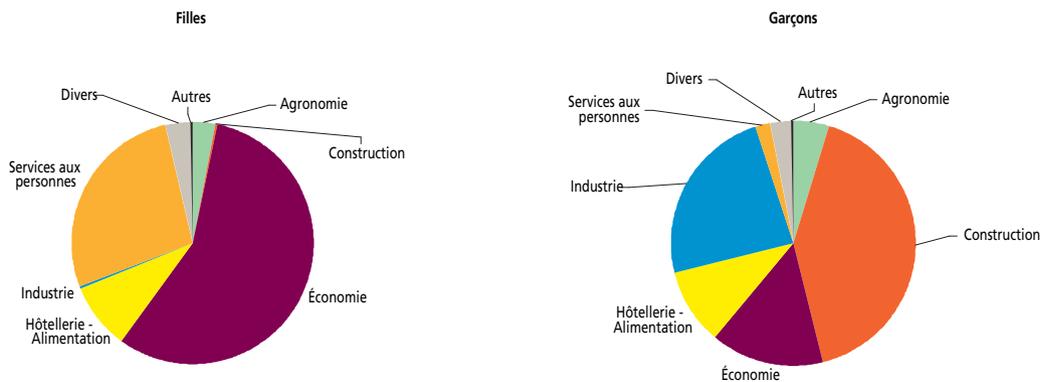
12.1 Répartition spatiale par sexe des élèves inscrits dans un CÉFÀ en 2007-2008



12.2 Pyramide des âges des élèves inscrits en CÉFÀ en 2007-2008



12.3 Effectifs des CÉFÀ par sexe et par secteur en 2007-2008



En 2007-2008, 1 644 filles sont inscrites dans le secteur de l'économie.

De 1993-1994 à 2007-2008, la croissance des effectifs de l'enseignement supérieur de plein exercice est due à sa féminisation. La proportion de femmes est ainsi passée de 50 % à 56 % au cours de la période. Le taux de femmes n'est cependant pas homogène, l'université compte 53 % de femmes, le supérieur hors universités de type long 49 % et l'enseignement supérieur de type court 61 %. Les femmes et les hommes ne font pas les mêmes choix d'orientation, ce qui engendre à la fois des domaines d'études féminins et d'autres masculins.

La population dans l'enseignement supérieur de plein exercice est passée de 132 729 à 152 879 étudiants, entre 1993-1994 et 2007-2008 (figure 13.1). Au cours de cette même période, la population masculine est cependant demeurée stable : 65 826 hommes inscrits en 1993-1994, pour 66 880 en 2007-2008 (+ 1,6 %). La croissance de la population dans l'enseignement supérieur est due quasi exclusivement à une entrée plus importante de femmes : 66 903 en 1993-1994, pour 85 999 en 2007-2008 (+ 28,5 %). D'une parité hommes-femmes observée en 1993-1994, on est ainsi passé à une nette majorité de femmes (56,3 %) présentes dans l'enseignement supérieur.

Deux facteurs expliquent largement cette évolution. Le premier facteur est que les femmes sont plus nombreuses à être diplômées de l'enseignement secondaire que les hommes ; ce constat n'est pas nouveau mais, entre 1993-1994 et 2007-2008, l'écart s'est encore accentué. Le second facteur est que le taux d'accès à l'enseignement supérieur des femmes diplômées de l'enseignement secondaire a rejoint et même dépassé celui des hommes¹ ; en d'autres termes, le choix d'entrer dans l'enseignement supérieur des femmes en possession du diplôme y donnant accès (CESS ou équivalent) est à présent plus ou moins identique, voire supérieur, à celui des hommes.

Le taux de femmes dans l'enseignement supérieur n'est cependant pas homogène et a évolué, selon les secteurs et domaines d'études, dans des proportions différentes. Le supérieur hors universités (SHU) de type court pédagogique dénombre quelque 75 % de femmes sur toute la période observée (figure 13.2). Dans les secteurs universitaires des sciences humaines et de la santé, la proportion des femmes passe de 52 % en 1993-1994 à respectivement 58 % et 60 % en 2007-2008, tandis que dans le SHU de type court hors pédagogique, cette proportion passe de 54 % à 57 %. Dans le SHU de type long, les femmes ont réalisé une progression importante depuis 1993-1994 (39 %) et représentent en 2007-2008 la moitié des effectifs. Par contre, dans le secteur universitaire des sciences, les femmes restent largement minoritaires, avec 31 % des effectifs en 2007-2008, quoiqu'en progression par rapport à 1993-1994 où elles constituaient 26 % des effectifs du secteur².

Les femmes et les hommes ne font pas les mêmes choix d'orienta-

tion ou d'option dans les études supérieures. Les figures 13.3 et 13.4 illustrent ces choix différents qui conduisent à une image contrastée de la féminisation de l'enseignement supérieur avec des domaines d'études très féminins, d'autres domaines très masculins et un troisième groupe composé de domaines d'études plus ou moins mixtes.

Parmi les domaines où le taux de femmes dépasse les 60 % des effectifs, on relèvera dans les Hautes Écoles (HE) les catégories de type court « paramédicale » (83,1 %), « pédagogique » (73,5 %), « sociale » (72,9 %) et « arts appliqués (67,8 %) et les catégories de type long « traduction et interprétation » (71,5 %) et « sociale » (71,6 %), dans les Écoles Supérieures des Arts (ESA), le domaine de type long du « théâtre et arts de la parole » (68,0 %) et des « arts plastiques, visuels et de l'espace (64,7 %) et à l'université, les domaines des « sciences psychologiques et de l'éducation » (79,3 %), des « langues et lettres » (76,8 %), de la « criminologie » (74,7 %), de l'« information et communication » (62,8 %), des « sciences juridiques » (61,5%), de l'« histoire, art et archéologie » (60,8 %), des « sciences biomédicales et pharmaceutiques » (67,1 %), des « sciences vétérinaires » (65,5 %) et des « sciences médicales » (61,6 %).

Certains domaines d'études présentent davantage de mixité, notamment au sein des Instituts Supérieurs d'Architecture (ISA), à l'université, le domaine des « sciences politiques et sociales », dans les Hautes Écoles, la kinésithérapie (type long paramédical) et la catégorie de type court économique.

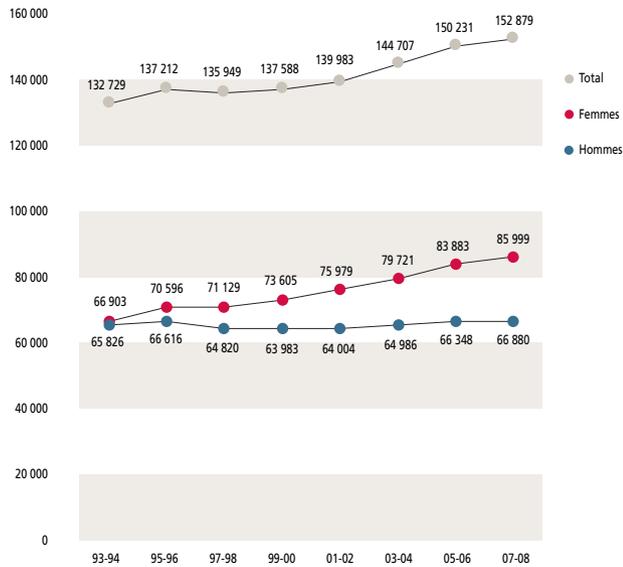
Enfin, les domaines comptant plus de 60 % d'hommes³, sont, dans les Hautes Écoles, les catégories « agronomique » et « technique » (dans le type court, respectivement 74,5 % et 87,6 % et, dans le type long, respectivement 71,6 % et 90,3 %), dans les Écoles Supérieures des Arts, le domaine de type court des « arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication » (71,9 %) et à l'université, le domaine des « sciences économiques et de gestion » (63,0 %) et l'ensemble des domaines du secteur des sciences (81,7 % en « sciences de l'ingénieur », 62,9 % en « sciences » et 61,1 % en « sciences agronomiques et ingénierie biologique »).

1 Voir l'indicateur 24 « taux d'accès à l'enseignement supérieur ».

2 Elles constituaient 27,6 % des effectifs en 2000, année où a été mis au point le critère de référence européen visant la tendance à la diminution de l'écart hommes-femmes pour les diplômés en mathématiques, sciences et technologie de l'enseignement supérieur.

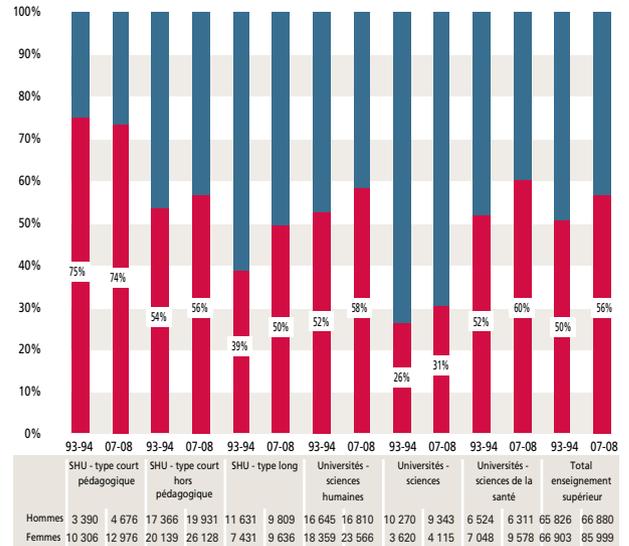
3 Seuls sont cités les domaines dont les effectifs totaux sont supérieurs à 200 étudiants.

13.1 Évolution du nombre d'hommes et de femmes dans l'enseignement supérieur de 1993-1994 à 2007-2008



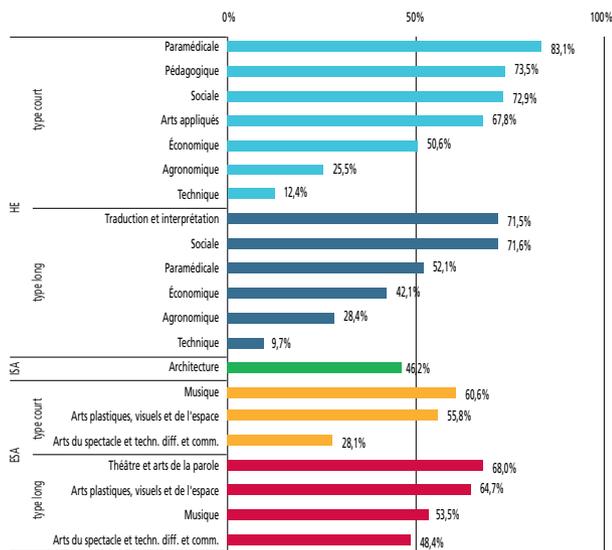
En 2007-2008, l'enseignement supérieur de plein exercice compte 152 879 étudiants, dont 85 999 femmes et 66 880 hommes.

13.2 Proportion de femmes dans l'enseignement supérieur par type et secteur d'études – Années scolaires 1993-1994 et 2007-2008



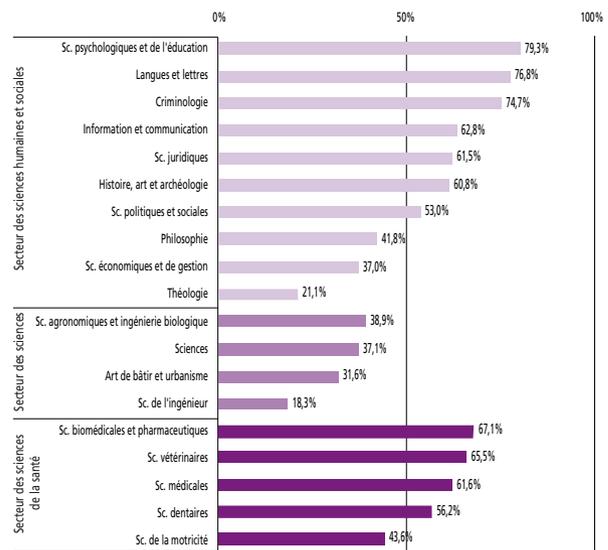
Le SHU de type long comptait 7 431 femmes en 1993-1994 et en dénombre 9 636 en 2007-2008; la proportion des femmes est ainsi passée de 39 % à 50 % au cours de la période.

13.3 Proportion de femmes dans les différents domaines du SHU – Année scolaire 2007-2008



Le taux de femmes dans la catégorie paramédicale de type court est de 83,1 % ; par contre, dans la catégorie technique de type long, ce taux n'est que de 9,7 %.

13.4 Proportion de femmes dans les différents domaines universitaires – Année scolaire 2007-2008



Le taux de femmes à l'université est de 79,3 % en sciences psychologiques et de l'éducation, pour 18,3 % en sciences de l'ingénieur.

En Communauté française, les élèves réalisent « normalement » un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme.

En 2007-2008, en moyenne, près d'un élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et c'est le cas de près d'un élève sur 2 en secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement.

Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Communauté française, un enfant ayant 6 ans durant l'année civile entre en première année primaire. En fin de secondaire, après un parcours de douze ans, il doit donc sortir l'année de ses 18 ans. Cela n'est pas souvent le cas : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage élevé d'élèves présentant un retard scolaire¹. Afin de visualiser ce phénomène, on peut représenter les rythmes scolaires individuels² en 2007-2008 (figures 14.1 et 14.4) mais, pour mieux comprendre les origines possibles du retard, il est nécessaire d'en étudier l'évolution dans le temps (figures 14.2 et 14.3).

La figure 14.1 montre en 2007-2008, une progression du retard scolaire quasi linéaire (en lien avec l'accumulation du retard au fil des années) dès la 3^e maternelle³ : en 5^e primaire, près d'un élève sur 4 est en retard ; en 4^e secondaire, c'est le cas pour plus d'un élève sur 2. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la 6^e primaire et la 1^{re} secondaire (de 21 % à 34 % de retard), puis d'autre part entre les 2^e et 3^e années de l'enseignement secondaire (le retard passe de 36 % à 51 %). Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en 6 ans, voire 7 et exceptionnellement en 8 ans⁴ et, de ce fait, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la 5^e ou même la 4^e primaire pour entrer en 1^{re} année secondaire, ce qui peut expliquer le taux de retard moins important en 6^e primaire. De même, la diminution du retard scolaire en 6^e secondaire peut s'expliquer par les départs vers l'enseignement ou la formation en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

La figure 14.2 donne une approche globale des taux de retard scolaire durant les 20 dernières années. En moyenne, un élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et près de 1 sur 2 en secondaire. On observe une diminution lente et continue du taux de retard jusqu'en 1998-1999. À partir de l'année suivante, cette tendance s'inverse tant dans le primaire que dans le secondaire. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours

scolaire.

Pour analyser plus finement les moments de production du retard scolaire, la figure 14.3 décrit les taux de retard en début et fin de primaire (en 5^e, vu l'anomalie notée en 6^e) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au 1^{er} degré, qui a connu plusieurs réformes, et au début des 2^e et 3^e degrés, moments d'orientation scolaire. En moyenne, en 1^{re} année primaire, plus d'1 élève sur 10 est en retard scolaire et près d'1 sur 4 en 5^e année primaire. En 1^{re} secondaire, on passe de 40,4 % de retard en 1988-1989 à un minimum de 25,3 % en 2000-2001. En 2^e, cette variation se répercute sur les taux observés : 51,5 % en 1988-1989 et un minimum de 30,9 % en 1999-2000. À partir de 1995-1996, la diminution nette du retard scolaire en début de secondaire (et ses effets sur le reste du parcours) peut s'expliquer comme une conséquence de la réforme instaurée dans le 1^{er} degré⁵, lequel doit dorénavant s'effectuer en un maximum de trois ans. Une modification de cette réforme⁶ a, depuis 2001-2002, inversé la tendance en 1^{re} année. Le faible impact de cette réforme sur la fin du secondaire suppose une production simultanée et plus importante de retard scolaire en 4^e, 5^e et 6^e secondaires.

Pour analyser les lieux de production du retard scolaire, la figure 14.4 présente l'état du retard des élèves en 6^e primaire et au début des 2^e et 3^e degrés en 2007-2008 selon la forme d'enseignement suivie. Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen d'un élève en 3^e est d'environ 4 mois dans le général ; il passe à 9 mois dans le technique de transition, à plus d'un an dans le technique de qualification et à 1an et 3 mois dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Sur base de l'étude des retards scolaires, un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en 1^{re} primaire à 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement.

2 Un élève est dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

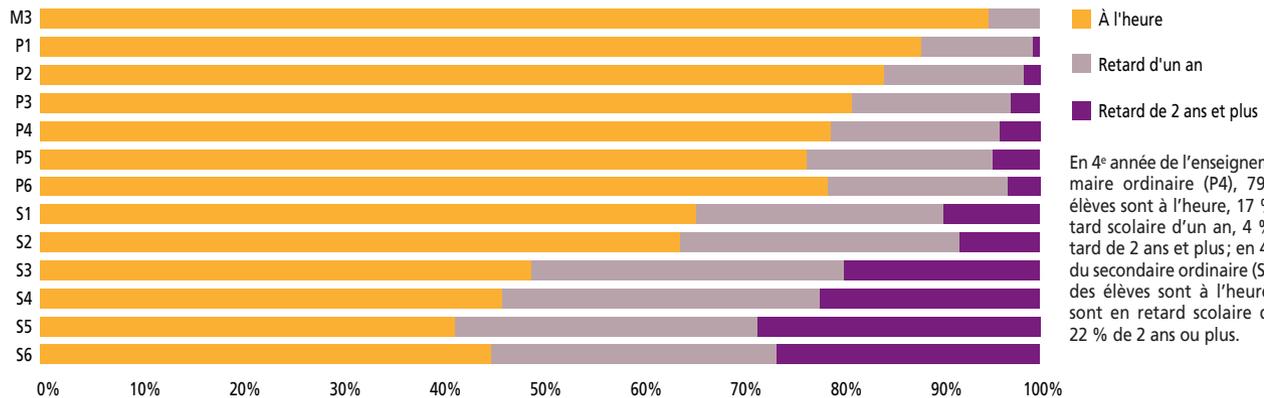
3 En 3^e maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

4 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

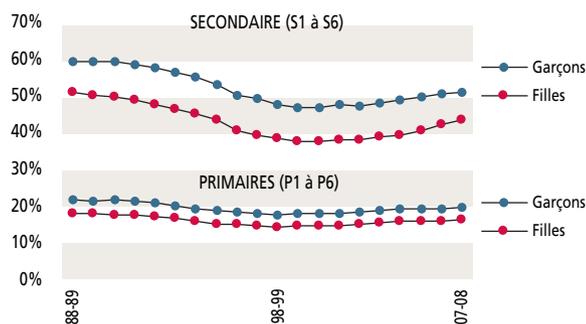
5 Dans l'enseignement secondaire, depuis 1995-1996, une réforme du premier degré ne permet plus le redoublement tout en permettant de réaliser ce degré en 3 ans maximum. On a donc instauré une année complémentaire en fin de 2^e.

6 Depuis 2000-2001, il est également possible d'effectuer en fin de 1^{re} cette année complémentaire.

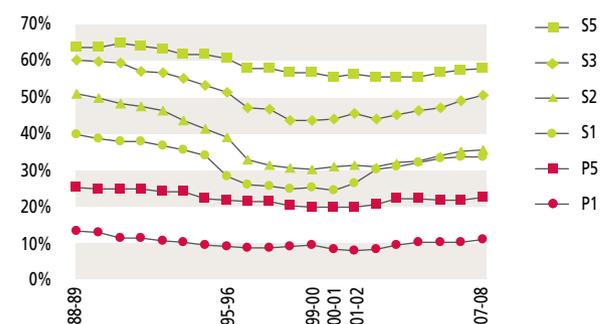
14.1 Rythmes scolaires individuels dans l'enseignement ordinaire - Année scolaire 2007-2008



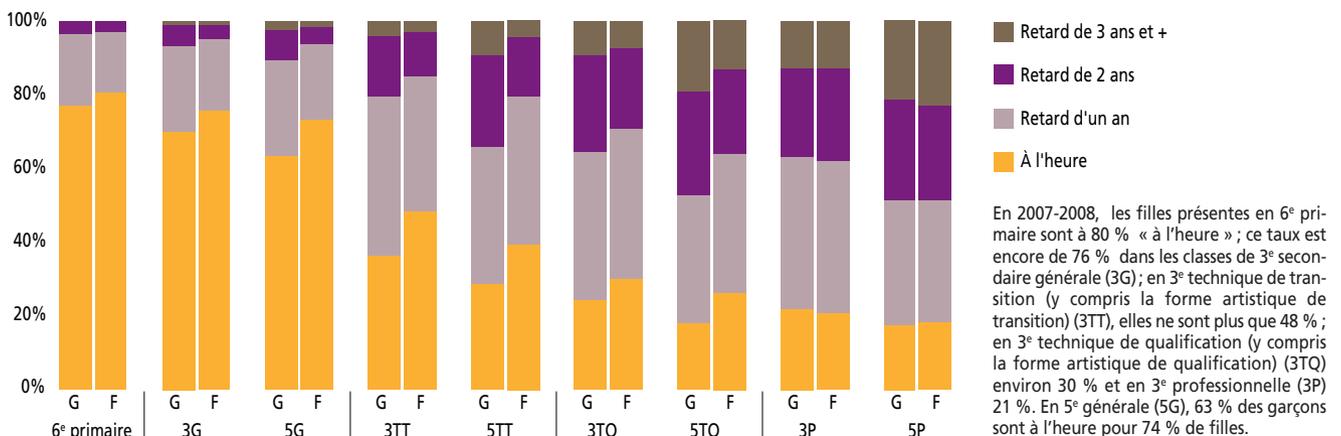
14.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire - Années 1988-1989 à 2007-2008



14.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire - Années 1988-1989 à 2007-2008



14.4 Rythmes scolaires individuels dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires - Année scolaire 2007-2008



15 Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale des taux de redoublement montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, près d'1 élève sur 20 redouble, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre plus d'1 élève redoublant sur 7.

Le taux de redoublement subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Les redoublements¹ dans l'enseignement ordinaire de plein exercice² sont traités ici par une observation de leur évolution de 1992-1993 à 2007-2008, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite.

Dans l'enseignement primaire, la figure 15.1 montre que le taux de redoublement est le plus élevé en 1^{re} et 2^e années (de l'ordre de 6 %). Cette caractéristique du début du parcours scolaire obligatoire est stable dans le temps. Cela dit, en 1^{re} année, on observe une diminution régulière du taux de redoublement jusqu'en 1999-2000, puis une chute plus forte en 2000-2001 suivie d'une remontée. En 2^e année, le taux de redoublement, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite. Le décret³ permettant depuis 2000 le redoublement en fin de 2^e année uniquement pourrait expliquer la chute du taux de redoublement en 1^{re} et l'accroissement de ce taux en 2^e. Cependant cette mesure semble avoir eu un impact de courte durée au vu de la croissance du taux de redoublement en 1^{re} qui atteint 6,9 % en 2007-2008. De la 3^e à la 6^e primaire, les taux de redoublement varient autour de 3,5 %. Ils changent peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution qui s'inverse à partir de 2001-2002. La 6^e présente les taux de redoublement les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁴.

La figure 15.2 affiche, par année d'études, les taux de redoublement dans l'enseignement secondaire de 1992-1993 à 2007-2008. Le 1^{er} degré présente des caractéristiques particulières. En 1^{re} année, le taux de redoublement s'articule autour de deux années charnières : en 1995-1996, il chute de 8 à 2 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 11,9 % en 2007-2008. En 2^e année, le taux de redoublement diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10,4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en

2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7 % et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublement est à mettre en lien avec la réforme du 1^{er} degré. Depuis 1995⁵, ce degré doit en effet être réalisé en 3 ans maximum. Une « 2CC », année complémentaire après la 2^e, a donc été instaurée. Depuis 2001⁶, il est également possible d'effectuer une « 1AC », année complémentaire en fin de 1^{re}, pourvu que le 1^{er} degré soit effectué en 3 ans seulement⁷. Les 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire présentent des taux de redoublement aux profils proches, avec, en 3^e et 5^e, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 20,8 % pour la 3^e en 2007-2008) avec cependant une inversion de la tendance en 5^e ces dernières années. Les taux de redoublement plus bas en 6^e (7,2 % en 2007-2008) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Les taux de redoublement observés en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire méritent une analyse plus fine, selon les sections et formes d'enseignement, car ce sont deux moments clés dans l'orientation en secondaire. Dans la figure 15.3, on observe que, pour les formes techniques, le taux de redoublement a progressé régulièrement particulièrement en 3^e année : en 2007-2008, en moyenne, il y a 30 % de redoublants en 3^e année du technique de transition et 34 % en 3^e année du technique de qualification. La pertinence des choix d'orientation est peut-être en cause. Pour l'enseignement professionnel, le taux de redoublement progresse également mais moins fortement que dans les formes techniques (en 2007-2008, 25 % en 3^e et 20 % en 5^e). Cette moindre progression est peut-être en relation avec le taux d'abandon en fin de parcours scolaire.

Notons enfin la chute significative des taux de redoublement en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

1 Est redoublant l'élève qui entame au temps « t » une nouvelle année scolaire dans la même année d'études que celle dans laquelle il se trouvait l'année « t-1 ». Le « taux de redoublement » utilisé dans cet indicateur est alors calculé par rapport à l'effectif de cette année d'études au temps « t ».

2 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

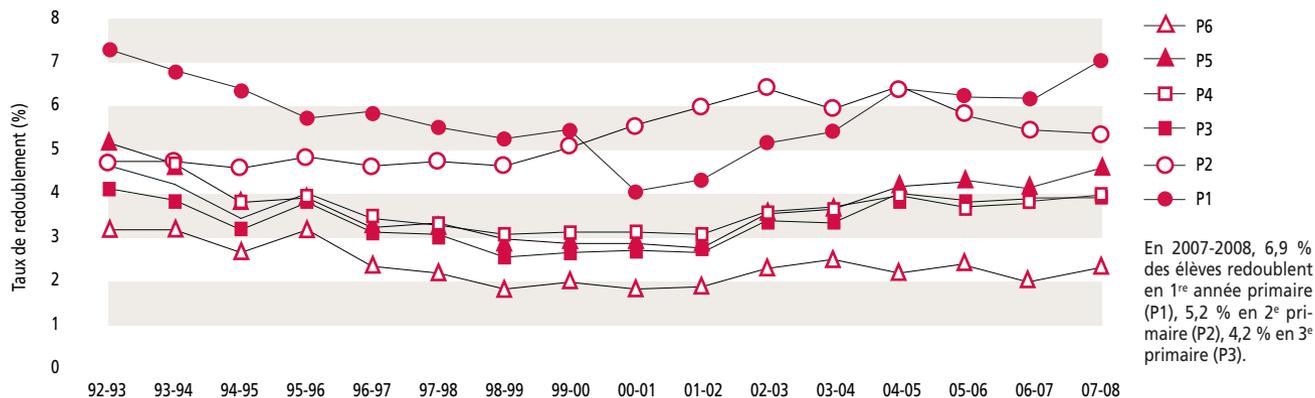
4 Voir l'indicateur 19 « Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ».

5 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

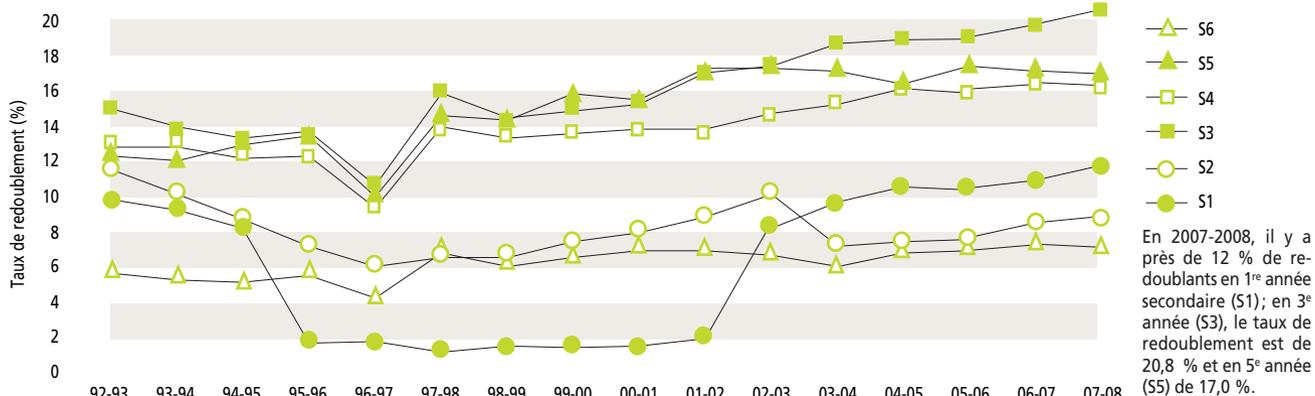
6 Décret relatif à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

7 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC et 2CC comme redoublants.

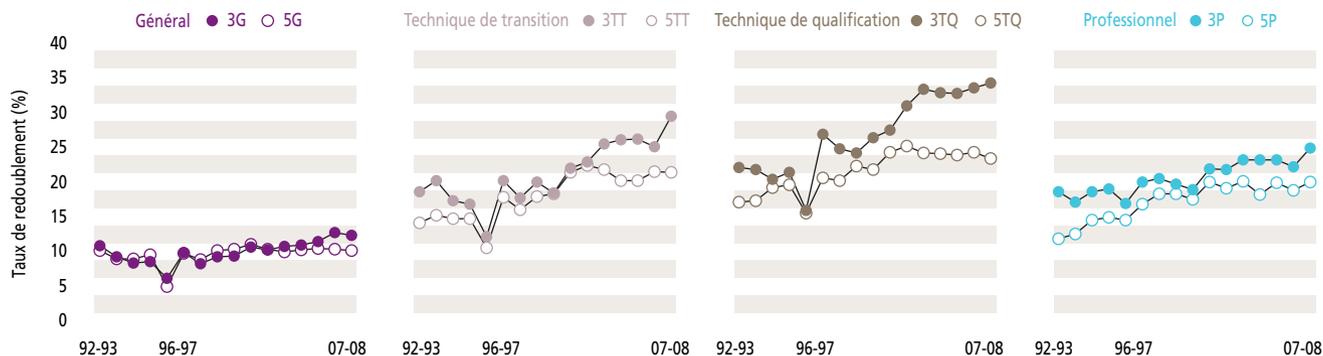
15.1 Évolution du taux de redoublement dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2007-2008



15.2 Évolution du taux de redoublement dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2007-2008



15.3 Évolution du taux de redoublement en troisième et cinquième secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2007-2008



En 2007-2008, on observe des taux de redoublement très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie: 12,3 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 29,5 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 34,3 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 24,9 % dans la forme professionnelle (3P).

En Communauté française, durant le parcours du primaire et du secondaire ordinaire, le changement d'établissement est fréquent: en 2007-2008, il touche 8,5 % des élèves au primaire et 17 % au secondaire, en plus des 2 % concomitant au changement de domicile. Les changements d'établissement sont systématiquement plus fréquents pour les garçons. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement peut expliquer une partie de ces changements d'établissement: il est en moyenne trois fois plus important pour les élèves changeant d'établissement et ce lien est plus particulièrement accentué en début de cycle ou de degré.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Communauté française. Les données analysées concernent l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des 6^{es} années du primaire et du secondaire, à l'issue desquelles le changement d'établissement en fin d'année scolaire est la règle.

La figure 16.1 présente, pour les filles et les garçons, les changements d'établissement qui se sont produits entre le 15 janvier 2007 et le 15 janvier 2008 dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, qu'ils aient été ou non associés à un changement de domicile¹. Pour l'ensemble de ces élèves, les changements simultanés de domicile et d'école sont de l'ordre de 2 %. Au primaire, en moyenne, 2,6 % d'élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile et 8,5 % des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile, ce taux s'élevant à 8 % pour les filles et 9 % pour les garçons. Autrement dit, de la 1^{re} à la 5^e primaire, plus d'1 élève sur 10 a changé d'école. Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués. Au 1^{er} degré (S1 et S2), ce sont les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2CC) qui sont les plus nombreux à poursuivre leur scolarité en changeant d'école (42 % pour les filles, 43 % pour les garçons) et les élèves qui ont terminé la 1A qui en changent le moins (11 % pour les filles et 15 % pour les garçons). En moyenne toutefois, le taux de changement au sein du 1^{er} degré² est de 24 %, et concerne donc près d'1 élève sur 4. Dans le 2^e degré (S3 et S4), les taux de changement sont assez proches quelle que soit la forme suivie: 18 % des élèves dans ce degré changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15 % pour les filles et 17 % pour les garçons) et le taux le plus élevé (21 % pour les filles comme pour les garçons) dans l'enseignement professionnel. En 5^e secondaire, ce sont encore 7 % des élèves qui changent d'école. Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

La figure 16.2 présente l'écart moyen entre les indices socioéconomiques des établissements³ fréquentés successivement par les élèves qui en ont changé entre le 15 janvier 2007 et le 15 janvier 2008. Un déménagement est généralement l'explication d'un changement d'établissement, c'est pourquoi les données concernent ici les élèves qui ont changé d'établissement sans avoir changé de domicile et pour lesquels l'explication doit être trouvée ailleurs. En moyenne, les élèves ayant

changé d'école primaire après le 15 janvier 2007 se retrouvent le 15 janvier suivant dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé⁴. On note donc des parcours ascendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. En revanche, dans l'enseignement secondaire, les élèves ayant changé d'école vont, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. Dans le 1^{er} degré, l'écart est le plus marqué pour les élèves des années complémentaires (1AC et 2CC) et, dans les années d'études ultérieures, pour les élèves de la section de transition. Au secondaire, les changements d'établissement produisent donc des parcours descendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Outre l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation des établissements, ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

La figure 16.3 compare les taux de redoublement⁵ des élèves selon qu'ils changent ou non d'établissement. Ici sont pris en compte les élèves ayant changé entre 2 années de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des élèves ayant changé de domicile. Entre 2 années d'études effectuées au primaire, en moyenne 14 % des élèves changeant d'établissement redoublent, pour 4 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves terminant la 1^{re} année primaire, ces rapports atteignent respectivement 23 % et 5 %. Dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, les taux de redoublement sont assez semblables, que les élèves aient changé d'établissement ou pas, sauf pour les élèves ayant terminé la 1A en 2006-2007: 23 % de redoublement pour ceux qui ont changé d'établissement en 2007-2008, 9 % pour les autres. Dans le 2^e degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas. En 5^e secondaire, le redoublement d'un élève de 5G est 10 fois plus fréquent s'il change d'établissement, et seulement 5 fois dans les autres formes. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

De nouvelles dispositions décretsales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au 1^{er} degré du secondaire sont entrées en application le 1^{er} septembre 2008. L'évolution des données de cet indicateur permettra d'apprécier les effets de ces mesures.

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. En 2006-2007, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice (à l'exception des 6^{es} années), on observe qu'un élève sur trois qui a changé de domicile a également changé d'établissement.

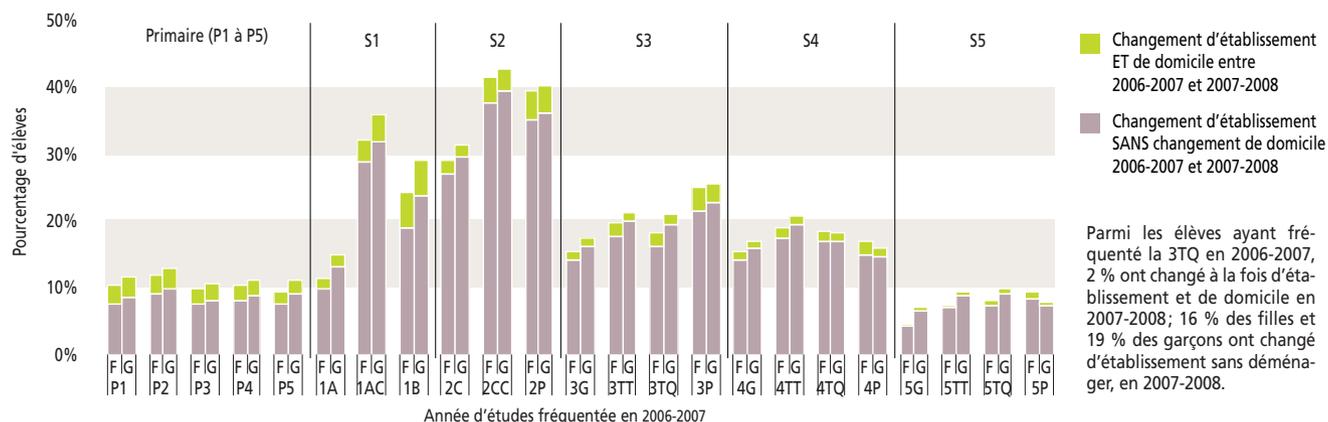
2 Il faut cependant noter que certains établissements n'organisent que le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire (DOA, degré d'observation autonome), ce qui implique un changement d'établissement pour l'élève à l'entrée de la 3^e année.

3 Pour chaque établissement, un indice socioéconomique moyen a été calculé à partir des indices socioéconomiques des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire considérée. Plus d'informations sur cet indice socioéconomique dans l'indicateur 10.

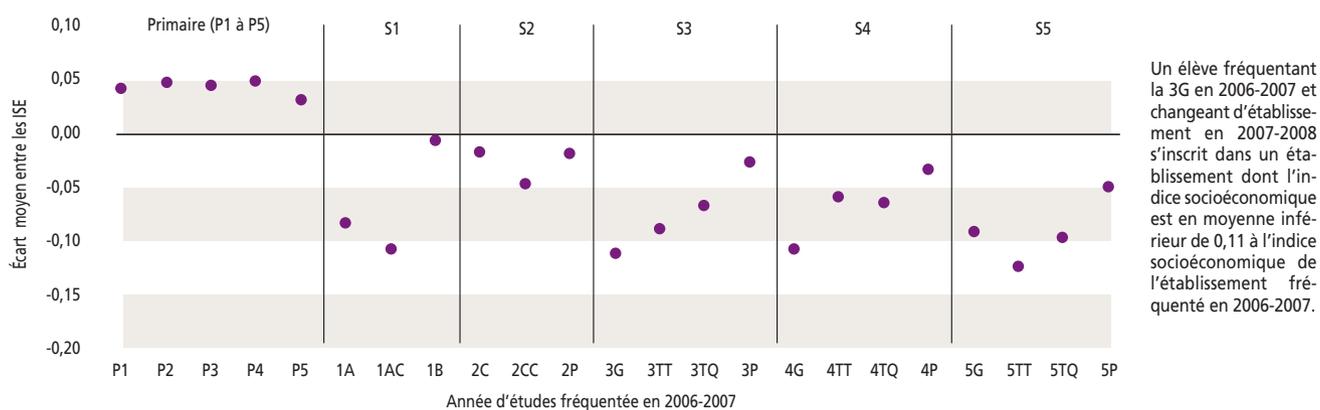
4 Même si ces variations moyennes sont faibles, il est remarquable de constater leurs valeurs systématiquement supérieures à 0 en primaire et inférieures à 0 dans le secondaire, avec de plus une similarité des variations selon les sections en secondaire.

5 Les données statistiques incluent dans les effectifs des redoublants les élèves inscrits dans les années complémentaires d'un cycle ou d'un degré.

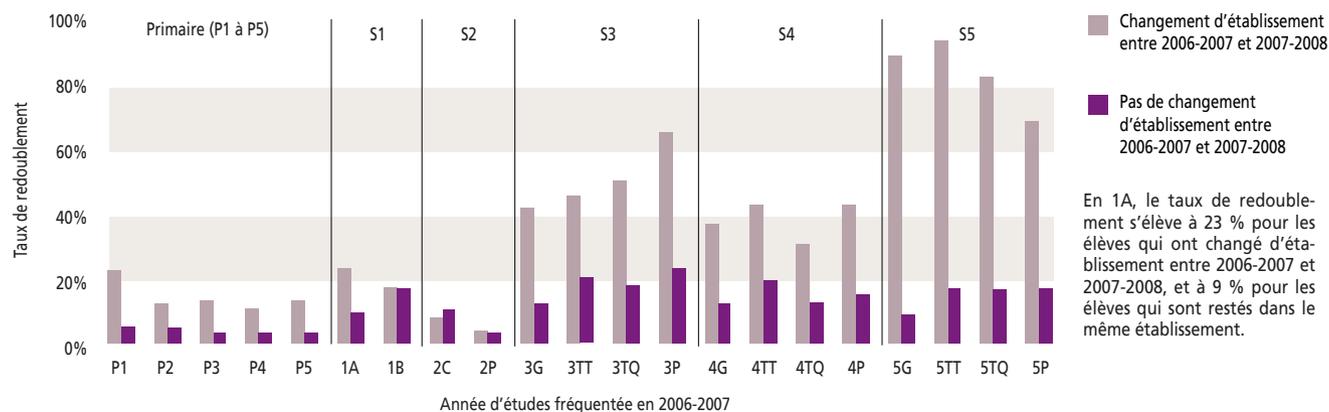
16.1 Pourcentages d'élèves, filles et garçons, ayant changé d'établissement en 2007-2008 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2006-2007



16.2 Écart moyen entre les indices socioéconomiques (ISE) des établissements fréquentés en 2006-2007 et 2007-2008 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2006-2007 par les élèves changeant d'établissement (sans changement de domicile)



16.3 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement en 2007-2008 poursuivant leurs études dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2006-2007



17 Parcours sur 3 ans d'élèves entrant en 1^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006

En Communauté française, près de 86 % des élèves entrés à l'heure en 1^{re} primaire en 2005-2006 se retrouvent 2 ans plus tard en 3^e année et plus de 10 % sont inscrits 2 ans de suite dans la 1^{re} ou la 2^e année : une différence se marque en faveur des filles, dans le parcours des élèves à l'heure. Les élèves entrés en avance à 5 ans (dont 60 % de filles) sont plus de 90 % en 3^e primaire 2 ans plus tard et 6 % ont été inscrits 2 ans de suite dans une même année d'études. Les élèves en retard scolaire entrés à 7 ans (dont 61 % de garçons) sont seulement 61 % en 3^e année deux ans plus tard ; 19 % ont été inscrits 2 ans de suite dans une même année d'études et 16 % fréquentent l'enseignement spécialisé. Il n'y a pas de différence sensible entre garçons et filles dans les parcours de ces élèves en avance ou en retard.

Cet indicateur présente les parcours scolaires observés sur 3 ans des élèves entrés en 1^{re} année de l'enseignement primaire ordinaire en Communauté française en 2005-2006.

L'entrée en primaire se fait généralement à la suite d'une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois au maximum par étape. Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle, ne peut être confondue avec un redoublement¹ et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape. En ce qui concerne la première étape (comprenant l'enseignement maternel, la 1^{re} et la 2^e année primaire), un élève peut bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle², soit au terme de la 1^{re} ou de la 2^e primaire.

Pour approcher ces parcours, une cohorte a été étudiée : elle comprend les 47 693 élèves entrés en 1^{re} primaire (P1) en 2005-2006 et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Communauté française l'année précédente : 44 741 (93,8 %) ont alors 6 ans, 867 (1,8 %) ont 5 ans, 2 085 (4,4 %) ont 7 ans³.

La figure 17.1 précise la répartition des situations scolaires de ces 3 catégories d'élèves de la cohorte deux ans plus tard, en 2007-2008. Les enfants entrés « en avance », à 5 ans, sont deux ans plus tard 90,7 % en P3 ; 5,9 % ont été inscrits 2 années de suite dans une même année d'études et sont en P2, 3,2 % sont sortis³ de l'enseignement en Communauté française. Les enfants entrés « à l'heure », à 6 ans, sont 2 ans

plus tard 85,6 % en P3 ; 10,7 % ont été inscrits 2 années de suite dans la même année d'études et sont en P2 ; 2,2 % sont sortis³ et 1,1 % fréquentent l'enseignement spécialisé. Les enfants entrés « en retard », à 7 ans, sont 2 ans plus tard 61,1 % en P3 ; 19,4 % ont été inscrits 2 années de suite dans la même année d'études et sont en P2 ; 2,8 % sont sortis³ et 16,3 % fréquentent l'enseignement spécialisé.

La figure 17.2 détaille les parcours scolaires de la cohorte des filles et des garçons durant 3 années scolaires selon l'âge d'entrée.

Dans la cohorte entrée en P1 à 5 ans, 90,3 % des élèves ont un parcours « P1-P2-P3 », 3,7 % sont inscrits 2 années de suite en P1 et 2,2 % en P2. Les filles et les garçons ont des parcours très semblables, même si au départ les filles constituent près de 60 % de cette cohorte.

Dans la cohorte entrée en P1 à 6 ans, 85,4 % des élèves ont un parcours « P1-P2-P3 », 5,8 % sont inscrits 2 années de suite en P1 et 4,8 % en P2. Les filles et les garçons ont des parcours qui se distinguent. Les filles progressent mieux que les garçons.

Dans la cohorte entrée en P1 à 7 ans, moins de 61 % des élèves ont un parcours « P1-P2-P3 » alors que 10,5 % sont inscrits 2 années de suite en P1 et 8,7 % le sont en P2. On remarque les transferts vers l'enseignement spécialisé : 10,3 % après une P1, 4,3 % après la P2, 1,7 % après le maintien en P1. Les filles et les garçons ont des parcours très semblables, même si au départ ce sont plus de 60 % de garçons qui se trouvent dans cette cohorte.

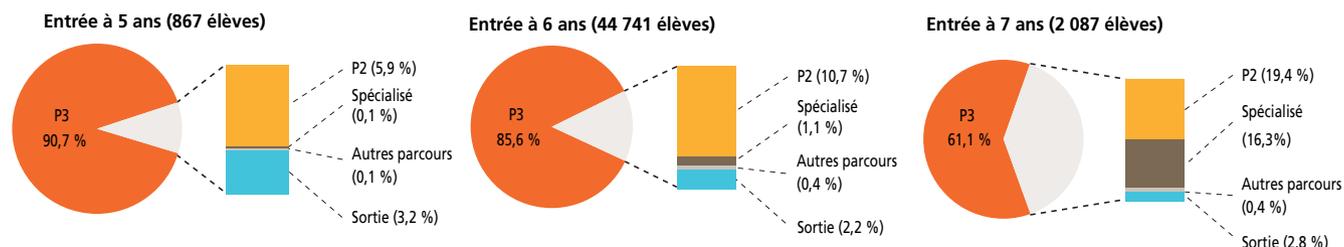
En conclusion, le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire : 1 élève sur 10 entré en 1^{re} primaire subit un maintien dans les deux années scolaires suivantes et ce phénomène s'observe plus fréquemment encore chez les garçons et chez les élèves entrés à 7 ans en primaire.

1 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

2 Dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1^{re} année de la scolarité obligatoire.

3 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2006-2007 ou 2007-2008 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental de la Communauté française.

17.1 Situations scolaires en 2007-2008 des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, selon l'âge d'entrée



Parmi les 44 741 élèves de 6 ans entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, 85,6 % se retrouvent en 3^e primaire (P3) deux ans plus tard.

17.2 Répartition des parcours scolaires sur trois ans des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, selon l'âge d'entrée et le sexe

En 05-06	En 06-07	En 07-08	TOT	Filles	Garçons
P1	P2	P3	90,3 %	90,1 %	90,6 %
	P1	P2	3,7 %	3,7 %	3,7 %
	P2	P2	2,2 %	2,3 %	2,0 %
	P2	Sortie	1,7 %	2,1 %	1,1 %
	Sortie	Sortie	1,5 %	1,0 %	2,3 %
	Autres parcours (passant par P1, P2, P3, spécialisé...)			0,6 %	0,8 %
TOTAL			100 %	100 %	100 %
<i>Effectifs des élèves de 5 ans en P1 en 2005-2006</i>			867	517	350
			(100 %)	(59,6 %)	(40,4 %)
<i>Effectif total des élèves de 5 ans en 2005-2006</i>			48 296	23 653	24 643
<i>Part des élèves présents en P1</i>			1,8 %	2,2 %	1,4 %

Parmi les 867 élèves de 5 ans entrés en P1 en 2005-2006, 90,3 % sont en P2 en 2006-2007 puis en P3 en 2007-2008.

En 05-06	En 06-07	En 07-08	TOT	Filles	Garçons	
P1	P2	P3	85,4 %	86,7 %	84,1 %	
	P1	P2	5,8 %	5,3 %	6,2 %	
	P2	P2	4,8 %	4,4 %	5,3 %	
	Sortie	Sortie	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
	Autres parcours (passant par P1, P2, P3, spécialisé...)			2,5 %	2,1 %	2,9 %
	TOTAL			100 %	100 %	100 %
<i>Effectifs des élèves de 6 ans en P1 en 2005-2006</i>			44 741	22 110	22 631	
			(100 %)	(49,4 %)	(50,6 %)	

Parmi les 44 741 élèves de 6 ans entrés en P1 en 2005-2006, 85,4 % sont en P2 en 2006-2007 puis en P3 en 2007-2008. Ce parcours est le fait de 86,7 % des filles et 84,1 % des garçons de cette cohorte.

En 05-06	En 06-07	En 07-08	TOT	Filles	Garçons	
P1	P2	P3	60,6 %	59,8 %	61,1 %	
	P1	P2	10,5 %	10,1 %	10,8 %	
	Spécialisé	Spécialisé	10,3 %	12,1 %	9,2 %	
	P2	P2	8,7 %	8,2 %	9,0 %	
	P2	Spécialisé	4,3 %	4,2 %	4,3 %	
	Sortie	Sortie	2,1 %	1,6 %	2,4 %	
	P1	Spécialisé	1,7 %	1,4 %	1,9 %	
	Autres parcours (passant par P1, P2, P3, spécialisé...)			1,8 %	2,6 %	1,3 %
	TOTAL			100 %	100 %	100 %
<i>Effectifs des élèves de 7 ans en P1 en 2005-2006</i>			2 085	808	1 277	
			(100 %)	(38,8 %)	(61,2 %)	
<i>Effectif total des élèves de 7 ans en 2005-2006</i>			49 182	24 275	25 182	
<i>Part des élèves présents en P1</i>			4,2 %	3,3 %	5,1 %	

Parmi les 2 085 élèves de 7 ans entrés en P1 en 2005-2006, 60,6 % sont en P2 en 2006-2007 puis en P3 en 2007-2008.

57,1 % des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 en 2005-2006 et inscrits dans l'enseignement secondaire sont inscrits dans l'enseignement ordinaire en 2007-2008, tandis que cette part s'élève à 24,2 % et 19,9 % pour les types 3 et 1. Environ 63 % des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 et inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire ont suivi le parcours 1B-2P-3P. 40 % des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 3 et 59 % des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 ont suivi ce même parcours 1B-2P-3P.

Cet indicateur s'intéresse aux élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 1, de type 3 et de type 8 en 2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire en 2005-2006. Le graphique 18.1 présente la répartition de ces élèves pour 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. En 2005-2006, la majorité des élèves issus du type 8 sont inscrits dans l'enseignement ordinaire (61,0 % contre 39,0 % dans l'enseignement secondaire spécialisé), tandis que la majorité des élèves issus des types 3 et 1 sont inscrits dans le spécialisé (27,8 % dans l'enseignement secondaire ordinaire contre 72,2 % dans l'enseignement secondaire spécialisé pour les élèves issus du type 3 et 20,8 % contre 79,2 % pour les élèves issus du type 1). Outre le fait que ces types accueillent des élèves à besoins spécifiques différents, deux raisons peuvent expliquer cette différence : d'une part l'enseignement de type 8 n'existe pas dans l'enseignement secondaire, d'autre part il a comme objectif explicite un retour dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Si la référence n'est pas l'inscription dans l'enseignement ordinaire mais l'inscription dans un enseignement donnant accès aux études supérieures, il faut alors ajouter à cette part, les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 dont la structure et la certification correspondent à l'enseignement ordinaire. Le pourcentage d'élèves qui suivent un enseignement donnant accès à l'enseignement supérieur s'élève donc respectivement à 21,8 %, 37,4 % et 62,5 % pour les types 1, 3 et 8. Cette référence permet surtout de distinguer l'enseignement primaire de type 3 dont une part non négligeable des élèves est inscrite dans l'enseignement secondaire de forme 4.

Enfin, il est nécessaire de vérifier si cette réinscription reste effective après 3 ans, en d'autres termes, si celle-ci ne se traduit pas ensuite par un retour dans l'enseignement spécialisé. En 2007-2008, 57,1 % des élèves issus de l'enseignement de type 8 sont toujours inscrits dans l'enseignement ordinaire (contre 37,2 % dans l'enseignement secondaire spécialisé), tandis que cette part s'élève à 24,2 % (contre 67,8 %) et 19,9 % (contre 75,8 %) pour les types 3 et 1. Si une partie des élèves inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire retourne dans l'enseignement secondaire spécialisé ou quitte l'enseignement en Communauté française, celle-ci reste limitée.

Les graphiques de la figure 18.1 donnent également des indications sur la voie principale de l'inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire. En 2005-2006, lors de la première année dans l'enseignement secondaire, 20,1 % des élèves issus du type 1 sont inscrits en 1B et 0,7 % en 1A. Ces proportions sont de 23,6 % et 4,3 % pour les élèves issus de l'enseignement de type 3. Elles s'élèvent à 52,7 % et 8,2 % pour les

élèves issus du type 8. Si ne sont pris en compte que les élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire, 96,8 % de ceux-ci le sont via la 1B (contre 3,2 % via la 1A) pour le type 1, 85,0 % via la 1B (contre 15,0 % via la 1A) pour le type 3 et 86,5 % via la 1^{re} B (contre 13,5 % via la 1^{re} A) pour le type 8. Quels que soient les types considérés, la destination principale dans l'enseignement secondaire ordinaire est la 1^{re} B.

Ces graphiques peuvent encore se lire selon l'orientation de ces élèves dans les sections (de transition ou de qualification) de l'enseignement secondaire. En 2007-2008, 0,0 % des élèves issus du type 1 sont inscrits dans la section de transition du 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire, contre 14,7 % dans la section de qualification. Parmi les élèves issus du type 3, 0,5 % sont inscrits dans la section de transition contre 14,0 % dans la section de qualification. Enfin, parmi les élèves issus du type 8, 1,4 % sont inscrits dans la section de transition contre 42,4 % dans la section de qualification. La comparaison des orientations 1A/1AC-2C/2CC-3G transition et 1B-2P-3P relativise légèrement le constat précédent. En 2007-2008, 0,9 % des élèves issus du type 1 sont inscrits en 1A/1AC-2C/2CC-3G, contre 16,3 % en 1B-2P-3P. Parmi les élèves issus du type 3, 3,1 % sont inscrits en 1A/1AC-2C/2CC-3G contre 15,8 % en 1B-2P-3P. Enfin, parmi les élèves issus du type 8, 8,2 % sont inscrits en 1A/1AC-2C/2CC-3G contre 44,6 % en 1B-2P-3P. La grande majorité des élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire le sont donc en 1B-2P-3P.

La figure 18.2 permet de préciser les parcours les plus fréquents sur 4 ans. Il faut toutefois noter que certains parcours ne concernent que de petits groupes : ceux-ci doivent donc être considérés avec précaution. 63,3 % des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 et inscrits dans l'enseignement secondaire ont suivi le parcours 1B-2P-3P, 7,6 % de ces élèves sont toutefois retournés dans l'enseignement spécialisé dès 2006-2007. Parmi les élèves issus du type 3, 40,2 % ont suivi ce même parcours 1B-2P-3P, 9,3 % sont retournés dans l'enseignement spécialisé et 7,5 % ont suivi le parcours 1B-1A-2C. Parmi les élèves issus du type 8, 58,9 % ont suivi le parcours 1B-2P-3P et 7,6 % ont suivi le parcours 1B-1A-2C. La norme semble donc être le parcours 1B-2P-3P.

Glossaire

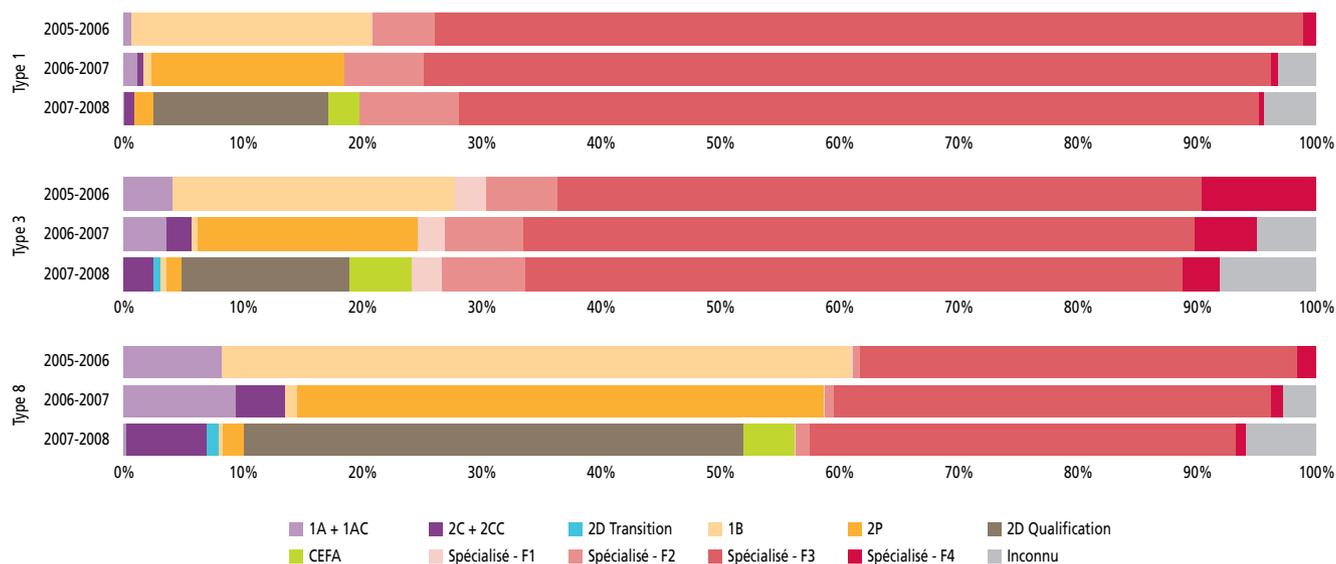
Types d'enseignement spécialisé :

Type 1 : Arriération mentale légère

Type 3 : Troubles caractériels et/ou de personnalité

Type 8 : Troubles instrumentaux.

18.1 Répartitions des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire en 2005-2006



En 2007-2008, 42,4 % des élèves sortis en 2005 de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 et inscrits dans l'enseignement secondaire sont inscrits dans la section de transition du second degré de l'enseignement ordinaire de plein exercice. Cette part s'élève à 14,7 % et 14,0 % pour les élèves issus des types 1 et 3.

18.2 Parcours les plus fréquents pour les élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2005-2006

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		Nombre d'élèves	% d'élèves
	Année d'études	Forme	Année d'études	Forme	Année d'études	Forme		
Type 1	1B	Ordinaire	2P	Ordinaire	3P	100	63,3%	
		Spécialisé		Spécialisé		12	7,6%	
		Ordinaire	2P	Ordinaire	CÉFA	6	3,8%	
		Sorties		Spécialisé		6	3,8%	
	Autres parcours			Sorties		6	3,8%	
	TOTAL					28	17,7%	
						158	100,0%	
Type 3	1B	Ordinaire	2P	Ordinaire	3P	43	40,2%	
		Spécialisé		Spécialisé		10	9,3%	
		Ordinaire	1A	Ordinaire	2C	8	7,5%	
		Ordinaire	2P	Spécialisé		6	5,6%	
		Sorties		Sorties		6	5,6%	
	Autres parcours					34	31,8%	
TOTAL					107	100,0%		
Type 8	1B	Ordinaire	2P	Ordinaire	3P	471	58,9%	
		Ordinaire	1A	Ordinaire	2C	61	7,6%	
		Ordinaire	2P	Ordinaire	3P	33	4,1%	
		Ordinaire	2P	Ordinaire	CÉFA	26	3,3%	
	1A	Ordinaire	2P	Ordinaire	3P	24	3,0%	
	Autres parcours					184	23,0%	
TOTAL					799	100,0%		

En 2007-2008, 63,3 % des élèves sortis en 2005 de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 et inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire ont suivi le parcours 1B – 2P – 3P.

19 Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire

En Communauté française, 84 % des élèves entrés en 2004-2005 en 5^e primaire fréquentent deux ans plus tard une 1A et 69 % fréquentent trois ans plus tard une 2C; une différence se marque en faveur des filles et des élèves à l'heure. Les autres parcours sont principalement ceux des élèves qui ont redoublé en 1^{re} secondaire (1A) et des élèves orientés en 2P.

Cet indicateur présente les parcours scolaires observés lors de la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire en Communauté française. Pour approcher cette transition dans l'enseignement ordinaire, une cohorte a été étudiée: elle rassemble 47 169 élèves entrant en 5^e primaire (P5) en 2004-2005 (et ayant fréquenté une P4 en 2003-2004 en Communauté française).

La figure 19.1 précise la répartition des situations scolaires de la cohorte deux ans plus tard, en 2006-2007: si 84,2 % de la cohorte effectuent un parcours « normal » et se retrouvent en 1A, 4,7 % des élèves sont encore en 6^e primaire, 3,9 % fréquentent la 1B et 1,7 % la 2P. On note le passage de 0,3 % d'élèves dans l'enseignement spécialisé et la sortie¹ de 4,8 % des élèves de la cohorte.

La figure 19.2 précise la répartition des situations scolaires de la cohorte trois ans plus tard, en 2007-2008: si 68,8 % de la cohorte effectuent un parcours P6-1A-2C, 15,1 % des élèves sont encore en 1A, 0,7 % fréquentent la 1B, 7,8 % la 2P et 1,5 % la 3P. On note le passage de 0,5 % d'élèves dans l'enseignement spécialisé et la sortie¹ de 5,4 % des élèves de la cohorte.

La figure 19.3 détaille les parcours scolaires de la cohorte durant 4 années scolaires.

On observe que 68,6 % des élèves entrant en 5^e primaire en 2004-2005 poursuivent en P6 puis en 1A et enfin en 2C. Pour 14,6 % de la cohorte, le parcours « P5-P6-1A » se poursuit par un redoublement en 1A (10 %) ou un passage en 2P (4,6 %). Le parcours P5-P6-1B se poursuit par la 2P pour 2,6 % et par la 1A pour 0,7 %. Les élèves redoublants la P5

en 2005-2006 représentent 3,4 % de la cohorte: 2,8 % poursuivent en P6 puis en 1A; 0,6 % sont orientés en 1B puis 2P. Enfin, 1,5 % de la cohorte sortent de P5 pour entrer en 1B² puis passer en 2P et 3P les années scolaires suivantes.

La figure 19.3 détaille également les parcours selon le retard scolaire: on constate un retard scolaire de 19,3 % des élèves (9 104 sur 47 169) entrant en P5 en 2004-2005. Parmi les élèves à l'heure en P5, 86,4 % ont un parcours « P5-P6-1A » qui se poursuit en 2C pour 77,2 % ou par un redoublement en 1A pour 9,2 %, la 1A étant alors le moment d'un premier échec scolaire. Parmi les élèves en retard à l'entrée de la P5, seuls 46,1 % ont un parcours « P5-P6-1A » qui se poursuit en 2C pour 32,7 % ou en 1A pour 13,4 %, la 1A étant pour eux le moment d'un nouvel échec scolaire. L'orientation vers l'enseignement professionnel est observée pour 32,1 % des élèves entrés en retard en P5: en 2007-2008, 24,4 % se trouvent en 2P et 7,7 % en 3P (suite à un parcours P5-1B-2P-3P).

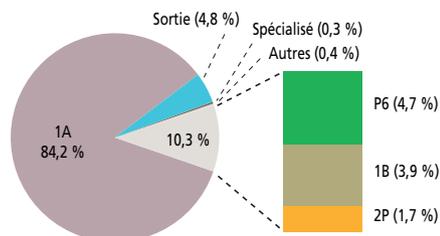
Dans la figure 19.3, on trouve également la répartition des parcours pour les filles et les garçons, à l'heure et en retard. Le parcours le plus fréquent (« P5-P6-1A-2C ») est le fait de 79,3 % des filles à l'heure et de 35,9 % des filles en retard pour 75,1 % des garçons à l'heure et 30,2 % des garçons en retard. Dans les autres parcours, ce sont les garçons qui sont majoritairement présents, ceci étant à mettre en relation avec le retard scolaire plus important pour les garçons tout au long de leur parcours scolaire³.

1 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2005-2006 ou 2006-2007 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française.

2 L'entrée en 1B est possible pour un nombre restreint d'élèves âgés de 12 ans au 31 décembre, qui n'ont pas terminé la 6^e primaire ou qui ne sont pas titulaires du CEB.

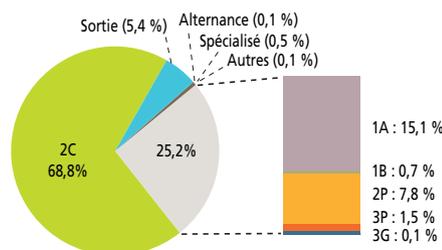
3 Voir l'indicateur 14 traitant du retard scolaire.

19.1 Situations scolaires en 2006-2007 des élèves entrés en 5^e primaire en 2004-2005



4,7 % des élèves entrés en 2004-2005 en 5^e primaire (P5) se retrouvent en 6^e primaire (P6) deux ans plus tard.

19.2 Situations scolaires en 2007-2008 des élèves entrés en 5^e primaire en 2004-2005



15,1 % des élèves entrés en 2004-2005 en 5^e primaire (P5) se retrouvent en 1A, 1^{re} année commune, trois ans plus tard.

19.3 Répartition des parcours scolaires sur quatre ans des élèves entrés en 5^e primaire en 2004-2005, selon le retard scolaire et le sexe

Entrée en P5 en 2004-2005			Répartition de la cohorte	Pour les élèves à l'heure (10 ans ou moins en 2004)			Pour les élèves en retard scolaire (11 ans ou plus en 2004)		
05-06	06-07	07-08		TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons
P6	1A	2C	68,6 %	77,2 %	79,3 %	75,1 %	32,7 %	35,9 %	30,2 %
P6	1A	1A	10,0 %	9,2 %	8,0 %	10,4 %	13,4 %	12,9 %	13,9 %
P6	1A	2P	4,6 %	2,6 %	2,3 %	2,9 %	12,8 %	11,5 %	13,8 %
P6	Sortie	Sortie	3,3 %	2,8 %	2,9 %	2,8 %	5,3 %	5,7 %	5,0 %
P5	P6	1A	2,8 %	2,7 %	2,5 %	3,0 %	3,0 %	2,8 %	3,2 %
P6	1B	2P	2,6 %	1,0 %	0,9 %	1,0 %	9,4 %	9,3 %	9,5 %
1B	2P	3P	1,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,7 %	7,4 %	7,9 %
P6	P6	1A	1,5 %	1,5 %	1,3 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,4 %
P6	1B	1A	0,7 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	1,8 %	1,8 %	1,7 %
P5	1B	2P	0,6 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	2,2 %	2,2 %	2,1 %
Autres parcours			2,6 %	1,4 %	1,1 %	1,6 %	8,0 %	6,9 %	8,8 %
Sortie			1,3 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	2,2 %	1,9 %	2,4 %
TOTAL			100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Effectifs			47 169	38 065	19 138	18 927	9 104	4 097	5 007

Parmi les filles entrées à l'heure en 5^e primaire (P5) en 2004-2005, 79,3 % se retrouvent en 2C trois ans plus tard, en 2007-2008, après avoir fréquenté une 6^e primaire (P6) puis une 1^{re} année secondaire commune (1A).

20 Parcours sur 4 ans des élèves entrant en 1^{re} année de l'enseignement secondaire ordinaire

Les élèves inscrits en 1^{re} année A durant l'année scolaire 2004-2005 sont 46,1 % en 4^e année de transition et 16,7 % en 4^e année de qualification trois années plus tard, tandis que 31,8 % de ces élèves sont encore en 3^e année. Le parcours le plus fréquent est celui qui mène à la 4G, suivi par 41,8 % du groupe.

Les élèves inscrits en 1^{re} année B en 2004-2005 sont 33 % en 4^e année de qualification trois années plus tard, tandis que 39,9 % sont encore en 3^e année, 13,9 % se sont dirigés vers l'enseignement en alternance (CÉFA) et 14,3 % ont quitté l'enseignement de la Communauté française. Le parcours le plus fréquent est celui qui mène à la 4P, suivi par 28,1 % du groupe.

L'objectif de cet indicateur est de mettre en lumière, au terme de quatre années d'études, soit en 2007-2008, les parcours les plus fréquents des élèves inscrits en 2004-2005 dans les années d'études 1A et 1B de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Seuls les élèves issus de l'enseignement primaire l'année qui précède ont été retenus. Ne sont donc pas comptabilisés les élèves entrants en 1A ou en 1B dont on ne connaît pas l'année d'étude antérieurement suivie ou qui se trouvaient déjà dans le secondaire.

En 2004-2005, 90,8 % de ces élèves étaient inscrits en 1A et 9,2 % en 1B. La ventilation par sexe était de 49,8 % de filles et 50,2 % de garçons en 1A, et de 42,8 % de filles et 57,2 % de garçons en 1B.

La figure 20.1 illustre les parcours représentant 1 % et plus de la cohorte de départ (en 1A ou en 1B), classés par ordre décroissant d'importance; tous les autres parcours ont été regroupés dans la catégorie « autres parcours ».

Au terme des quatre années observées, les sorties représentent 4,3 % des élèves ayant commencé en 1A et 14,3 % des élèves ayant commencé en 1B, ce qui représente 5,3 % du total.

Pour les élèves ayant démarré leur parcours en 1A, le parcours 1A-2C-3G-4G est le parcours le plus fréquent et concernent 41,7 % d'entre eux. Le deuxième parcours le plus fréquent est composé d'élèves redoublant en 3G (6,4 %). Le premier parcours est plus souvent effectué par les filles (55,2 %). Le deuxième parcours est quant à lui plus souvent le fait de garçons (54,3 %). Le troisième parcours (1A-2C-3TQ-4TQ) concerne 6,2 % de ces élèves et le quatrième parcours (1A-2C-2CC-3G) 3,6 %. Le troisième parcours indique une orientation au terme de la 2^e année vers l'enseignement qualifiant. Le quatrième parcours indique l'accomplissement d'une année complémentaire dans le premier degré. Nous avons déjà noté que, dès le début des parcours, une disparité entre sexe se manifeste.

Le parcours 1B-2P-3P-4P est par contre le parcours le plus fréquent pour les élèves de la cohorte de départ en 1B, avec 29,6 % des élèves suivant ce parcours qui compte 52,0 % de garçons. Le deuxième parcours le plus fréquent est 1B-2P-3P-3P, il concerne 20,8 % de la cohorte et compte 54,2 % de garçons. La filière générale est quasi absente (13%

parcours), elle ne concerne plus que 1,6 % des élèves ayant commencé en 1B. Le troisième parcours (1B-2P-3P-CÉFA) concerne 8 % des élèves et 62,5 % de ceux qui effectuent ce parcours sont des garçons. Le quatrième parcours le plus fréquent est celui qui mène à la sortie des élèves de l'enseignement. Comme ils sont toujours en âge d'obligation scolaire, il y a de fortes probabilités que ceux-ci se retrouvent dans les formations des classes moyennes, cependant les données disponibles ne permettent pas de l'affirmer avec certitude.

La figure 20.2 – composée de deux graphiques - indique la position des élèves au terme de leur parcours de 4 années. Chaque graphique reprend respectivement le résultat de la cohorte de départ en 1A et celui de la cohorte de départ en 1B, en distinguant les filles et les garçons.

Parmi les élèves inscrits en 1A en 2004-2005, 68,4 % des filles et 57,4 % des garçons effectuent leur parcours sans redoublement (présence en 4^e année en 2007-2008) tandis que 27,8 % des filles et 35,7 % des garçons l'effectuent avec un redoublement (présence en 3^e année en 2007-2008), indiquant ainsi une meilleure réussite des filles au cours de ce parcours de 4 années. Il est intéressant de constater que 61,9 % des élèves ayant commencé en 1A sont dans la section de transition. Le reste de l'effectif (0,6 % des filles et 1,3 % des garçons) se dirige vers les CÉFA et 0,2 % des garçons sont orientés vers l'enseignement spécialisé. Les sorties concernent 3,3 % des filles et 5,4 % des garçons.

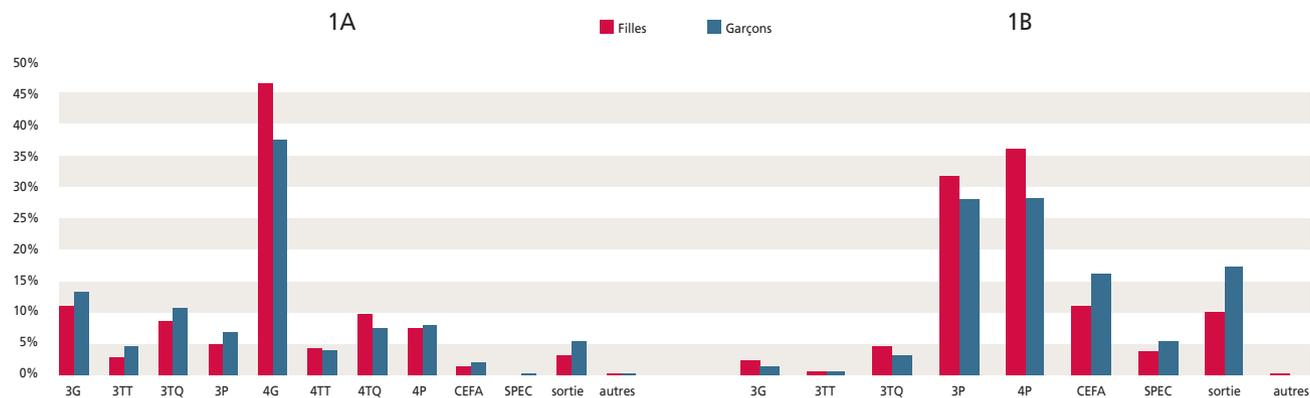
Parmi les élèves inscrits en 1B en 2004-2005, 37,4 % des filles et 29,8 % des garçons effectuent leur parcours sans redoublement (présence en 4^e année en 2007-2008) alors que 43,1 % des filles et 37,4 % des garçons l'effectuent avec un redoublement (présence en 3^e année en 2007-2008). Il est à noter que 70,4 % des élèves ayant commencé en 1B sont dans une section de qualification. 5,7 % des filles et 10 % des garçons se trouvent en CÉFA tandis que 3,8 % des filles et 5,4 % des garçons sont dirigés vers l'enseignement spécialisé. Les sorties concernent 10,1 % des filles et 17,4 % des garçons. Les parcours sans redoublement sont moins nombreux que ceux observés au sein de la cohorte de départ en 1A. Les orientations vers d'autres formes d'enseignement (CÉFA et enseignement spécialisé) et les sorties sont plus fréquentes.

20.1 Principaux parcours sur quatre ans des élèves inscrits pour la 1^{re} fois en 1A et en 1B en 2004-2005, par sexe

2004-05	Parcours			Effectifs			%			% du Total
	2005-06	2006-07	2007-08	F+G	F	G	% F+G	F	G	
1A	2C	3G	4G	19 394	10 708	8 686	41,7 %	55,2 %	44,8 %	37,8 %
	2C	3G	3G	2 958	1 353	1 605	6,4 %	45,7 %	54,3 %	5,8 %
	2C	3TQ	4TQ	2 906	1 570	1 336	6,2 %	54,0 %	46,0 %	5,7 %
	2C	2CC	3G	1 677	746	931	3,6 %	44,5 %	55,5 %	3,3 %
	2C	3TT	4TT	1 518	760	758	3,3 %	50,1 %	49,9 %	3,0 %
	2P	3P	4P	1 489	688	801	3,2 %	46,2 %	53,8 %	2,9 %
	1AC	2C	3TQ	1 250	540	710	2,7 %	43,2 %	56,8 %	2,4 %
	2C	2CC	3TQ	1 241	565	676	2,7 %	45,5 %	54,5 %	2,4 %
	2C	3P	4P	1 205	586	619	2,6 %	48,6 %	51,4 %	2,4 %
	2C	3TQ	3TQ	851	371	480	1,8 %	43,6 %	56,4 %	1,7 %
	1AC	2C	3P	789	310	479	1,7 %	39,3 %	60,7 %	1,5 %
	1AC	2C	3G	769	333	436	1,7 %	43,3 %	56,7 %	1,5 %
	2C	3G	4TQ	759	477	282	1,6 %	62,8 %	37,2 %	1,5 %
	2C	3G	3TQ	647	314	333	1,4 %	48,5 %	51,5 %	1,3 %
	1AC	3P	4P	594	271	323	1,3 %	45,6 %	54,4 %	1,2 %
	2P	3P	3P	512	208	304	1,1 %	40,6 %	59,4 %	1,0 %
	2C	2CC	3P	505	217	288	1,1 %	43,0 %	57,0 %	1,0 %
	2C	2CC	3TT	490	196	294	1,1 %	40,0 %	60,0 %	1,0 %
	2C	sortie	sortie	477	226	251	1,0 %	47,4 %	52,6 %	0,9 %
	2C	3G	3TT	449	190	259	1,0 %	42,3 %	57,7 %	0,9 %
	autres parcours			6 058	2 549	3 509	13,0 %	42,1 %	57,9 %	11,8 %
	Total			46 538	23 178	23 360	100,0 %	49,8 %	50,2 %	90,8 %
1B	2P	3P	4P	1 399	672	727	29,6 %	48,0 %	52,0 %	2,7 %
	2P	3P	3P	983	450	533	20,8 %	45,8 %	54,2 %	1,9 %
	2P	3P	CÉFA	379	142	237	8,0 %	37,5 %	62,5 %	0,7 %
	2P	3P	sortie	251	69	182	5,3 %	27,5 %	72,5 %	0,5 %
	2P	sortie	sortie	191	58	133	4,0 %	30,4 %	69,6 %	0,4 %
	2P	CÉFA	CÉFA	182	58	124	3,8 %	31,9 %	68,1 %	0,4 %
	1A	2C	3TQ	127	64	63	2,7 %	50,4 %	49,6 %	0,2 %
	1A	2C	3P	120	63	57	2,5 %	52,5 %	47,5 %	0,2 %
	sortie	sortie	sortie	96	29	67	2,0 %	30,2 %	69,8 %	0,2 %
	SPEC	SPEC	SPEC	88	30	58	1,9 %	34,1 %	65,9 %	0,2 %
	1A	3P	4P	78	52	26	1,6 %	66,7 %	33,3 %	0,2 %
	2P	SPEC	SPEC	76	27	49	1,6 %	35,5 %	64,5 %	0,1 %
	1A	2C	3G	74	43	31	1,6 %	58,1 %	41,9 %	0,1 %
	1A	2P	3P	59	28	31	1,2 %	47,5 %	52,5 %	0,1 %
	1A	3P	3P	56	26	30	1,2 %	46,4 %	53,6 %	0,1 %
	autres parcours			569	212	357	12,0 %	37,3 %	62,7 %	1,1 %
	Total			4 728	2 023	2 705	100,0 %	42,8 %	57,2 %	9,2 %
	Total			51 266	25 201	26 065		49,2 %	50,8 %	100,0 %

41,7 % des élèves inscrits en 2004-2005 en 1A ont eu comme parcours 1A-2C-3G-4G, soit 37,8 % de l'ensemble des élèves entrant en 1^{re} année secondaire.

20.2 Situation en 2007-2008 des élèves inscrits en 1A et en 1B en 2004-2005 – en pourcentage, par sexe



Parmi les élèves inscrits en 1A en 2004-2005, 46,4 % des filles et 37,3 % des garçons se retrouvent en 4G en 2007-2008.

Parmi les élèves inscrits en 1B en 2004-2005, 36 % des filles et 28,1 % des garçons se retrouvent en 4P en 2007-2008.

21 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2006-2007, 74,3 % des attestations À (attestations de réussite) sont délivrées à des élèves de 2^e année du 1^{er} degré, 70,2 % à des élèves du 2^e degré et 83,4 % à des élèves du 3^e degré. Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 16,0 % des élèves de 2^e année du 1^{er} degré et 10,6 % des élèves du 2^e degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 9,7 % des élèves de 2^e année du 1^{er} degré, 19,2 % des élèves du 2^e degré et 16,6 % des élèves du 3^e degré.

En comparaison avec l'année 2005-2006, la part des attestations À par rapport au total d'attestations délivrées s'est réduite de 0,2 % tandis que la part d'attestations B a augmenté de 0,7 % et celle des attestations C s'est réduite de 0,5 %.

Trois types d'attestations sont délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, à partir de la 2^e année du 1^{er} degré : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation d'échec (AOC) et l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Cette dernière permet à l'élève d'accéder à l'année supérieure si, et seulement si, il s'oriente vers une autre forme, section ou option. Le refus de la réorientation par l'élève ou son tuteur se traduit par le redoublement de l'élève. Plus spécifiquement, l'attestation BG soumet l'accès à l'année supérieure à une réorientation du général vers le technique de transition, le technique de qualification ou le professionnel. L'attestation BT propose une réorientation de la section de transition vers la section de qualification. L'attestation BQ dirige l'élève vers l'enseignement professionnel. Enfin, les attestations BÀ sont des attestations d'orientation vers d'autres options.

Au 3^e degré, seules les attestations de réussite (AOA) ou d'échec (AOC) sont délivrées puisque les élèves doivent effectuer tout ce degré au sein d'une même section, forme et option.

La figure 21.1 présente, pour chaque année d'études, le nombre total d'attestations A, B et C délivrées ainsi que leur distribution.

Les attestations À (attestations de réussite) sont délivrées à 74,3 % des élèves de 2^e année du 1^{er} degré, à 70,2 % des élèves du 2^e degré et à 83,4 % des élèves du 3^e degré. Selon la forme d'enseignement, dans les 2^e et 3^e degrés, les attestations À concernent 79,8 % des élèves dans le général, 69,5 % dans le technique de transition, 75,2 % dans le technique de qualification et 72,2 % dans le professionnel.

Les attestations C (attestations d'échec) touchent 9,7 % des élèves de 2^e année du 1^{er} degré, 19,2 % des élèves du 2^e degré et 16,6 % des élèves du 3^e degré. Selon la forme d'enseignement, dans les 2^e et 3^e degrés, les attestations C concernent 12,9 % des élèves dans le général, 20,3 % dans le technique de transition, 19,4 % dans le technique de qualification et 26,5 % dans le professionnel. Dans l'enseignement général, technique de transition et professionnel, c'est au 2^e degré que la proportion d'attestations C délivrées est la plus importante. Par contre, dans l'enseignement technique de qualification, 18,7 % d'attestations C sont délivrées au 2^e degré contre 19,9 % au 3^e degré.

Les filles reçoivent systématiquement plus d'attestations À et moins d'attestations C que les garçons, quels que soient la forme et le degré d'enseignement.

Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) sont dé-

livrées à 16,0 % des élèves de 2^e année du 1^{er} degré et 10,6 % des élèves du 2^e degré. Selon la forme d'enseignement au 2^e degré, les attestations B touchent 12,5 % des élèves dans le général, 17,9 % dans le technique de transition, 11,3 % dans le technique de qualification et 2,5 % dans le professionnel.

Dans la figure 21.2, la distribution des attestations B est détaillée selon le type de restriction (BG, BT, BQ et BA). Plus la forme laisse de possibilités d'orientation, plus grande sera évidemment la diversité des types d'attestations B délivrées. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations BA.

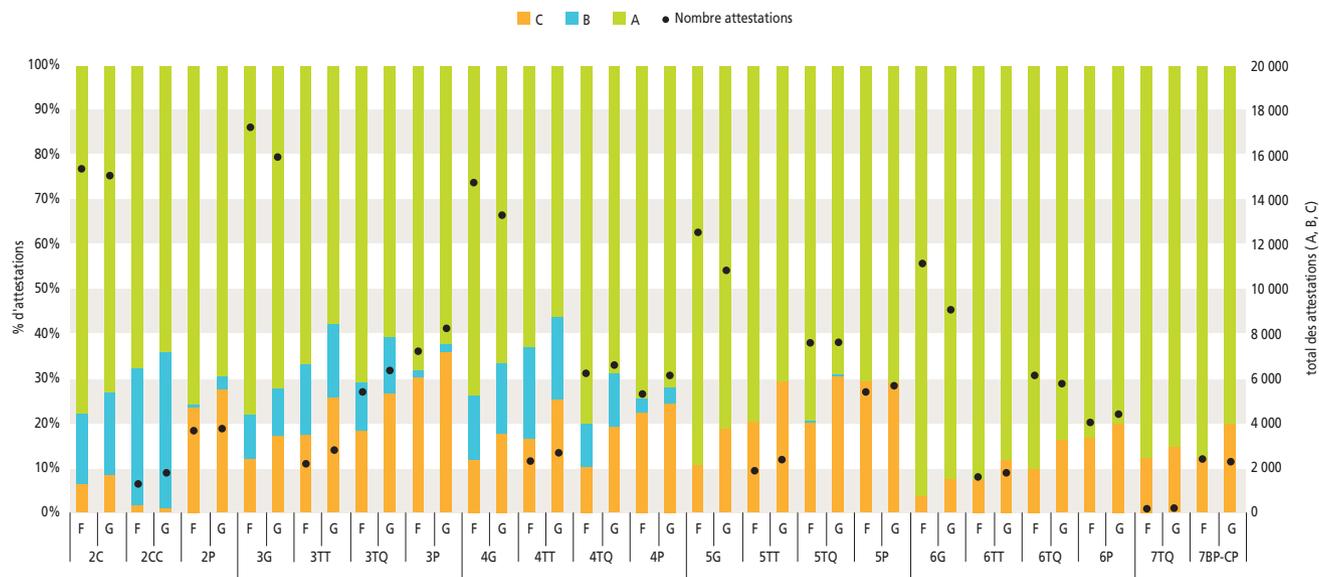
En 2^e année du 1^{er} degré, les attestations BG représentent 16,9 % des attestations B délivrées, les attestations BT 44,4 %, les attestations BQ 29,3 % et les attestations BÀ 9,5 %. Au 2^e degré, les attestations BG représentent 10,7 % des attestations B délivrées, les attestations BT 32,4 %, les attestations BQ 24,0 % et les attestations BÀ 32,9 %.

Pour le deuxième degré, selon la forme, les attestations B délivrées dans l'enseignement général se répartissent en 17,3 % de BG, 41,1 % de BT, 8,3 % de BQ et 32,7 % de BA. Dans l'enseignement technique de transition, 57,6 % des attestations B sont de type BT, 20,6 % de type BQ et 21,8 % de type BA. Dans l'enseignement technique de qualification, 74,9 % des attestations B sont de type BQ et 25,1 % de type BA. Par définition, dans l'enseignement professionnel, 100 % des attestations sont de type BA.

Glossaire

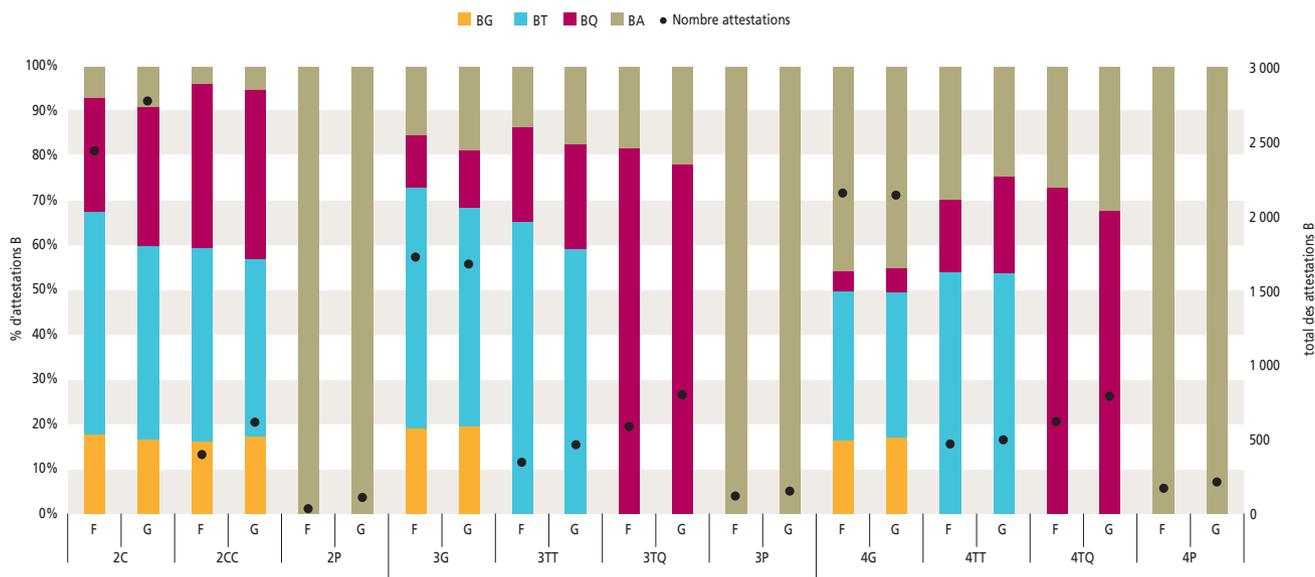
- AOA: Attestation d'Orientation À ou attestation de réussite de l'année d'études délimitée.
- AOB: Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC: Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- BG: AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- BT: AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- BQ: AOB orientant l'élève vers l'enseignement professionnel.
- BA: AOB « Autre » qui propose à l'élève un changement d'option.

21.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2007



En 2007, les filles inscrites en 2C ont reçu 6,5 % d'attestations C et 15,8 % d'attestations B et 77,6 % d'attestations A, le total des attestations (A, B, C) étant de 22 021.

21.2 Répartition des attestations B par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B en 2007



En 2007, 2 433 attestations B ont été délivrées aux filles inscrites en 2C; 17,8% sont de type BG, 49,7 % de type BT, 25,7 % de type BQ et 6,7 % de type BA.

En Communauté française, les élèves entrés en 3^e secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007 ont en 2007-2008 des taux de transition en 4^e année de 3 pour 4 dans la forme générale et de près de 3 pour 5 dans les autres formes. Des réorientations importantes ont lieu, principalement en technique de transition et dans une moindre mesure dans les formes générale et technique de qualification. Le redoublement est le fait de près d'1 élève sur 5 dans la forme générale et 1 sur 4 dans les autres formes.

Une transition en 4^e plus faible, une réorientation et un redoublement plus importants sont observés pour les élèves en retard scolaire et pour les garçons.

Cet indicateur présente les situations scolaires en 2007-2008 des élèves entrés en 3^e année secondaire en 2006-2007. Pour approcher ces parcours, une cohorte a été étudiée : elle comprend les 51 090 élèves entrés pour la 1^{re} fois en 3^e année secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007 et ayant fréquenté l'enseignement de la Communauté française en 2005-2006. Cette cohorte comprend 50,4 % de garçons et 65,3 % d'élèves à l'heure (âgés d'au plus 14 ans en 2006). Les données ont été traitées par forme d'enseignement, en prenant en compte le retard scolaire et le sexe.

La figure 22.1 présente les situations scolaires en 2007-2008 des 28 634 élèves entrés en 2006-2007 en 3G. Plus de 80 % de ces élèves fréquentent une 4^e en 2007-2008 : 74,1 % sont en 4G et 6,6 % dans une autre forme. Ces derniers subissent donc une réorientation en cours de degré, probablement à la suite d'une attestation d'orientation restrictive AOB¹. Le taux de redoublement est de 18,1 % : 12,4 % redoublent en 3G et 5,6 % dans une autre forme. Le tableau décompose ces données en fonction du retard scolaire et du sexe. Dans cette cohorte de 3G, il y a 84,4 % d'élèves à l'heure et 15,6 % d'élèves en retard. Pour ces deux groupes, le taux de passage en 4G est respectivement de 79,0 % et 47,5 % et le taux de passage dans une autre forme de 4,4 % et de 19,0 %. Le redoublement est de 15,9 % pour les élèves à l'heure et de 30,0 % pour les élèves en retard, avec pour ces derniers un redoublement important dans une autre forme. Le taux de transition en 4^e est systématiquement plus important pour les filles (jusqu'à 85,7 % pour les filles à l'heure) et le taux de redoublement des garçons est plus important (jusqu'à 33,8 % pour les garçons en retard scolaire).

La figure 22.2 présente les situations scolaires en 2007-2008 des 3 573 élèves entrés en 2006-2007 en 3TT. Seuls 68,6 % de ces élèves fréquentent une 4^e en 2007-2008 : 53,3 % sont en 4TT et 15,3 % dans une autre forme (principalement en 4TQ). La réorientation est ici plus importante qu'en 3G, signe probable d'une orientation inadéquate à l'entrée de la 3^e. Le taux de redoublement est de 28,9 % : 16,9 % redoublent en 3TT et 12,0 % dans une autre forme. Le tableau détaille les situations des élèves à l'heure (61,5 %) et en retard scolaire (38,5 %). Pour ces deux groupes, le taux de passage en 4TT est respectivement de 60,9 % et 41,1 % et le taux de passage dans une autre forme de 11,2 % et de 21,8 %. Le redoublement est de 26,7 % pour les élèves à l'heure et de 32,5 % pour les élèves en retard. Le taux de passage en 4^e est systéma-

tiquement plus important pour les filles (jusqu'à 75,9 % pour les filles à l'heure) et le taux de redoublement des garçons est plus important (jusqu'à 36,6 % pour les garçons en retard scolaire).

La figure 22.3 présente les situations scolaires en 2007-2008 des 7 547 élèves entrés en 2006-2007 en 3TQ. Seuls 67,6 % de ces élèves fréquentent une 4^e en 2007-2008 : 61,2 % sont en 4TQ et 6,4 % dans une autre forme. Le taux de redoublement est de 26,9 % : 22,4 % redoublent en 3TQ et 4,5 % dans une autre forme. En 2007-2008, 1,5 % de cette cohorte se retrouve dans l'enseignement en alternance et 4,0 % ne fréquentent plus l'enseignement de la Communauté française². Le tableau détaille les situations scolaires des élèves à l'heure (44,5 %) et en retard scolaire (55,5 %). Pour ces deux groupes, le taux de passage en 4TQ est respectivement de 68,6 % et 55,4 % et le taux de passage dans une autre forme de 4,3 % et de 8,0 %. Le redoublement est de 24,0 % pour les élèves à l'heure et de 29,2 % pour les élèves en retard. Les sorties du système scolaire sont également plus importantes pour les élèves entrés en retard en 3^e. Le taux de passage en 4^e est systématiquement plus important pour les filles (jusqu'à 76,8 % pour les filles à l'heure), alors que pour les garçons le taux de redoublement est supérieur (jusqu'à 33,1 % pour les garçons en retard scolaire) de même que le taux de sortie du système.

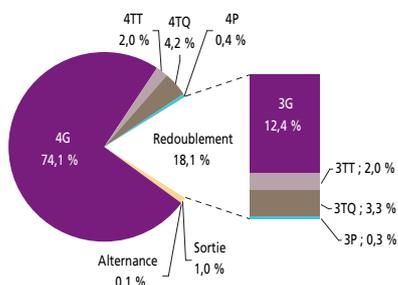
La figure 22.4 présente les situations scolaires en 2007-2008 des 11 336 élèves entrés en 2006-2007 en 3P. Seuls 55,5 % de ces élèves fréquentent une 4^e en 2007-2008, tous dans la forme professionnelle puisqu'aucune réorientation n'est possible. Le taux de redoublement est de 25,6 % : 23,2 % redoublent en 3P et seulement 2,4 % dans une autre forme. En 2007-2008, 8,5 % de cette cohorte se retrouve dans l'enseignement en alternance et 9,7 % ont quitté l'enseignement secondaire². Dans cette cohorte de 3P, il y a 32,0 % d'élèves à l'heure et 68,0 % d'élèves en retard. Pour ces deux groupes, le taux de passage en 4P est respectivement de 59,2 % et 53,7 %. Le redoublement est de 24,7 % pour les élèves à l'heure et de 26,1 % pour les élèves en retard. Les sorties du système scolaire sont également plus importantes pour les élèves entrés en retard en 3^e. Le taux de passage en 4^e est systématiquement plus important pour les filles (jusqu'à 63,8 % pour les filles à l'heure), et le taux de redoublement des garçons est légèrement supérieur (jusqu'à 26,6 % pour les garçons en retard scolaire) ainsi que le taux de sortie du système.

1 Voir l'indicateur 21 « Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ».

2 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2007-2008 dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

22.1 Situation scolaire en 2007-2008 des élèves entrés en 2006-2007 en 3G, selon le retard scolaire et le sexe

3G en 06-07
(28 634 él.)

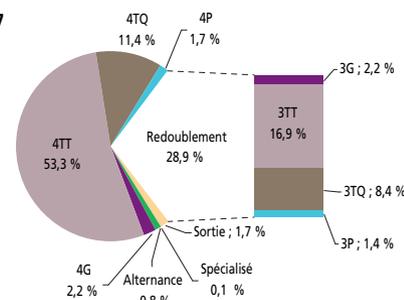


Situation scolaire en 2007-2008 (en %)	Secondaire de plein exercice						Sec. en Alt. (CÉFA)	Autre (dont sortie)
	En 4 ^e		En 3 ^e		3G	Autres formes		
	4G	Autres formes	4G	Autres formes				
Entrée à l'heure en 3G (84,4 %)	Filles (54,0 %)	80,8	4,9	10,0	3,6	0,1	0,6	
	Garçons(46,0 %)	76,9	3,7	13,7	4,8	0,1	0,8	
	Total (100 %)	79,0	4,4	11,7	4,2	0,1	0,7	
Entrée en retard en 3G (15,6 %)	Filles (47,7 %)	50,3	20,9	13,9	12,1	0,4	2,5	
	Garçons(52,3 %)	44,8	17,3	18,6	15,2	0,4	3,7	
	Total (100 %)	47,5	19,0	16,3	13,7	0,4	3,1	
TOTAL (100 %)		74,1	6,6	12,4	5,7	0,1	1,1	

Parmi les 28 634 élèves entrés en 3G en 2006-2007, 74,1 % fréquentent la 4G en 2007-2008 et c'est le cas de 80,8 % des filles à l'heure.

22.2 Situation scolaire en 2007-2008 des élèves entrés en 2006-2007 en 3TT, selon le retard scolaire et le sexe

3TT en 06-07
(3 573 él.)

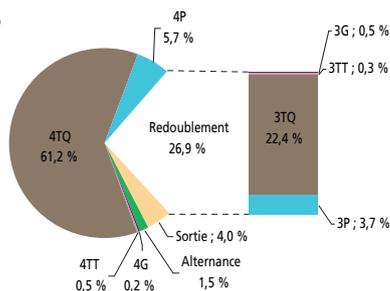


Situation scolaire en 2007-2008 (en %)	Secondaire de plein exercice						Sec. en Alt. (CÉFA)	Autre (dont sortie)
	En 4 ^e		En 3 ^e		3TT	Autres formes		
	4TT	Autres formes	4TT	Autres formes				
Entrée à l'heure en 3TT (61,5 %)	Filles (48,2 %)	63,0	12,9	13,5	10,0	0,3	0,4	
	Garçons(51,8 %)	59,1	9,7	19,1	10,5	0,3	1,4	
	Total (100 %)	60,9	11,2	16,4	10,3	0,3	0,9	
Entrée en retard en 3TT (38,5 %)	Filles (40,9 %)	44,4	26,5	13,9	12,8	1,1	1,4	
	Garçons(59,1 %)	38,8	18,5	20,3	16,3	1,8	4,2	
	Total (100 %)	41,1	21,8	17,7	14,8	1,5	3,1	
TOTAL (100 %)		53,3	15,3	16,9	12,0	0,8	1,7	

Parmi les 3 573 élèves entrés en 3TT en 2006-2007, 53,3 % fréquentent la 4TT en 2007-2008 et c'est le cas de 63,0 % des filles à l'heure.

22.3 Situation scolaire en 2007-2008 des élèves entrés en 2006-2007 en 3TQ, selon le retard scolaire et le sexe

3TQ en 06-07
(7 547 él.)

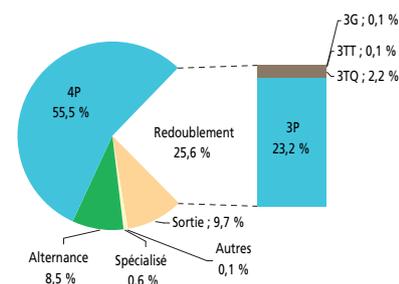


Situation scolaire en 2007-2008 (en %)	Secondaire de plein exercice						Sec. en Alt. (CÉFA)	Autre (dont sortie)
	En 4 ^e		En 3 ^e		3TQ	Autres formes		
	4TQ	Autres formes	4TQ	Autres formes				
Entrée à l'heure en 3TQ (44,5 %)	Filles (50,4 %)	72,1	4,7	17,1	3,5	1,1	1,5	
	Garçons(49,6 %)	64,9	3,8	23,0	4,4	1,3	2,5	
	Total (100 %)	68,6	4,3	20,0	4,0	1,2	2,0	
Entrée en retard en 3TQ (55,5 %)	Filles (45,8 %)	62,1	7,7	20,2	4,3	1,5	4,3	
	Garçons(54,2 %)	49,7	8,3	27,9	5,2	1,9	7,0	
	Total (100 %)	55,4	8,0	24,4	4,8	1,7	5,7	
TOTAL (100 %)		61,2	6,4	22,4	4,5	1,5	4,1	

Parmi les 7 547 élèves entrés en 3TQ en 2006-2007, 61,2 % fréquentent la 4TQ en 2007-2008 et c'est le cas de 72,1 % des filles à l'heure.

22.4 Situation scolaire en 2007-2008 des élèves entrés en 2006-2007 en 3P, selon le retard scolaire et le sexe

3P en 06-07
(11 336 él.)



Situation scolaire en 2007-2008 (en %)	Secondaire de plein exercice						Sec. en Alt. (CÉFA)	Autre (dont sortie)
	En 4 ^e		En 3 ^e		3P	Autres formes		
	4P	Autres formes	4P	Autres formes				
Entrée à l'heure en 3P (32,0 %)	Filles (43,7 %)	63,8	0,0	21,2	2,7	8,8	3,5	
	Garçons (56,3 %)	55,6	0,0	23,1	2,2	8,9	10,3	
	Total (100 %)	59,2	0,0	22,3	2,4	8,8	7,4	
Entrée en retard en 3P (68,0 %)	Filles (43,2 %)	58,2	0,0	23,4	2,3	7,1	9,1	
	Garçons (56,8 %)	50,4	0,0	23,8	2,8	9,4	13,7	
	Total (100 %)	53,7	0,0	23,6	2,5	8,4	11,7	
TOTAL (100 %)		55,5	0,0	23,2	2,4	8,5	10,4	

Parmi les 11 336 élèves entrés en 3P en 2006-2007, 55,5 % fréquentent la 4P en 2007-2008 et c'est le cas de 63,8 % des filles à l'heure.

23 Sortie de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française

En Communauté française, parmi les élèves fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire en 2006-2007 (de la 1^{re} à la 5^e année), 3,7 % des élèves ayant atteint l'âge de 15, 16 et 17 ans ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2007-2008 et c'est le cas de 20,9 % des élèves de 18 ans et plus.

Le risque de sortie d'un élève est particulièrement en relation avec la forme fréquentée (s'il est dans la section de qualification) et avec des facteurs académiques (comme le retard scolaire ou le redoublement) ou encore individuels (la nationalité).

Le taux de sortie augmente fortement avec le retard scolaire : 1,5 % si l'élève est à l'heure, 5,8 % s'il est en retard d'1 an et 20,8 % s'il est en retard de 2 ans et plus, avec des variations importantes selon la forme d'enseignement fréquentée.

En Communauté française, on observe un nombre relativement important d'élèves qui, d'une année scolaire à l'autre, ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire : ils sont alors déclarés « sortis ». Ces sorties peuvent être dues à diverses raisons comme le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription dans l'enseignement de la Communauté flamande, dans l'enseignement privé, dans l'enseignement supérieur, de promotion sociale, en apprentissage, sans oublier le décrochage scolaire. L'indicateur décrit ce phénomène de sortie en fonction de quelques variables choisies : il cible les élèves fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire en excluant les élèves de 6^e année, qui en sortent majoritairement diplômés.

La figure 23.1 présente la répartition des élèves sortis de l'enseignement secondaire ordinaire (de la 1^{re} à la 5^e année), selon l'année d'études fréquentée en 2006-2007, par sexe. Cette répartition a été réalisée pour les élèves de deux groupes selon l'âge en 2007 : le groupe des 15, 16 et 17 ans (toujours en obligation scolaire) et le groupe des 18 ans et plus, ce qui représente 213 281 élèves dont 16 993 ne sont plus inscrits dans l'enseignement secondaire l'année scolaire 2007-2008 (soit 3,7 % des 15 à 17 ans et 20,9 % des 18 ans et plus). Dans l'enseignement de plein exercice, la forme professionnelle est la plus touchée par ce phénomène de sortie, et particulièrement les garçons : ainsi, en 3^e, ce sont 1 038 garçons et 494 filles de 15 à 17 ans ainsi que 613 garçons et 448 filles de 18 ans et plus qui sont sortis fin 2006-2007. Ils représentent 17,6 % des garçons et 13,3 % des filles de la cohorte de 3^e. En 4^e et 5^e, les élèves sortis sont près de 20 % de la cohorte. Dans l'enseignement en alternance, le phénomène de sortie est important puisque ce sont 38,5 % des élèves de 15 ans et plus qui sont touchés, avec une forte proportion d'élèves hors obligation scolaire. Ce sont donc au total près de 17 000 élèves de 15 ans et plus qui sortent en 2007 de l'enseignement secondaire de la Communauté française sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les taux de sortie des filles sont généralement plus faibles que ceux des garçons.

Afin de réduire l'impact des sorties autres que le décrochage scolaire, une analyse de « risque de sortie »¹ a été réalisée pour la cohorte des élèves fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire de la 3^e à la 5^e année, selon le type d'études (figure 23.2). Ainsi, en comparant les taux de sortie des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance (CEFA), on peut estimer que le risque de sortie des élèves de l'alternance est 12,8 fois plus important. Dans l'enseignement de plein exercice, les élèves fréquentant la section de qualification ont un risque de sortie 7,4 fois plus élevé que les élèves de la section de transition. En

comparant les sorties de la forme fréquentée aux sorties de la forme générale, le risque de sortie est multiplié par 2,9 dans la forme technique de transition, par 5,7 dans la forme technique de qualification et par 10,5 dans la forme professionnelle.

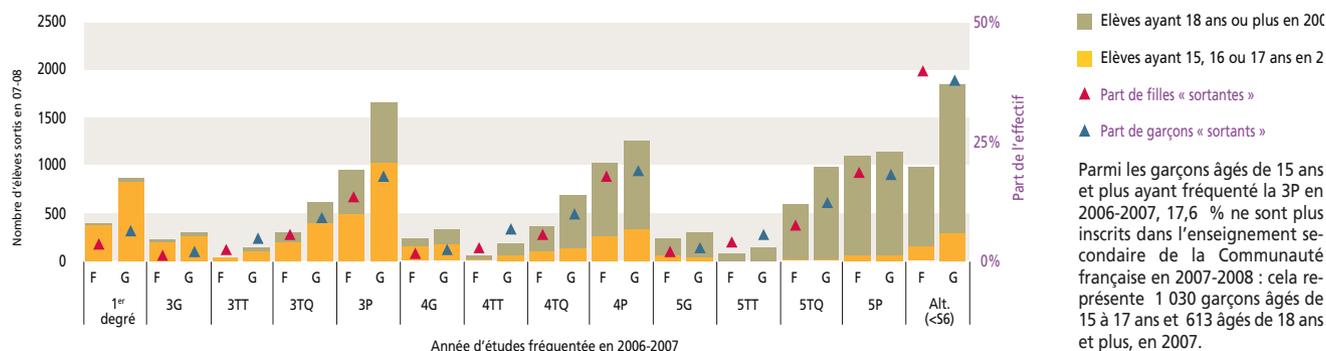
La figure 23.3 détaille les risques de sortie en fonction de différentes caractéristiques individuelles des élèves fréquentant les 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007. Chaque score du tableau montre l'effet propre de chacune des variables introduites dans l'analyse une fois tenu sous contrôle l'effet des autres variables. Ainsi, entre deux élèves présentant des caractéristiques comparables, mais dont l'un aurait un retard scolaire, le risque de sortie est de 3,86 fois plus élevé pour l'élève en retard. Le redoublement dans la dernière année fréquentée (en 2006-2007) est fortement lié au risque de sortie (1,99). L'année d'études est également à mettre en relation avec la probabilité de sortie. Ainsi, entre la 3^e et la 4^e, le taux est multiplié par 1,18. Il en est de même entre la 4^e et la 5^e. Un garçon a 1,34 fois plus de risque de sortir du système comparativement à une fille, toutes choses par ailleurs étant égales. La nationalité est également fortement corrélée au taux de sortie : en effet, ce taux pour un enfant belge est réduit pratiquement de moitié (0,53) comparativement à un condisciple étranger. Enfin, le niveau socioéconomique du quartier dans lequel habite l'élève (ISE²) n'affecte pas le risque de sortie, une fois contrôlées ses caractéristiques académiques et personnelles (retard scolaire, forme suivie, sexe,...).

Pour affiner ce constat, la figure 23.4 détaille le taux de sortie en fonction du retard scolaire, pour les élèves de 15 ans et plus fréquentant les 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007, selon la forme et l'année d'études fréquentée. Le taux de sortie moyen d'un élève en retard scolaire d'1 an est de 5,8 % et ce taux atteint 20,8 % pour les élèves en retard scolaire de 2 ans et plus. Des différences sensibles se marquent selon les formes d'enseignement fréquentées en 2006-2007 : si, pour la section de transition, le taux de sortie des élèves en retard d'1 an est de 3 % et celui des élèves en retard de 2 ans et plus est inférieur à 13 %, dans la forme technique de qualification ces taux passent respectivement à 4,9 % et 17,1 % pour atteindre, dans la forme professionnelle, 11,0 % et 28,6 %. Les taux de sortie élevés pour les élèves de 3^e année ayant un retard scolaire de 2 ans et plus (de 8,7 % à 28,6 %, selon la forme) confirment un lien étroit avec le retard scolaire souvent acquis, en partie tout au moins, dans l'enseignement primaire.

1 La méthodologie est celle de la régression logistique qui calcule des rapports de probabilité entre deux événements.

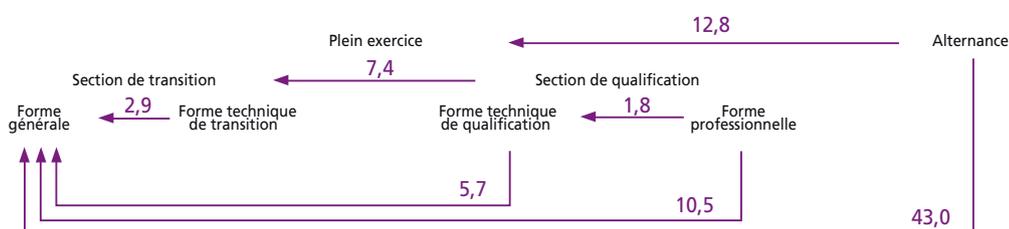
2 Les élèves ont été regroupés selon qu'ils appartiennent ou non au 1^{er} quartile de la distribution de l'indice socioéconomique de la population scolaire de l'enseignement obligatoire en Communauté française (ISE inférieur ou non à -0,663).

23.1 Répartition des élèves de 15 ans et plus sortis de l'enseignement secondaire ordinaire en 2007 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2006-2007, par sexe



Parmi les garçons âgés de 15 ans et plus ayant fréquenté la 3P en 2006-2007, 17,6 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement secondaire de la Communauté française en 2007-2008 : cela représente 1 030 garçons âgés de 15 à 17 ans et 613 âgés de 18 ans et plus, en 2007.

23.2 Risque de sortie des élèves fréquentant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études de l'enseignement secondaire ordinaire en 2006-2007, selon le type d'études fréquenté



$x = \frac{\text{risque de sortie de a}}{\text{risque de sortie de b}}$

Un élève fréquentant une 3^e, 4^e ou 5^e année d'études de l'enseignement professionnel de plein exercice en 2006-2007 a en moyenne un risque de sortie 10,5 fois plus important qu'un élève fréquentant la forme générale.

23.3 Influence de caractéristiques individuelles sur le risque de sortie des élèves fréquentant les 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007

Variables	Par rapport à un élève fréquentant la forme générale, risque de sortie multiplié par
Forme technique de transition	1,39
Forme technique de qualification	2,60
Forme professionnelle	6,09
Retard scolaire	3,86
Redoublement en 2006-2007	1,99
Sexe (le fait d'être un garçon)	1,34
Année d'études (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e)	1,18
Indice socioéconomique du quartier de domicile de l'élève*	1,03 – non significatif
Nationalité (le fait d'être belge)	0,53

Chaque score montre l'effet propre de chacune des variables introduites dans l'analyse une fois tenu sous contrôle l'effet des autres variables. Ainsi, entre deux élèves présentant des caractéristiques comparables, mais dont l'un aurait un retard scolaire, le risque de sortie serait multiplié par 3,86.

* Variable ISE : appartenir ou non au 1^{er} quartile de la population scolaire (25 % des élèves à ISE les plus faibles).

23.4 Taux de sortie en 2007 des élèves de 15 ans et plus fréquentant les 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2006-2007 en fonction du retard scolaire, selon la forme et l'année d'études fréquentée

Taux de sortie (%)	Forme générale									Forme technique de qualification					Forme professionnelle					
	S3 à S5			TOT			3 ^e			4 ^e			3 ^e			4 ^e			5 ^e	
« À l'heure »	1,5	0,7	0,7	0,7	0,8	0,6	1,0	1,2	1,1	0,7	1,8	2,3	2,2	1,0	6,5	7,2	6,7	4,9		
Retard d'1 an	5,8	2,9	2,7	2,6	3,5	3,3	3,3	3,3	3,0	3,5	4,9	5,2	3,4	5,9	11,0	9,6	8,8	15,7		
Retard de 2 ans et +	20,8	11,0	8,7	12,1	12,0	12,9	11,7	14,6	12,1	17,1	14,9	17,5	18,1	28,6	28,1	32,5	25,6			

Parmi les élèves ayant fréquenté une 3P en 2006-2007, on relève un taux de sortie de 7,2 % pour les élèves « à l'heure », 9,6 % pour les élèves en retard scolaire d'un an et 28,1 % pour les élèves en retard de 2 ans ou plus.

24 Taux d'accès à l'enseignement supérieur

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé en fonction de l'année de naissance et en fonction de l'année d'obtention du CESS, et ce, pour quatre années consécutives.

Dans la première approche, le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » indique une augmentation au cours de la période observée, passant de 54,3 % pour la génération de 1982 à 57,2 % pour la génération de 1985, avec un écart important entre les hommes et les femmes et des écarts significatifs selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée.

La seconde approche s'intéresse au « taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice », délivrés de fin 2001-2002 à fin 2004-2005, et ne tient donc compte que des élèves du secondaire ayant obtenu le titre donnant accès au supérieur. Ce taux d'accès est pour sa part passé de 74,2 % à 75,9 %.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé sous deux angles, chacun apportant un éclairage spécifique sur l'entrée des élèves de l'enseignement secondaire dans l'enseignement supérieur.

La première approche présente le suivi des générations d'enfants nés entre 1982 et 1985, en Belgique ou à l'étranger, qui, à l'âge de 17 ans, sont présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice¹ en Communauté française. La figure 24.1 montre la proportion de chacune de ces générations qui accède à l'enseignement supérieur. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire choisie par l'élève (à l'âge de 17 ans). Ainsi définie, la dernière génération observée, la génération née en 1985, entre dans l'enseignement supérieur² à partir de l'année académique 2003-2004 et les observations s'étendent jusqu'à l'année 2007-2008, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 22 ans inclus³.

La figure 24.1 montre que le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice» augmente pour les dernières générations observées: il passe, chez les hommes, de 49,2 % pour la génération de 1982 à 51,5 % pour la génération de 1985 et, chez les femmes, de 59,1 % à 62,6 %. Selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée par les élèves, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice varie cependant fortement: pour la génération de 1985, il s'élève, chez les élèves issus du secondaire général, à 97,6 % chez les femmes et 89,4 % chez les hommes, tandis qu'il se limite, chez les élèves provenant du secondaire professionnel, à 5,4 % chez les femmes et 2,4 % chez les hommes. Pour chaque forme d'enseignement secondaire fréquentée, à l'exception du professionnel et du technique de transition, il est également intéressant de relever que le taux d'accès à l'enseignement supérieur augmente au fil des quatre générations observées.

La seconde approche consiste à évaluer la proportion d'élèves détenteurs du CESS qui décident d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les élèves choisis pour la figure 24.2 ont obtenu leur CESS entre 2002 et 2005⁴ dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Communauté française. Ils ont été subdivisés selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire fréquentée. Tout à fait logiquement, puisqu'on ne tient compte que des élèves du secondaire ayant obtenu le droit d'accéder au supérieur, la figure 24.2 présente des taux supérieurs à la première approche.

Le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice» s'élève, pour les élèves ayant obtenu leur CESS en 2005, à 73,6 % chez les hommes et à 77,7 % chez les femmes. Ces mêmes taux pour les élèves ayant obtenu leur CESS en 2002 étaient, respectivement, de 72,1 % et de 75,9 %. Les détenteurs du CESS délivré par l'enseignement secondaire général sont proches des 100 % à accéder au supérieur. Pour les diplômés en 2005, le taux d'accès des détenteurs d'un CESS du secondaire technique de transition est, quant à lui, de 75,6 %, celui des détenteurs d'un CESS du secondaire technique de qualification de 50,4 % et celui des détenteurs d'un CESS du secondaire professionnel de 11,7 %. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS a augmenté entre 2002 et 2005 (dates d'obtention du CESS), passant de 74,2 % à 75,9 %. La croissance de ce taux est surtout significative parmi les élèves issus de l'enseignement technique de qualification dont le taux d'accès passe de 45,9 % à 50,4 %. Par contre, ce même taux a baissé de manière sensible parmi les élèves issus de l'enseignement technique de transition dont le taux d'accès est passé de 79,5 % à 75,6 % (il s'agit cependant d'une baisse relative puisque le nombre d'élèves diplômés de l'enseignement technique de transition entrant dans l'enseignement supérieur est passé de 1.928 élèves à 2.271 élèves).

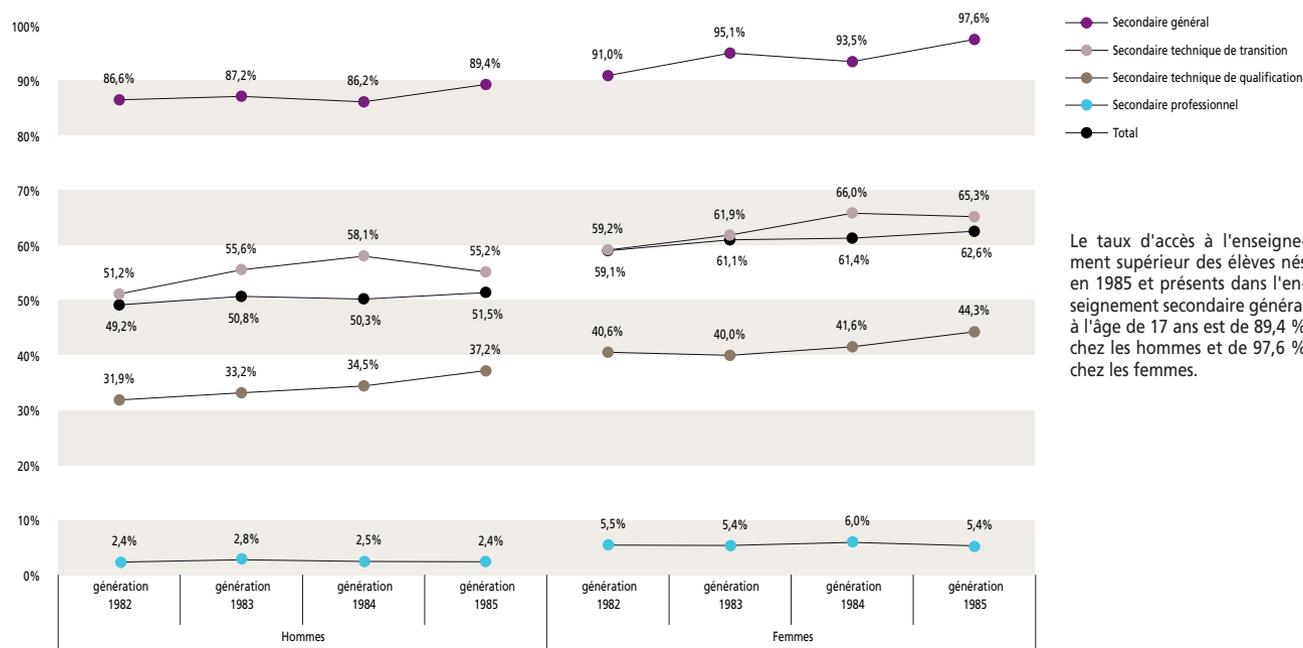
1 Enseignement hors formes artistique de transition et de qualification, les Écoles Supérieures des Arts n'entrant pas en compte, par manque de données disponibles, dans le calcul du nombre d'entrants dans l'enseignement supérieur.

2 L'enseignement supérieur se compose des Universités, des Hautes Écoles et des Instituts Supérieurs d'Architecture; les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte par manque de données disponibles pour le calcul des indicateurs.

3 Les individus entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur à l'âge de 23 ans et plus n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul des taux d'accès de la figure 24.1.

4 Les élèves ayant obtenu le CESS en 2005 et entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur en 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 sont pris en compte dans le calcul des taux d'accès de la figure 24.2; par contre, les élèves qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur en 2008-2009 et après n'ont pas pu être comptabilisés.

24.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Générations 1982 à 1985



Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves nés en 1985 et présents dans l'enseignement secondaire général à l'âge de 17 ans est de 89,4 % chez les hommes et de 97,6 % chez les femmes.

24.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – CESS délivrés de fin 2001-2002 à fin 2004-2005



Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves ayant obtenu le CESS de l'enseignement secondaire technique de qualification, en fin d'année 2004-2005, est de 48,1 % chez les hommes et de 52,5 % chez les femmes.

25 Parcours sur 5 ans des étudiants de 1^{re} génération de l'enseignement supérieur de type court (Hautes Écoles)

Parmi les 14 527 étudiants de 1^{re} génération de 2002-2003, seuls 32,5 % terminent le cycle complet de l'enseignement supérieur de type court dans un laps de temps correspondant à la durée théorique du programme (3 ou 4 ans). En 2007-2008, 41,6 % (51,9 % des hommes et 35,3 % des femmes) de la cohorte de départ ont quitté l'enseignement supérieur hors université sans y avoir obtenu de diplôme.

Parmi les étudiants de 1^{re} génération titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire général (délivré en Communauté française), 39,7 % obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur de type court après 3 années d'études.

Un étudiant de 1^{re} génération est un étudiant inscrit pour la 1^{re} fois dans l'enseignement supérieur (universitaire ou autre qu'universitaire) organisé ou subventionné par la Communauté française¹. En 2002-2003, les étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur court en Haute École étaient 14 527 (9 015 femmes et 5 512 hommes). Ces étudiants de 1^{re} génération représentent 51,3 % des étudiants de 1^{re} année (55,2 % pour les femmes et 46,1 % pour les hommes).

Le parcours théorique d'un étudiant dans l'enseignement supérieur de type court est de 3 années académiques (4 années pour la formation d'accoucheuse) ce qui signifie que les étudiants de la cohorte 2002-2003 ayant connu un parcours académique sans redoublement sont diplômés à la fin de l'année académique 2004-2005 (juin ou septembre) et 2005-2006 pour les accoucheuses. Comme le montre la figure 25.1, les hommes sont 21,8 % et les femmes 37,6 % à être diplômés dans ce laps de temps. Un peu plus de 15 % des étudiants de la cohorte sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court en ayant doublé une année; 6 % des hommes et des femmes de la cohorte de départ sont diplômés en ayant doublé deux années. Toutefois, plus de 3 % des étudiants de la cohorte se trouvent encore dans le parcours et pourraient être diplômés en 6 ans ou plus.

Parmi les étudiants de la cohorte inscrits en 2002-2003 dans l'enseignement supérieur de type court, une petite partie s'est réorientée vers l'enseignement supérieur de type long. C'est ainsi que 0,6 % des hommes et 0,4 % des femmes ont été diplômés de l'enseignement supérieur de type long (formations en 4 ans) en 2006-2007 et que près de 1 % des étudiants sont encore dans le parcours dans l'enseignement de type long.

En 2003-2004, 30 % des hommes et 47,8 % des femmes sont inscrits en 2^e année de l'enseignement supérieur de type court, soit 41,1 % de la cohorte réussissant du premier coup la 1^{re} année de son parcours scolaire.

Entre 2002-2003 et 2007-2008, 51,9 % des hommes et 35,3 % des femmes de la cohorte de départ quittent l'enseignement supérieur hors universités sans y avoir obtenu de diplôme.

Une analyse similaire sur le parcours académique des étudiants peut être faite selon le diplôme de l'enseignement secondaire obtenu par les étudiants de 1^{re} génération 2002-2003 ayant un diplôme d'enseignement secondaire de la Communauté française (figure 25.2). La cohorte de départ (2002-2003) compte 12 724 étudiants²: 6 885 (54,1 %) proviennent de l'enseignement général, 1 433 (11,3 %) de l'enseignement technique ou artistique de transition, 3 837 (30,2 %) de l'enseignement technique ou artistique de qualification, 393 (3,1 %) de l'enseignement professionnel et 177 (1,4 %) d'une autre forme d'enseignement secondaire³.

Près de 40 % des étudiants issus de l'enseignement général sont diplômés après 3 années académiques (27,4 % des hommes et 46,7 % des femmes). Les 2 733 diplômés issus de l'enseignement secondaire général représentent 70 % des diplômés en 3 ans de la cohorte 2002-2003. À contrario, seuls 10,4 % des étudiants provenant de l'enseignement professionnel obtiennent un diplôme dans le laps de temps théorique (6,8 % des hommes et 12,3 % des femmes).

Après 5 années académiques, 53,2 % de la cohorte de départ (43,6 % des hommes et 59,5 % des femmes) sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court soit: 65,1 % des étudiants issus de l'enseignement général (53,3 % pour les hommes et 71,8 % pour les femmes), 56,3 % des étudiants issus de l'enseignement technique ou artistique de transition (48,8 % pour les hommes et 63,2 % pour les femmes), 34,9 % des étudiants issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification (29,6 % pour les hommes et 39 % pour les femmes) et 18,6 % des étudiants issus de l'enseignement professionnel (9,8 % pour les hommes et 23,1 % pour les femmes).

1 La base de données prise en compte est celle de l'enseignement supérieur hors universités (SATURN). Un étudiant passant, durant son parcours académique, du type court au type long n'est pas considéré comme sortant.

2 Il s'agit des étudiants pour lesquels est fait mention, dans la base données SATURN de l'enseignement supérieur hors-universités, du type de secondaire de provenance de l'étudiant.

3 Il peut s'agir de l'enseignement de promotion sociale, du jury de la Communauté française ou d'un secondaire technique non précisé.

25.1 Parcours des étudiants de 1^{re} génération de l'enseignement supérieur de type court de 2002-2003 à 2007-2008

		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 ^{re} année	H = 5 512	100,0%	43,8%	11,5%	1,7%	0,4%	0,1%
	F = 9 015	100,0%	33,6%	7,9%	1,6%	0,3%	0,1%
2 ^e année			30,0 %	24,5 %	10,5 %	2,6 %	0,5%
			47,8%	21,9%	7,7%	1,9%	0,5%
3 ^e année				23,4 %	16,9 %	7,7 %	2,6 %
				41,5 %	18,2 %	7,3 %	2,2 %
4 ^e année					0,0 %	0,0 %	0,0 %
					1,4 %	0,3 %	0,1 %
diplômés (3)				21,8 %	15,1 %	6,3 %	
diplômés (4)				37,6 %	15,6 %	6,0 %	
					0,0 %	0,0 %	
					1,4 %	0,3 %	
Type long					Diplômés (4)	Ds le long	
					0,6 %	1,3 %	
					0,4 %	0,5 %	

H = nombre d'étudiants dans la cohorte,
F = nombre d'étudiantes dans la cohorte

Diplômés(3) = diplômés dans une formation dont la durée théorique est de 3 ans
Diplômés(4) = diplômés dans une formation dont la durée théorique est de 4 ans

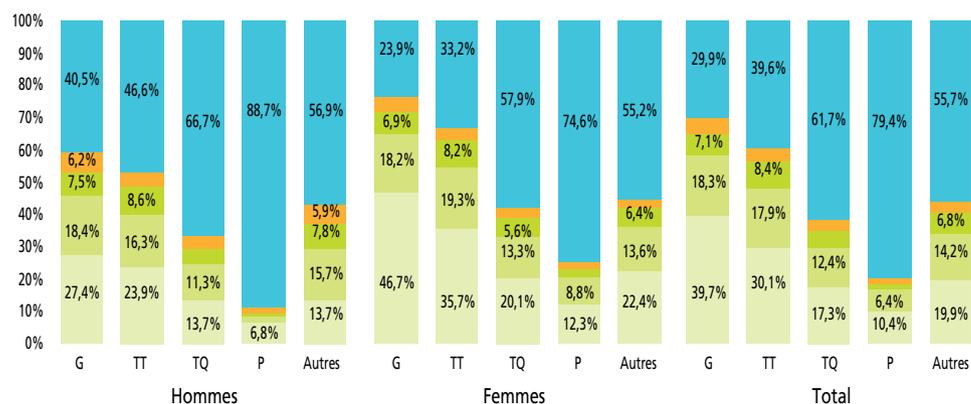
Parmi les 9 015 étudiantes de 1^{re} génération inscrites en 2002-2003, 33,6 % sont en 1^{re} année et 47,8 % en 2^e année en 2003-2004.

Parmi les 5 512 étudiants de 1^{re} génération inscrits en 2002-2003, 51,9 % ont, sur la période de référence, quitté l'enseignement supérieur non universitaire sans diplôme.

Sortis sans diplôme
51,9 %

Sorties sans diplôme
35,3 %

25.2 Part des diplômés de l'enseignement supérieur de type court suivant le diplôme d'enseignement secondaire belge – Étudiants de 1^{re} génération en 2002-2003



Parmi les 6 885 étudiants de 1^{re} génération (2002-2003) issus de l'enseignement secondaire général, 2 733 (39,7 %) sont diplômés après 3 ans.

Sortis sans diplôme	1 014	320	1 104	118	29	1 047	248	1 263	194	69	2 061	568	2 367	312	98
Non diplômés en 5 ans	154	31	60	2	3	189	27	69	6	3	343	58	129	8	6
Diplômés en 5 ans	187	59	77	2	4	301	61	123	5	8	488	120	200	7	12
Diplômés en 4 ans	461	112	187	2	8	799	144	290	23	17	1 260	256	477	25	25
Diplômés en 3 ans	686	164	226	9	7	2 047	267	438	32	28	2 733	431	664	41	35
Cohorte 2002-2003	2 502	686	1 654	133	51	4 383	747	2 183	260	125	6 885	1 433	3 837	393	176

26 Obtention du Certificat d'Études de Base

En 2007, 43 699 élèves, soit un peu moins de 94 % de l'effectif de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB). Sur les sept dernières années, ce taux varie peu et est en moyenne de 93,3 %.

Sur les 49 952 élèves inscrits en 5^e primaire en 2004-2005, 86,4 % obtiennent le CEB en 2 ans, pour 91,6 % en 3 ans et 4 193 élèves quittent le primaire sans CEB.

L'enseignement secondaire octroie également le CEB: en 2007 à 2 470 élèves de 1B et 1 310 élèves de 2P. En 1B, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans et en 2P de 15 ans.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de 6^e primaire mais aussi en 1^{re} et 2^e années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB est parfois délivré en fin de primaire, parfois au cours du secondaire. L'obtention du CEB est envisagée ici sous quatre angles. La figure 26.1 fournit, par sexe, le nombre de CEB délivrés au terme de chaque année d'études et dans chaque type d'enseignement: en 2007, en 6^e année primaire de l'enseignement ordinaire, 43 699 enfants obtiennent le CEB; dans le 1^{er} degré du secondaire, c'est le cas pour 2 470 élèves de 1B et 1 310 de 2P; quant à l'enseignement spécialisé, il délivre très peu de CEB en primaire (164), plus en secondaire (208 pour les garçons et 148 pour les filles).

La figure 26.2 présente l'évolution sur 9 ans (1999-2007) du taux d'obtention du CEB à l'issue de la 6^e primaire. Sur les 9 années scolaires considérées, le taux moyen d'obtention du CEB des élèves de 6^e est de 93,3 %. Il varie peu: l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). La différence entre les sexes était à l'avantage des filles jusqu'en 2007 où la tendance s'inverse.

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification d'élèves inscrits en 5^e primaire a été réalisée¹ (figure 26.3). Sur l'ensemble de la cohorte des 49 952 élèves de 5^e année en 2004-2005, 1 405 quittent le primaire en fin d'année scolaire, 2 076 redoublent et 46 471 passent en 6^e. Parmi ces derniers, en 2005-2006, 43 136 obtiennent le CEB, 2 473 quittent le primaire et 1 934

redoublent la 6^e. De ce fait en 2006-2007, de la cohorte de départ, 2 795 élèves se trouvent encore en 6^e primaire, dont 2 624 obtiennent le CEB et 172 quittent le primaire sans CEB. On peut ainsi calculer, pour la cohorte de 5^e primaire de 2004-2005, un taux de certification. Il est de 86,4 % en 2 ans et de 91,6 % en 3 ans. L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en 5^e ou en 6^e, quittent l'enseignement primaire sans CEB: de la cohorte de départ, 3,1 % quitte à la fin de la 5^e et 5,3 % à la fin de la 6^e. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 4 193 élèves sans CEB a gagné l'enseignement secondaire. Ce taux de sortie de 8,4 % d'élèves sans CEB va en s'amplifiant ces dernières années², sans doute en raison du retard scolaire³ plus important acquis dans le parcours scolaire en primaire.

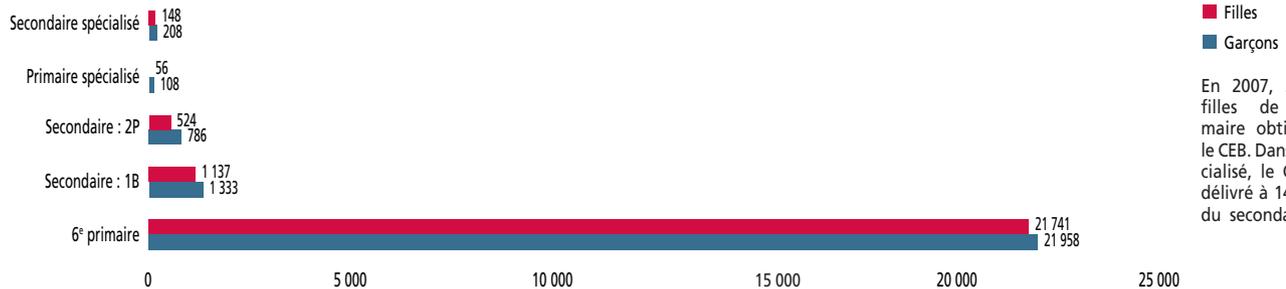
Une étude de l'obtention du CEB est possible par âge pour les deux premières années de l'enseignement secondaire ordinaire. En 2007, 3 780 CEB ont en effet été octroyés en 1B et 2P, dont près des deux tiers en 1B. La figure 26.4 présente la répartition des âges en fonction de l'année d'études au terme de laquelle les élèves obtiennent ce certificat. En 1^{re} année, 55,3 % des élèves qui reçoivent le CEB ont 14 ans, soit 2 ans de retard sur l'âge normal d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6^e primaire). En 2^e année, 56,4 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 17,3 % ont 16 ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est donc majoritairement délivré en 1B et ce, à des élèves ayant 14 ans.

1 Cette analyse consiste en une reconstitution d'une quasi-cohorte d'élèves, reposant sur les hypothèses suivantes: le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en 5^e ou 6^e primaire, pas de sortie par émigration ou décès); les élèves redoublent au plus une fois en 5^e ou en 6^e primaire; les taux de redoublement et de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'Études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non).

2 Voir l'indicateur « Obtention du Certificat d'Études de Base »: indicateur 25 des Indicateurs de l'enseignement (2008), où la cohorte 2003-2004 a un taux de sortie sans CEB de 7,2 %; indicateur 24 de la publication 2007, où la cohorte 2002-2003 a un taux de sortie sans CEB de 4,6 %.

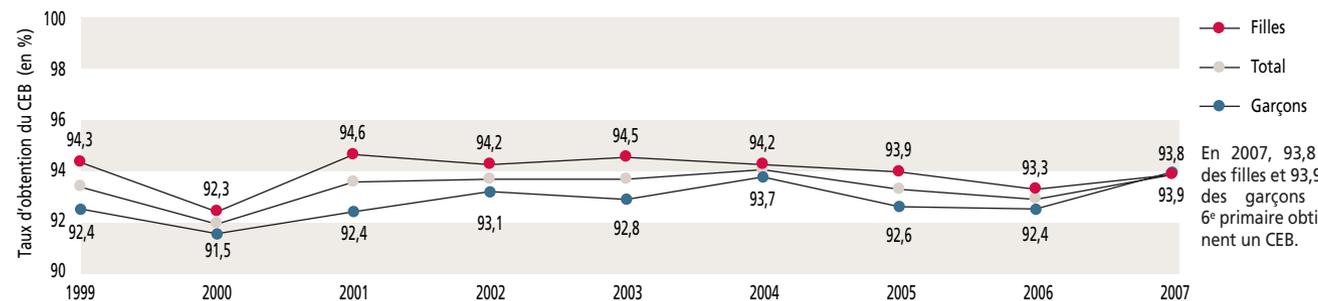
3 Voir l'indicateur 14 « Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ».

26.1 Nombre de CEB délivrés par sexe, selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2007



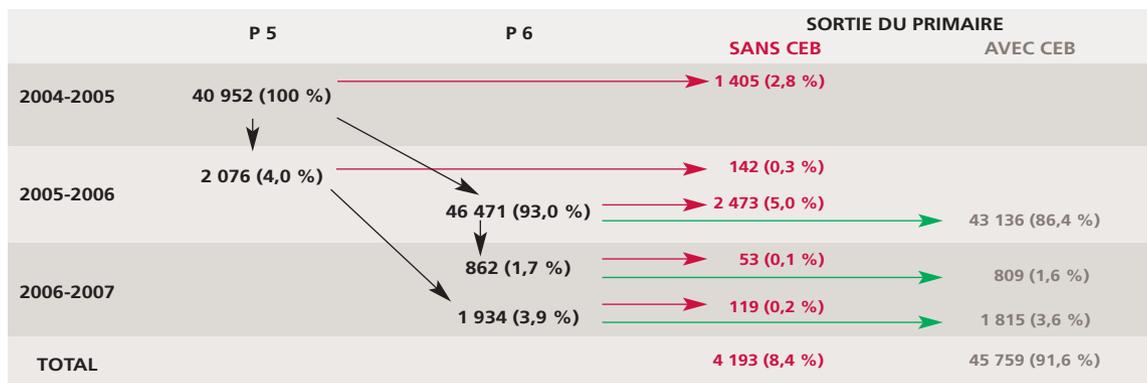
En 2007, 21 741 filles de 6^e primaire obtiennent le CEB. Dans le spécialisé, le CEB est délivré à 148 filles du secondaire.

26.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire, par sexe, sur la base des effectifs de 6^e année – Années de certification 1999 à 2007



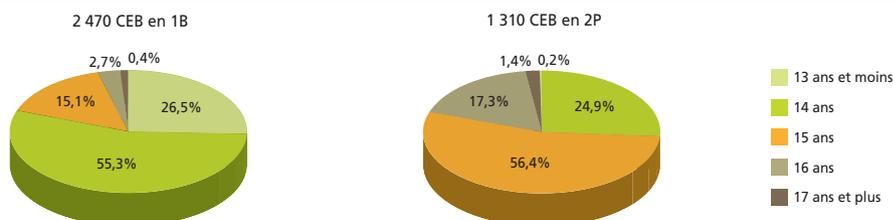
En 2007, 93,8 % des filles et 93,9 % des garçons de 6^e primaire obtiennent un CEB.

26.3 Parcours des élèves inscrits en 5^e primaire en 2003-2004 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans certificat d'études de base (CEB).



Des 49 952 élèves en 5^e primaire en 2004-2005, 45 759 obtiennent le CEB et 4 193 quittent l'enseignement primaire sans CEB.

26.4 Obtention du CEB en 1B et 2P, selon l'âge – Année de certification 2007



Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en fin de 1B, 55,3 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2P, les élèves ont majoritairement 15 ans (56,4 %).

27 Rythmes scolaires individuels et types de certification en 6^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

Lorsqu'ils reçoivent un certificat de 6^e année du secondaire, nombre d'élèves ont accumulé au moins un an de retard : c'est le cas de plus de la moitié des garçons. Des différences dans ce rythme individuel existent cependant entre les sections d'enseignement : dans la section de transition, une majorité d'élèves sont "à l'heure" alors que l'image est inversée pour la section de qualification.

Par ailleurs, deux traits caractérisent la section de qualification : d'abord, la majorité des élèves de cette section se dote de la double certification (certificat de qualification et certificat d'études ou d'enseignement) ; ensuite, un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le rythme scolaire individuel, les plus jeunes étant plus enclins à décrocher les deux certificats.

Le rythme scolaire individuel est caractérisé par la présence ou l'absence de retard scolaire. Les élèves qui ont 18 ans ou moins lorsqu'ils reçoivent leur certificat de 6^e sont dits « au moins à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ». Par ailleurs, la finalité de l'enseignement et la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, la 7^e professionnelle pour le CE. Les calculs concernant ces certificats ont été effectués pour l'année scolaire 2006-2007.

La figure 27.1 montre que, toutes sections et formes confondues, sont à l'heure 54,2 % des filles et 42,3 % des garçons qui reçoivent un certificat de fin de 6^e année. En distinguant les sections, on voit que les diplômés à l'heure sont majoritaires seulement dans l'enseignement de transition (74,1 % des filles et 60,3 % des garçons) et que la différence en faveur des filles à l'heure persiste dans toutes les sections. Le ralentissement du rythme scolaire individuel montre par contre des nuances selon le sexe dans les formes de qualification. Ainsi, au terme du technique de qualification, la majeure partie des filles affiche un retard d'1 an tandis que la majeure partie des garçons a un retard de 2 ans. En professionnel, les diplômés de 6^e, filles et garçons, ont le plus souvent un retard de 2 ans.

La figure 27.2 indique la proportion d'élèves qui, dans les formes qualifiantes, obtiennent les différents types de certificats. On voit que la majorité des élèves a la double possibilité d'accéder à l'emploi (CQ6) et soit à la 7^e année professionnelle (CE), soit à l'enseignement supérieur (CESS). Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit, en professionnel, du CE, en technique de qualification, du CESS. Ceux qui n'obtiennent que le CQ6 sont au plus 5,4 %. Ainsi, dans cette section censée préparer à une profession, 94,6 % des élèves peuvent théoriquement poursuivre des études même si la majorité d'entre eux s'arment aussi de la possibilité d'un accès à l'emploi. Pourtant, une différence apparaît lorsqu'on compare les diplômes obtenus par les filles et par les garçons, surtout dans l'enseignement professionnel : les garçons sont plus nombreux à obtenir la double certification (78,6 % contre 64,6 %) et les filles plus nombreuses à obtenir le CE qui peut donner accès à des études supplémentaires. Un profil similaire mais moins marqué apparaît dans l'enseignement technique de qualification.

La possibilité d'accéder au marché de l'emploi offerte par la quali-

fication pourrait lier l'obtention d'un CQ6 à l'âge des élèves, les plus âgés étant peut-être davantage pressés de s'engager dans la vie active. La figure 27.3 détaille donc la figure 27.2 en fonction du rythme scolaire individuel des élèves. D'abord, quelle que soit la forme et quel que soit le sexe, on voit que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour le groupe des élèves en retard qu'elle est la plus fréquente. Mais le constat est identique pour l'obtention du CE seul ou du CESS seul : comparés aux élèves à l'heure, les élèves en retard sont plus nombreux à recevoir le certificat d'études sans la qualification. Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves les plus lents ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Parallèlement, la figure 27.3 indique un lien global entre rythme scolaire individuel et double certification. Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est en effet obtenue par 59,2 % des filles et 75,3 % des garçons à l'heure, par 57,1 % des filles et 65,7 % des garçons en retard d'un an, et par 53,0 % des filles et 57,0 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, une même tendance à la double certification des plus jeunes se dessine aussi : reçoivent simultanément le CE et le CQ6 69,8 % des filles et 86,5 % des garçons à l'heure, 68,5 % des filles et 86,5 % des garçons en retard d'un an, 59,0 % des filles et 74,7 % des garçons en retard d'au moins deux ans.

Glossaire

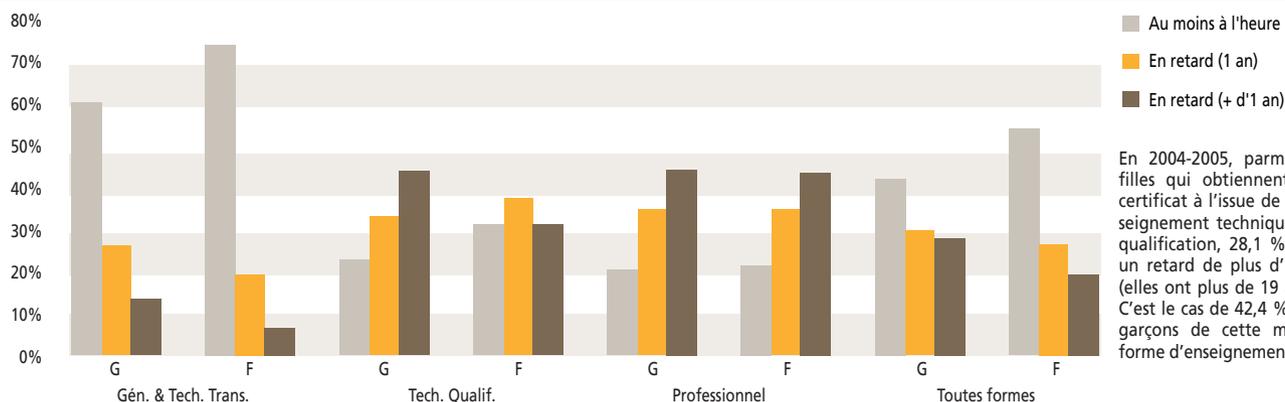
Sections et formes d'enseignement : dans l'enseignement secondaire ordinaire, deux sections existent. La section de transition regroupe les formes générale, artistique de transition et technique de transition qui préparent à l'enseignement supérieur. La section de qualification regroupe les formes artistiques de qualification, technique de qualification et professionnelle, dont la finalité est davantage de préparer à la vie active.

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e année de l'enseignement de transition ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

CE : Certificat d'Études délivré en 6^e année de l'enseignement professionnel, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE peut donner accès à la 7^e année de l'enseignement professionnel.

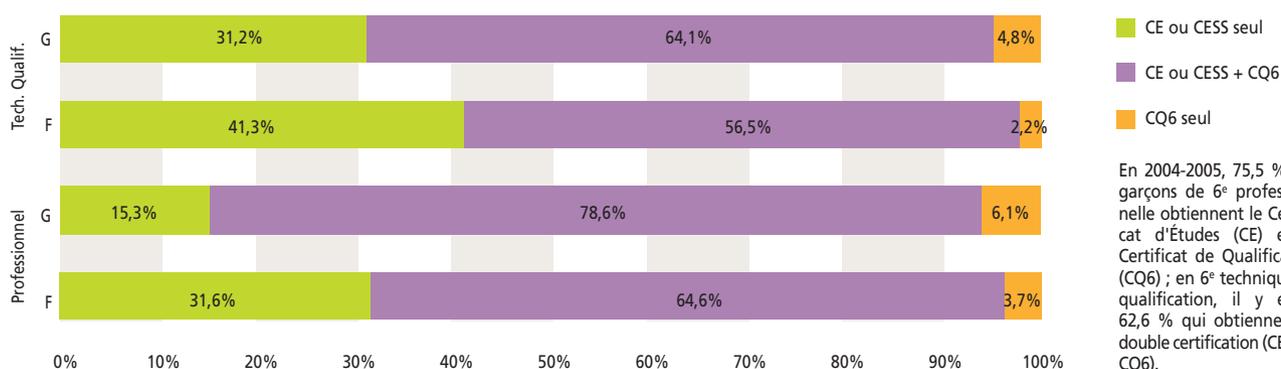
CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

27.1 Rythme scolaire individuel des diplômés de 6^e année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon le sexe et la filière d'enseignement – Année de certification 2007



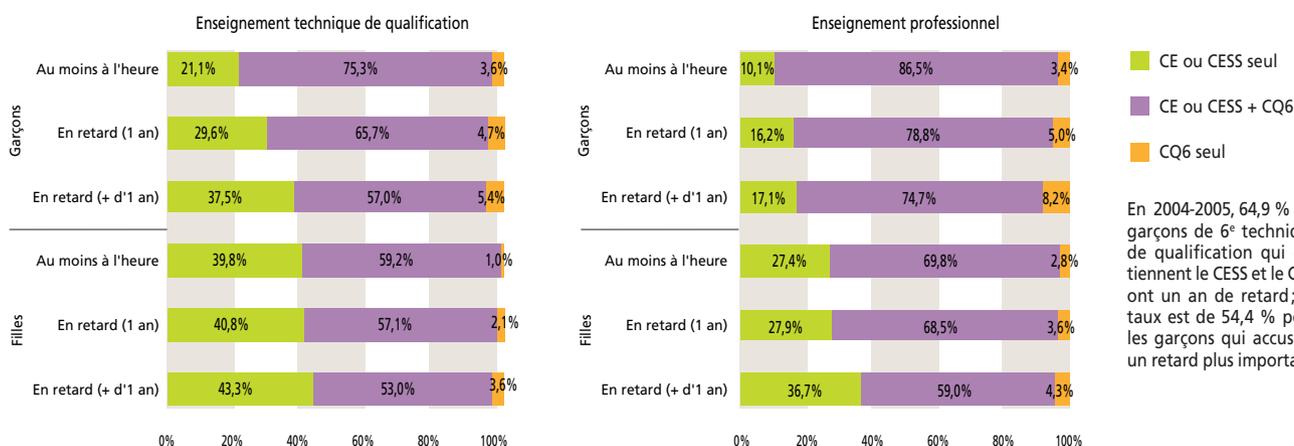
En 2004-2005, parmi les filles qui obtiennent un certificat à l'issue de l'enseignement technique de qualification, 28,1 % ont un retard de plus d'1 an (elles ont plus de 19 ans). C'est le cas de 42,4 % des garçons de cette même forme d'enseignement.

27.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2007



En 2004-2005, 75,5 % des garçons de 6^e professionnelle obtiennent le Certificat d'Études (CE) et le Certificat de Qualification (CQ6) ; en 6^e technique de qualification, il y en a 62,6 % qui obtiennent la double certification (CESS et CQ6).

27.3 Rythme scolaire individuel et types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe – Année de certification 2007



En 2004-2005, 64,9 % des garçons de 6^e technique de qualification qui obtiennent le CESS et le CQ6 ont un an de retard ; ce taux est de 54,4 % pour les garçons qui accusent un retard plus important.

28 Taux de certification en 6^e année secondaire de plein exercice

En 2007, les taux de certification en 6^e année du secondaire de plein exercice, sur base des effectifs de cette année d'études, montrent un ordonnancement des taux de certification entre les formes d'enseignement secondaire, en faveur du général et au détriment du professionnel.

Le suivi d'une cohorte d'élèves de 5^e secondaire pendant 4 ans révèle des taux de certification de 83,5 % pour toutes les formes d'enseignements confondus, mais un taux de 68,2 % dans l'enseignement professionnel.

Le taux de certification en fin de 6^e année de l'enseignement secondaire est ici observé de deux façons : d'abord, par un taux de certification au terme de la 6^e sur la base des effectifs y afférents, puis par le suivi d'une cohorte d'élèves durant le 3^e degré. Les types de certificats délivrés par les différentes formes d'enseignement de même que l'âge d'obtention de ces certificats font l'objet d'un autre indicateur. Donc, ici, dans les calculs des taux de certification, un élève est comptabilisé comme « certifié » dès lors qu'il obtient au moins un des certificats de 6^e existant dans la forme d'enseignement qu'il fréquente.¹

Sur la base des effectifs de 6^e année, la figure 28.1 fournit, pour 2007, un « instantané » des taux de certification selon les formes d'enseignement. Ces taux s'ordonnent comme suit : l'enseignement général a le plus haut taux de réussite (93,6 % des élèves) puis viennent le technique de transition (89,2 %), le technique de qualification (87,9 %) et enfin le professionnel dont le taux de certification des élèves de 6^e est de 75,4 %. La différence entre les sexes est à l'avantage des filles dans toutes les formes d'enseignement.

Les figures 28.2 et 28.3 présentent les résultats du suivi de la cohorte des élèves présents, en 2003-2004, en 5^e année du secondaire de plein exercice, dans son cheminement vers la certification de fin de 6^e. La figure 28.2 présente ce parcours pour toutes les sections et formes d'enseignement confondues. En effet, les élèves qui redoublent la 5^e changent trop souvent de section et/ou de forme pour qu'une analyse par forme soit possible. En cela, l'enseignement professionnel fait exception puisque, dans le professionnel, la réorientation n'est pratiquement possible qu'à l'intérieur de la forme. La figure 28.3 lui est donc consacrée. Dans ces figures, les flèches noires désignent les redoublements, les bleues les passages en 6^e, les vertes l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.² Entre parenthèses figurent les pourcentages de la cohorte que représentent les nombres bruts.

La figure 28.2 montre que des 53 849 élèves inscrits dans toutes les 5^{es} années du secondaire de plein exercice en 2003-2004, la majorité (74,9 %) passe en 6^e l'année suivante, 16,9 % redoublent la 5^e et 8,2 % quittent l'enseignement de plein exercice. Les élèves passés en 6^e sont 40 137, soit 66,8 % de la cohorte, à décrocher un certificat au terme de l'année scolaire 2004-2005. Durant cette même année scolaire, les sorties du plein exercice sans certificat se dénombrent d'une part en 5^e (2 408), d'autre part en 6^e (1 420). L'année scolaire 2005-2006 accueille, en 6^e, 2 921 redoublants et 6 715 élèves de 5^e de la cohorte cible. Parmi

ces 9 636 élèves, 8 534 décrochent un certificat en fin d'année, alors que 606 élèves quittent le plein exercice sans certificat. Enfin, en 2006-2007, il subsiste de la cohorte 0,9 % d'élèves, c'est-à-dire 495 redoublants de 6^e. Parmi eux, 436 obtiennent le certificat cette année-là. Le taux de certification de l'ensemble de la cohorte s'élève donc à 83,5 % pour les 3 années de certification. Quant au taux de sortie sans certificat, il est de 12,7 % en 5^e et de 3,9 % en 6^e. Ainsi, 16,5 % de la cohorte ont quitté, sans certificat, l'enseignement de plein exercice durant le 3^e degré du secondaire.

Le suivi des élèves de l'enseignement professionnel de plein exercice fournit les résultats de la figure 28.3. En 2003-2004, l'effectif est de 11 936 élèves en début de 5^e. L'année suivante, 65,3 % de ces élèves sont en 6^e, 18,3 % redoublent la 5^e et 16,4 % ont quitté l'enseignement de plein exercice. En 2004-2005, 53,1 % de la cohorte décrochent un certificat alors que 853 élèves de 5^e et 666 élèves de 6^e arrêtent le cursus sans certificat. En 2005-2006, il reste 2 256 élèves de la cohorte en 6^e professionnelle : 1 701 d'entre eux obtiennent un certificat en fin d'année alors que 279 abandonnent. Enfin, les 142 élèves de la cohorte (1,2 %) qui, en 2006-2007, redoublent la 6^e sont 107 à recevoir un certificat en fin d'année et 35 à quitter sans certificat. Le taux de certification pour la cohorte est donc, en professionnel, de 68,2 %, le taux d'abandon en 5^e, de 23,6 % et en 6^e, de 8,2 %. Durant le 3^e degré de l'enseignement professionnel, 31,8 % des élèves de la cohorte ont donc quitté l'enseignement de plein exercice sans certificat.³

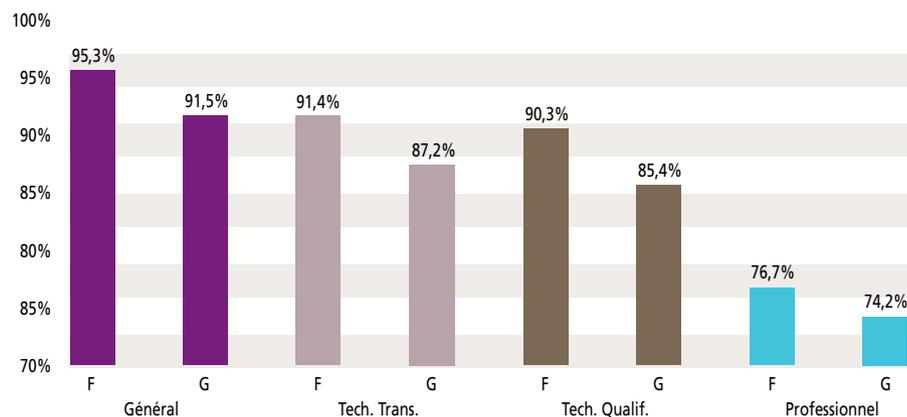
En conclusion, comme l'évaluation des taux de certification en 6^e année de l'enseignement secondaire (figure 28.1), le suivi d'une cohorte d'élèves du 3^e degré (figures 28.2 et 28.3) révèle un contraste entre l'enseignement professionnel et les autres formes d'enseignement secondaire. Ainsi, toutes formes d'enseignement confondues, 83,5 % des élèves du 3^e degré obtiennent un certificat de fin de 6^e et, dans l'ensemble, les abandons sont de 12,7 % en 5^e et 3,9 % en 6^e. Par contre, dans l'enseignement professionnel, 68,2 % des élèves décrochent un certificat de fin de 6^e, 23,6 % des élèves abandonnent en 5^e et 8,2 % quittent sans certificat la 6^e. Cette tendance à l'abandon de la forme professionnelle pourrait être liée, d'une part, au fait qu'elle accueille les élèves les plus âgés qui, à partir de 18 ans, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, d'autre part, au fait que ces élèves ont la possibilité de poursuivre leur cursus dans l'enseignement en alternance (CÉFA, IFAPME).

1 Les certificats de 6^e sont : le CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e année de l'enseignement de transition ou de l'enseignement artistique et technique de qualification ; le CE : Certificat d'Études délivré en 6^e année de l'enseignement professionnel, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6 ; le CQ6 : Certificat de Qualification optionnel obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification.

2 L'élève abandonne l'enseignement de plein exercice mais peut poursuivre sa scolarité dans l'enseignement en alternance (CÉFA, IFAPME).

3 ETNIC – calculs propres (les hypothèses sont basées sur un système fermé).

28.1 Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année – Année de certification 2007



En 2007, 95,3 % des filles de 6^e année de l'enseignement général décrochent un certificat en fin d'année. C'est le cas de 76,7 % des filles de 6^e professionnelle.plein exercice.

28.2 Parcours des élèves présents en 5^e secondaire (toutes formes) en 2003-2004 jusqu'à leur sortie du secondaire, avec ou sans certificat de 6^e

Année	5 ^e	6 ^e	Certificat	Sorties
2003-2004	53 849			4 409
2004-2005	9 123	40 137	35 976 (66,8 %)	2 408
				1 420
2005-2006		2 921	2 587	334
		6 715	5 947 (15,8 %)	272
2006-2007		495	436 (0,8 %)	60
Résumé			44 946 (83,5 %)	8 903 (16,5 %)

Des 53 849 élèves de 5^e secondaire en 2003-2004, 66,8 % obtiennent un certificat de 6^e en fin d'année 2004-2005.

Les flèches noires désignent les redoublements, les bleues les passages en 6^e, les vertes l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.

28.3 Parcours des élèves présents en 5^e professionnelle en 2003-2004 jusqu'à leur sortie du secondaire, avec ou sans certificat de 6^e

Année	5 ^e	6 ^e	Certificat	Sorties
2003-2004	11 936			1 961
2004-2005	2 184	7 791	6 334 (53,1 %)	853
				666
2005-2006		791	634	157
		1 465	1 067 (14,3 %)	122
2006-2007		142	107 (0,9 %)	35
Résumé			8 142 (68,2 %)	3 794 (31,8 %)

Des 11 936 élèves de 5^e professionnelle en 2003-2004, 53,1 % obtiennent un certificat de 6^e en fin d'année 2004-2005.

Les flèches noires désignent les redoublements, les bleues les passages en 6^e, les vertes l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.

29 Certification dans la section de qualification de plein exercice par secteur en 2007

En 2007, 10 710 certificats ont été délivrés en technique de qualification (TQ) et 7 223 certificats en professionnel, dont plus de la moitié à des filles. Le choix des secteurs dans lesquels les élèves sont certifiés est fortement lié au sexe, les filles étant plus représentées dans les secteurs des services aux personnes et de l'économie, les garçons dans les secteurs de l'industrie et de la construction. La majorité des élèves ont une double certification au terme de leurs études: plus de 70 % des élèves en professionnel reçoivent un CE et un CQ6, plus de 60 % des élèves en TQ reçoivent un CESS et un CQ6.

Cet indicateur détaille l'indicateur 27 relatif à la certification en se focalisant sur la section de qualification (formes professionnelle et technique de qualification¹) et, plus précisément, sur les secteurs dans lesquels les certificats sont octroyés au terme des 6^e et 7^e années d'études. En professionnel, les certificats délivrés sont soit des CE, soit des CQ6 soit les deux. En technique de qualification les certificats délivrés sont soit des CESS, soit des CQ6 soit les deux².

La figure 29.1 permet de donner une vue géographique synthétisant plusieurs informations. L'unité territoriale choisie est l'arrondissement (dont le nom du chef-lieu est repris). Les graphiques sont proportionnels au nombre de certificats délivrés. Les divisions dans les graphiques indiquent la part des secteurs concernés par la délivrance des diplômes. Cinq arrondissements (Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi, Nivelles et Mons) regroupent 61 % des certificats délivrés. Plus de la moitié des certificats délivrés en 2007 le sont dans deux secteurs: « services aux personnes » et « économie ».

La figure 29.2 indique le nombre de certificats délivrés en 2007 en 6^e et 7^e technique de qualification et professionnelle par type de certificat, selon le sexe et le secteur. En technique de qualification 10 710 certificats ont été délivrés (53 % aux filles), en professionnel 7 223 certificats (52 % aux filles).

En technique de qualification, 80 % des certificats délivrés aux filles le sont dans deux secteurs: services aux personnes (52 %) et économie (27 %). En professionnel, la même tendance se dessine: 82 % des certificats sont délivrés dans les secteurs « services aux personnes » (62 %) et « économie » (20 %). En technique de qualification, pour les garçons, 71 % des certificats sont délivrés dans 3 secteurs: services aux personnes (17 %), économie (24 %) et industrie (31 %). En professionnel 66 % des certificats sont délivrés dans deux secteurs: industrie (38 %) et construction (28 %). Ces ventilations indiquent, comme déjà constaté dans d'autres indicateurs, une division selon le sexe dans le choix des études et une plus grande dispersion des garçons, les études qualifiantes étant

plus orientées vers des métiers considérés comme masculins. La faible représentation des garçons (3 %) dans le secteur des services aux personnes en professionnel est liée aux options de ce type d'enseignement (auxiliaire familial-e, coiffure et puériculture), alors que dans ce même secteur, en technique de qualification, les choix sont moins sexués (agent d'éducation, animation et techniques sociales), ce qui explique la plus grande proportion de garçons présente en technique de qualification. Si, à contrario, on analyse les options du secteur de l'industrie, où 99 % des certificats de professionnel et 98 % de technique de qualification sont délivrés aux garçons, on s'aperçoit que ce sont les métiers orientés vers la mécanique, l'électricité, la soudure, la carrosserie et les techniciens en informatique qui sont les plus prisés. Ces métiers sont plutôt considérés comme masculins. Dans un secteur comme l'économie, où les deux sexes sont mieux représentés, les choix d'options sont différents, les filles sont plus présentes dans l'option technicien-ne de bureau alors que les garçons sont plus représentés dans l'option technicien-ne en comptabilité.

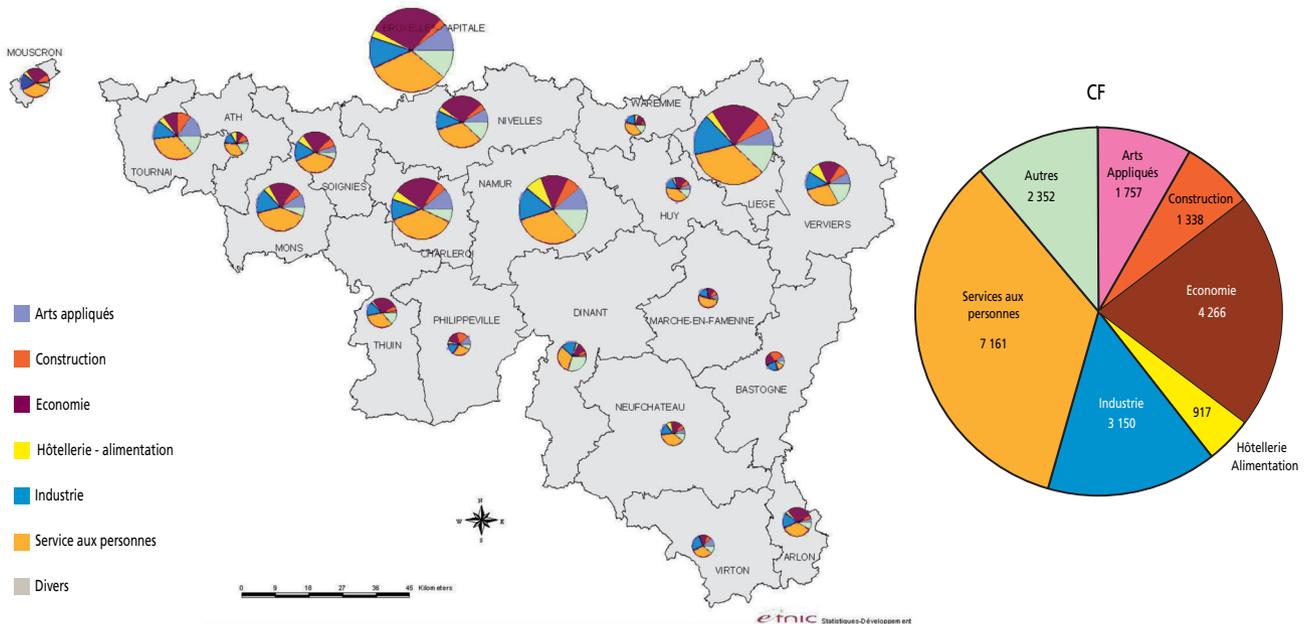
En professionnel, sur l'ensemble des certificats délivrés aux filles, la double certification (CE et CQ6) concerne 64,6 % d'entre elles et sur l'ensemble des certificats délivrés aux garçons elle concerne 78,6 % de ceux-ci.

Concernant les certificats de 7^e année, c'est essentiellement (dans 92,8 % des cas) au terme des études professionnelles qu'ils sont délivrés. 52,2 % des certificats de 7^e année sont délivrés aux filles et dans le secteur des services aux personnes dans 57,2 % des cas (soit 30 % de l'ensemble des certificats délivrés en 7^e professionnelle). 34 % des certificats délivrés aux garçons au terme de la 7^e professionnelle le sont dans le secteur de l'industrie et concernent dans 99,5 % des cas des garçons. Le secteur de la construction concentre 20,9 % des certificats délivrés aux garçons et concerne ceux-ci dans 97,3 % des cas. Les tendances observées sur la division des sexes lors de la délivrance des certificats de 6^e année sont donc les mêmes en 7^e année.

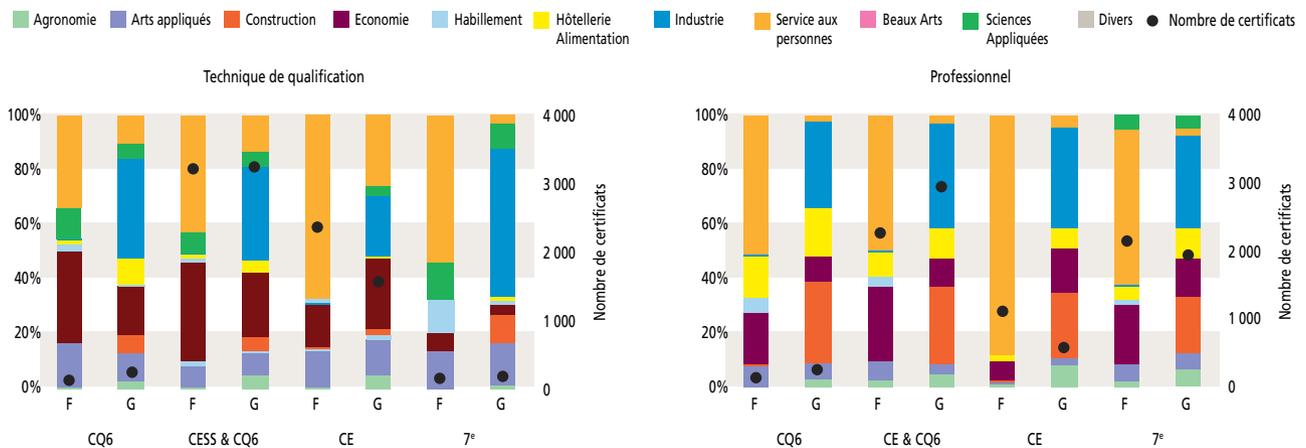
1 Dans la publication, la forme technique de qualification inclut les effectifs de la forme artistique de qualification (secteur « Beaux Arts »).

2 Les certificats de 6^e sont: le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) délivré en 6^e année de l'enseignement de transition ou de l'enseignement artistique et technique de qualification; le CE (Certificat d'Études) délivré en 6^e année de l'enseignement professionnel, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6; le CQ6 (Certificat de Qualification) optionnel obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. En 7^e année sont délivrés des CESS, des CQ7 et des CE.

29.1 Nombre de certificats délivrés en 2007 en 6^e année de la section de qualification de plein exercice par secteur



29.2 Répartition, par nombre et type, des certificats délivrés en 2007 en 6^e et 7^e technique de qualification et professionnelle selon le sexe et le secteur



En 2007, 2 755 certificats ont été délivrés aux filles de 6^e professionnelle dans le secteur des services aux personnes.

30 Taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur

En fin d'année académique 2006-2007, dans l'enseignement supérieur hors universités, le taux de réussite moyen en première année des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone et inscrits dans l'enseignement supérieur de type court est de 41,4 %, contre 40,1 % en 2003-2004. Dans l'enseignement supérieur hors université de type long, le taux de réussite est de 43,2 % en 2006-2007 contre 40,9 % en 2003-2004. Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone est de 40,5 % en fin 2006-2007 contre 42,8 % en fin 2003-2004.

Parmi les variables qui peuvent être observées, le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée s'inscrivent comme les principaux facteurs de la réussite.

L'étude des taux de réussite en première année dans l'enseignement supérieur¹ porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le CESS délivré par la Communauté française ou germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2003-2004 à 2006-2007. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'études supérieures – type court et type long, universitaire et hors universités – et réparties en fonction de trois critères – le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie.

Dans l'enseignement supérieur de type court (figure 30.1), le taux de réussite des étudiants de première génération en 2006-2007 est de 32,2 % pour les hommes et de 47,4 % pour les femmes. Ces taux sont demeurés stables sur la période étudiée.

L'âge – en tant que variable de remplacement du parcours scolaire de l'étudiant – s'inscrit aussi comme un déterminant important de la réussite : les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, en 2006-2007, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 54,7 % tandis que celui des étudiants « en retard » est de 31,1 %. Cet écart de l'ordre de 23 points est demeuré constant sur les quatre années observées.

Le troisième critère de répartition des étudiants – la forme d'enseignement secondaire suivie – se révèle également discriminant pour le taux de réussite : les étudiants issus du secondaire général (dont le taux global de réussite en 2006-2007 est de 51,5 %) réussissent mieux que ceux issus du secondaire technique de transition (41,6 % de réussite), qui, à leur tour, réussissent mieux que ceux issus du secondaire technique de qualification (27,3 % de réussite). Ces derniers réussissent mieux que les étudiants issus du secondaire professionnel (15,8 % de réussite). Ces écarts de taux sont demeurés relativement stables au cours de la période, à l'exception du taux de réussite des étudiants issus de l'enseignement technique de qualification qui a crû pour passer de 23,8 % à 27,3 %.

Dans l'enseignement supérieur de type long hors universités (figure 30.2), le taux de réussite des étudiants de première génération en 2006-2007 est de 36,3 % pour les hommes et de 52,2 % pour les femmes. Comme pour l'enseignement supérieur de type court, ces taux sont demeurés relativement stables de 2003-2004 à 2006-2007.

L'âge s'inscrit aussi comme un déterminant important de la réussite. Chez les étudiants issus de l'enseignement général², ceux entrant « à l'heure » présentent, en 2006-2007, un taux de réussite de 54,7 % (hommes et femmes confondus) tandis que les étudiants entrant « en retard » réussissent à concurrence de 33,1 %. Cet écart de 21 points est demeuré relativement constant au cours de la période.

La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle encore plus discriminant pour le taux de réussite. Les étudiants issus du secondaire général présentent un taux de réussite de 46,4 %, en 2006-2007, ceux issus du secondaire technique de transition indiquent un taux de 28,6 % et ceux issus du secondaire technique de qualification un taux de 14,3 %, des écarts donc nettement plus grands que ceux constatés dans l'enseignement supérieur de type court.

Dans l'enseignement universitaire (figure 30.3), le taux de réussite des étudiants de première génération en 2006-2007 est de 35,8 % pour les hommes et de 44,5 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes est ainsi moindre que dans les deux autres types d'enseignement supérieur.

Comme pour l'enseignement supérieur hors universités, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus, issus du secondaire général) présentent, en 2006-2007, un taux de réussite de 49,8 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 26,8 %, soit un écart, relativement stable au cours de la période étudiée, de 23 points. On relève en outre sur toute la période de très faibles taux de réussite, de l'ordre de 10 %, pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire technique, soit un taux encore inférieur à celui, déjà bas, enregistré dans l'enseignement supérieur de type long hors université.

Glossaire

Étudiant de première génération : étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un enseignement supérieur.

Taux de réussite : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2^e année).

1 Les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur leur provenance et le type de secondaire fréquenté.

2 Les étudiants de première génération issus des autres formes d'enseignement secondaire représentent moins de 15 % dans l'enseignement supérieur de type long hors université et moins de 10 % dans l'enseignement universitaire.

30.1 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en Hautes Écoles

	Hommes				Femmes					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007		
	TAUX				Effectifs	TAUX				Effectifs
Général - à l'heure	51,5 %	51,0 %	50,1 %	50,3 %	1 117	64,7 %	67,2 %	63,9 %	64,7 %	2 875
Général - en retard	31,6 %	35,0 %	30,6 %	31,9 %	1 552	47,1 %	48,1 %	44,8 %	47,8 %	1 763
Technique de transition - à l'heure	45,3 %	43,2 %	39,3 %	43,9 %	246	52,0 %	54,1 %	52,4 %	60,3 %	345
Technique de transition - en retard	26,6 %	28,2 %	26,1 %	30,1 %	521	35,3 %	39,1 %	37,7 %	39,2 %	413
Technique de qualification - à l'heure	27,5 %	28,9 %	30,4 %	35,6 %	494	30,5 %	35,1 %	35,1 %	39,2 %	899
Technique de qualification - en retard	18,0 %	16,0 %	17,0 %	17,7 %	1 419	23,9 %	24,7 %	24,3 %	26,7 %	1 636
Professionnel - tout âge	10,3 %	13,6 %	7,3 %	14,3 %	140	11,9 %	18,4 %	12,9 %	16,5 %	316
Total	31,8 %	32,0 %	30,3 %	32,2 %	5 489	45,6 %	47,6 %	45,0 %	47,4 %	8 247

En fin d'année 2006-2007, le taux de réussite des femmes de première génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) dans l'enseignement supérieur de type court est de 64,7 % (2 875 étudiants); il est de 50,3 % chez leurs homologues masculins (1 117 étudiants).

30.2 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en Hautes Écoles et Instituts Supérieurs d'Architecture

	Hommes				Femmes					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007		
	TAUX				Effectifs	TAUX				Effectifs
Général - à l'heure	43,2 %	54,4 %	48,5 %	48,3 %	617	55,4 %	63,2 %	57,9 %	61,0 %	618
Général - en retard	26,7 %	35,8 %	26,8 %	26,9 %	476	40,5 %	42,1 %	45,8 %	43,3 %	289
Technique de transition - tout âge	27,1 %	22,4 %	25,4 %	26,6 %	143	23,2 %	19,4 %	31,7 %	34,0 %	53
Technique de qualification - tout âge	16,3 %	23,2 %	17,4 %	18,6 %	86	13,3 %	9,1 %	17,4 %	5,0 %	40
Total	34,8 %	43,2 %	36,6 %	36,3 %	1 322	48,8 %	52,5 %	50,8 %	52,2 %	1 000

En fin d'année 2006-2007, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) dans l'enseignement supérieur de type long hors universités est de 48,3 % (617 étudiants); chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 18,6 % (tous âges confondus) (86 étudiants).

30.3 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur universitaire

	Hommes				Femmes					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007		
	TAUX				Effectifs	TAUX				Effectifs
Général - à l'heure	47,8 %	50,0 %	45,3 %	46,0 %	3 165	54,9 %	57,2 %	53,7 %	52,7 %	4 120
Général - en retard	24,1 %	24,8 %	20,7 %	22,3 %	1 420	32,5 %	34,0 %	34,0 %	31,8 %	1 325
Technique de transition - tout âge	10,4 %	14,4 %	11,9 %	9,4 %	307	13,2 %	17,5 %	15,7 %	15,8 %	291
Technique de qualification - tout âge	4,8 %	6,0 %	5,4 %	4,5 %	156	9,6 %	10,3 %	6,8 %	4,8 %	208
Total	37,8 %	39,4 %	35,0 %	35,8 %	5 048	46,9 %	49,1 %	46,3 %	44,5 %	5 944

En fin d'année 2006-2007, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) dans l'enseignement supérieur universitaire est de 46,0 % (3 165 étudiants); chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 4,5 % (tous âges confondus) (156 étudiants).

31 Formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire

Après une chute de fréquentation des filières de formation initiale des enseignants dans la deuxième moitié des années 1990, on a observé par la suite une reprise des inscriptions. Cependant, les deux dernières années semblent indiquer un retournement de tendance avec une baisse de 6,1 % du nombre d'étudiants entre 2005-2006 et 2007-2008.

En 2007, 1 081 AESS et 3 092 titres de bacheliers ont été délivrés, soit un nombre de diplômés qui reste en progression par rapport à l'année précédente.

Après trois années successives de baisse des taux de réussite dans les sections normales, les résultats de fin d'année académique 2006-2007 indiquent une amélioration de ces derniers, qui se redressent au niveau des taux de réussite observés en fin d'année 2004-2005.

Dans la première moitié des années 1990, on a observé une croissance des inscriptions (figure 31.1) dans les différentes filières d'enseignement de la formation initiale des enseignants¹, à l'exception de la section normale technique moyenne, d'emblée extrêmement peu fréquentée et en baisse continue sur toute la période observée. Le total des inscriptions, toutes filières confondues, est ainsi passé de 14 169 étudiants en 1992-1993 à 17 308 étudiants en 1995-1996. Cette période correspond aussi à une période de croissance globale de la population dans l'enseignement supérieur, principalement dans les Hautes Écoles qui voient leur population passer de 57 731 étudiants à 64 893 étudiants. Dans la seconde moitié des années 1990, alors que la population étudiante continue d'augmenter au sein des Hautes Écoles (67 904 étudiants en 1999-2000) et se met à décroître dans les universités (60 300 étudiants en 1999-2000), on assiste à une chute générale de la fréquentation des domaines de la formation initiale des enseignants, dont le total des inscriptions, toutes filières confondues, passe de 17 308 étudiants en 1995-1996 à 12 404 étudiants en 1999-2000, soit une diminution de 28 % en quatre années. La détérioration du climat social, stigmatisée par plusieurs grèves, ainsi que la polémique sur l'excès d'étudiants dans les métiers de l'enseignement n'y sont certainement pas étrangers.

Au début des années 2000, différentes mesures et plans d'action – parmi lesquels les augmentations salariales, l'alignement du salaire des instituteurs de l'enseignement fondamental et des régents de l'enseignement secondaire inférieur, les décrets en faveur de la revalorisation du métier d'enseignant et les campagnes médiatiques axées sur la prévision d'une pénurie d'enseignants dans les années à venir – ont contribué au redressement du nombre d'inscriptions. Entre 2000-2001 et 2005-2006, le total des inscriptions dans les domaines de la formation initiale des enseignants est ainsi passé de 12 535 à 16 953 étudiants.

Depuis 2006-2007, on semble toutefois assister à un retournement de tendance des inscriptions. À l'exception du normale technique moyenne, tous les autres domaines de formation ont vu leurs inscriptions se réduire par rapport à 2005-2006 : de 2 246 à 2 018 inscriptions en AESS, de 3 429 à 3 206 inscriptions en normale préscolaire, de 5 809 à 5 301 inscriptions en normale primaire et de 5 305 à 5 210 inscriptions en normale secondaire.

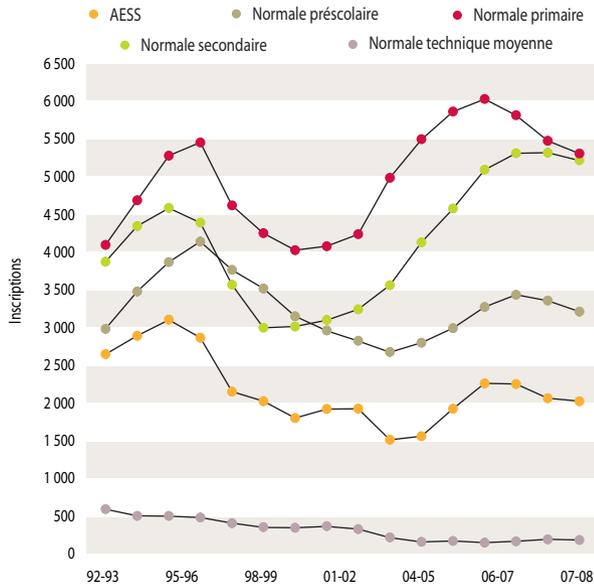
La figure 31.2 présente l'évolution des effectifs de 1^{er} année dans les sections normales entre 1992-1993 et 2007-2008. Cette représentation permet de capter d'une manière plus rapide les variations d'attractivité du domaine de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ses différentes filières. Ainsi, par exemple, si, entre 2004-2005 et 2005-2006, les effectifs totaux de la section normale préscolaire augmentaient encore, passant de 3 267 à 3 429 étudiants, les effectifs de 1^{er} année de cette même section, dans ce même temps, diminuaient déjà, passant de 1 639 à 1 620 étudiants.

L'observation des diplômes délivrés (figure 31.3) indique qu'en 1993 (fin d'année académique 1992-1993), 1 019 AESS et 2 376 graduats avaient été délivrés. Sur la période étudiée, le maximum de d'AESS délivrés a été atteint en 1995 (1 309 AESS) et le maximum de graduats délivrés a été atteint en 1997 (3 308 graduats). En 2007, dernière année observée, 1 081 AESS et 3 092 titres de bacheliers ont été délivrés, soit un nombre de diplômés encore en progression par rapport à l'année précédente.

Enfin, la figure 31.4 s'intéresse aux taux de réussite, de redoublement et d'abandon – toutes années confondues – dans les sections normales, entre 2002-2003 et 2006-2007. Après trois années successives de baisse des taux de réussite, les résultats de fin d'année académique 2006-2007 indiquent une amélioration de ces derniers, qui se redressent au niveau des taux de réussite observés en fin d'année 2004-2005.

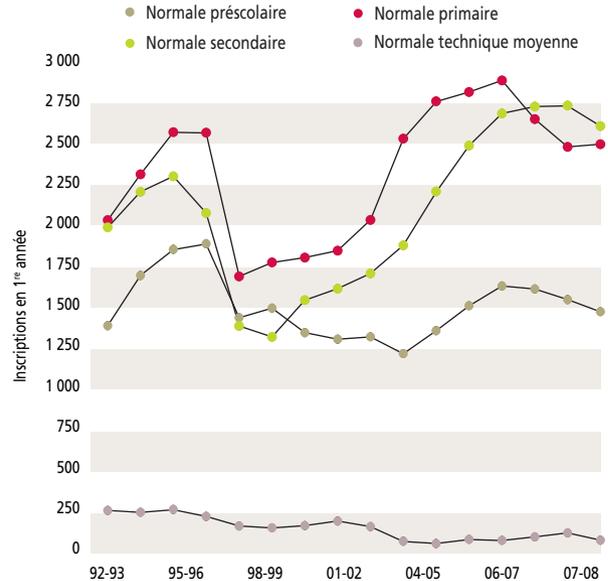
1 La formation initiale des enseignants en Communauté française relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les Hautes Écoles et les Écoles Supérieures des Arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des Hautes Écoles forme les instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur ; dans le type court du domaine de la musique, les Écoles Supérieures des Arts forment également des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle.

31.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AESS et en sections normales de 1992-1993 à 2007-2008



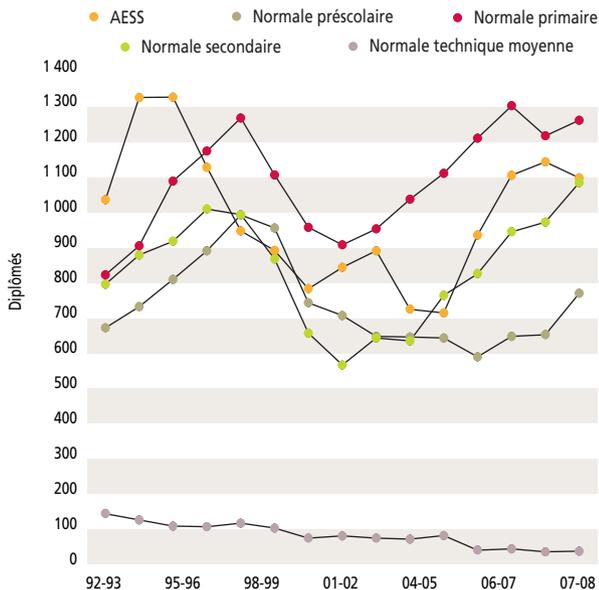
En 2007-2008, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 5 210 étudiants alors que ce nombre était de 3 867 étudiants en 1992-1993 et 4 578 étudiants en 1994-1995.

31.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2007-2008



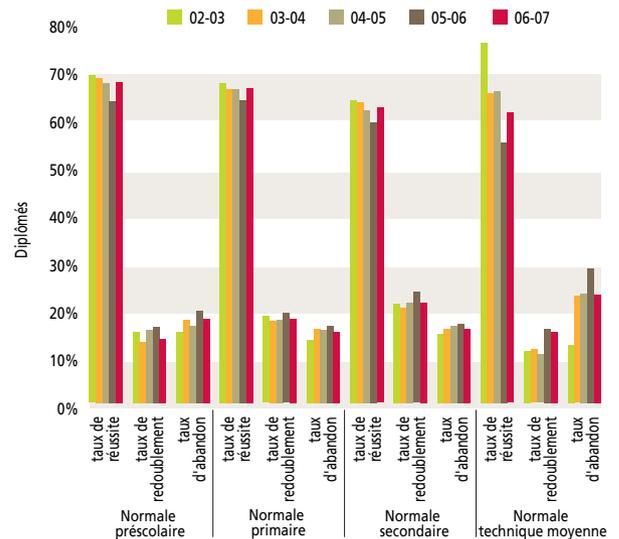
Entre 1996-1997 et 2004-2005, le nombre d'inscriptions en 1^{re} année dans la section normale primaire est passé de 1 698 étudiants à 2 902 étudiants. En 2007-2008, ce nombre est de 2 511 étudiants.

31.3 Nombre de diplômes délivrés en AESS et dans les sections normales de 1992-1993 à 2006-2007 (en fin d'année académique)



En fin d'année 2006-2007, le nombre de diplômes d'instituteurs primaires délivrés est de 1 244; ce nombre était de 807 diplômés en 1992-1993 et 1 250 diplômés en 1996-1997.

31.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon – toutes années confondues - dans les sections normales de 2002-2003 à 2006-2007 (en fin d'année académique)



En normale préscolaire, le taux de réussite, toutes années confondues, est passé de 64,3 % en 2005-2006 à 68,3 % en 2006-2007 tandis que le taux de redoublement est passé de 16,1 % à 13,7 % et le taux d'abandon de 19,6 % à 18,0 %.

De 1994-1995 à 2007-2008, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 4 % dans l'enseignement fondamental ordinaire et a chuté de 7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Le décret du 20/07/2005 portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire apporte ses effets positifs sur l'encadrement dans la mesure où le ratio « élèves/enseignant » a diminué ces trois dernières années dans tous les réseaux, particulièrement au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

La population étudiée concerne les enseignants calculés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP). Les « équivalents temps-plein » pris en considération sont ceux rémunérés par la Communauté française², que la charge d'enseignement soit prestée ou non. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ³ anticipé à la retraite ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

Les figures 32.1 et 32.3 présentent l'évolution des effectifs enseignants (ETP) par niveau d'enseignement. À titre indicatif, cette évolution est mise en parallèle avec celle des élèves (figures 32.2 et 32.4). Eu égard à la population étudiée, il est primordial de garder à l'esprit que le rapport « élèves/enseignant (ETP) » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un équivalent temps-plein d'enseignant (cette différence d'horaire pouvant sensiblement varier selon le niveau et la forme). Ensuite, la détermination du nombre d'équivalents temps-pleins n'est pas issue d'une relation linéaire construite sur le nombre d'élèves (attributions par palier), ce qui implique des situations assez différentes d'une structure à l'autre. Peut-être est-il également nécessaire de rappeler qu'une moyenne par niveau d'enseignement peut masquer une grande variabilité de cas de figure.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire, la figure 32.1 montre l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) recensés par réseau, de 1994-1995 à 2007-2008. Tous réseaux confondus, ce nombre a augmenté de 3 %, passant de 31 040 à 32 041 ETP sur les années étudiées. En revanche, sur cette période, le réseau de la Communauté a connu une décroissance importante (- 22 %) de son personnel enseignant. Ces mêmes effectifs ont très légèrement diminué dans le libre (1 %) et ont augmenté dans l'officiel communal et provincial (+12 %). Pour ce niveau d'enseignement, la figure 32.2 met en regard l'évolution des enseignants (ETP) et celle des élèves, de 1994-1995 à 2007-2008. Elle fait logiquement apparaître un rapport constant entre les deux populations, l'encadrement étant réglé sur la base du nombre d'élèves présents dans le système. Ce rapport s'élève à environ 15 élèves par enseignant (ETP) dans le réseau libre et à environ 14 élèves dans les autres réseaux. Cette différence provient du fait que les charges comprennent celles que génèrent les professeurs de cours philosophiques. En effet, les cours philosophiques n'interviennent pas de la même façon dans l'enseignement libre confessionnel et dans l'enseignement officiel. Dans le libre confessionnel, les deux périodes hebdomadaires de religion sont assurées par un enseignant, dans l'officiel, elles sont assurées

par autant d'enseignants qu'il y a de cours philosophiques demandés par les parents. Par conséquent, six cours philosophiques potentiels peuvent engendrer la présence de six enseignants en parallèle, ce qui a un impact sur le ratio élèves/enseignants. Depuis 2005-2006, une réduction continue du ratio « élèves/enseignant (ETP) » peut être observée, passant de 15,2 en 2004-2005 à 14,7 en 2007-2008, soit une réduction de 3,1 % en 3 ans. Celle-ci reflète un accroissement du nombre d'« équivalents temps-plein » (+3,8 %) à population scolaire pratiquement stable (+0,6 %) et trouve certainement son explication dans le décret du 20/07/2005 portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire ordinaire, la figure 32.3 représente l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) par réseau, de 1994-1995 à 2007-2008. Après les baisses importantes du nombre d'enseignants (de 40 229 à 35 282 ETP) enregistrées jusqu'en 1997-1998, on observe une croissance annuelle régulière dans les réseaux libre et officiel subventionné (respectivement +9,3 % et +6,7 % de 1997-1998 à 2007-2008), alors qu'une décroissance est observée dans le réseau de la Communauté française (-3,6 % de 1997-1998 à 2007-2008). La figure 32.4 compare l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) à celle du nombre d'élèves pour ce niveau d'enseignement par réseau, de 1994-1995 à 2007-2008. Contrairement aux années antérieures, ces trois dernières années sont marquées par une diminution sensible du ratio « élève/enseignant (ETP) », passant de 9,8 à 9,5 (-2,8 %) et reflétant un accroissement du personnel (+1,8 %) conjointement à une diminution de la population scolaire (-1,0 %). Dans le réseau de la Communauté française, contrairement aux autres réseaux, une décroissance de 2,7 % en « équivalents temps-plein » accompagne une diminution de près de 6,6 % de la population scolaire permettant de réduire le ratio « élève/enseignant (ETP) » de 4,0 %, passant de 9,7 à 9,3. En 2007-2008, ce ratio se situe aux environs de 8 dans l'officiel subventionné, de 9 en Communauté française et de 10 dans le libre. La comparaison de ces ratios doit également être nuancée en tenant compte du poids relatif des charges des professeurs des cours philosophiques par réseau, tel qu'expliqué plus haut pour l'enseignement primaire. Une autre hypothèse, en ce qui concerne l'enseignement officiel subventionné, est la part d'élèves plus importante dans les sections qualifiantes (26,3 % alors que ce réseau rassemble 16,5 % des élèves de l'enseignement secondaire en 2007-2008⁴) qui bénéficient d'un taux d'encadrement plus favorable.

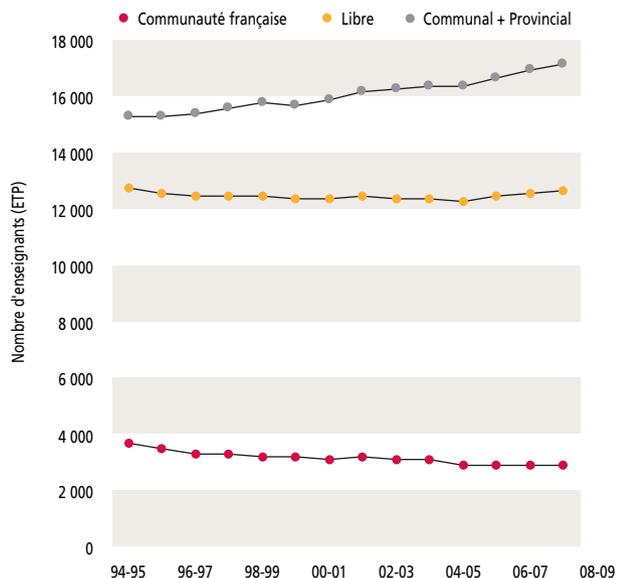
1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » pris en considération correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il prend en compte non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc., qui ne représentent que 2 % du personnel considéré.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

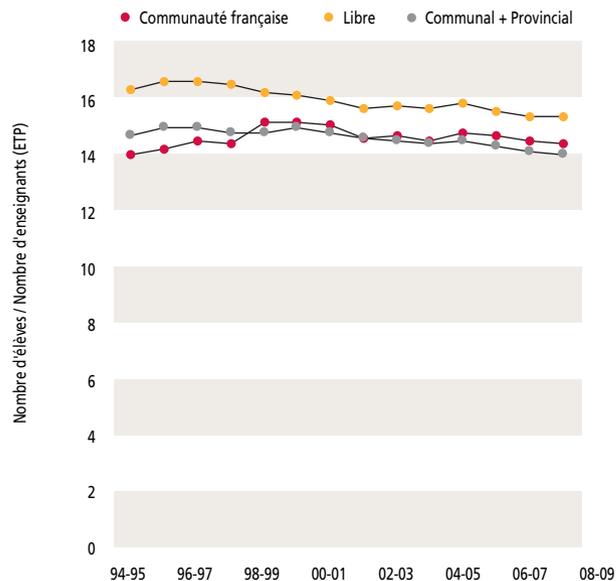
4 Voir l'indicateur 35 « Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2007-2008.

32.1 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2007-2008



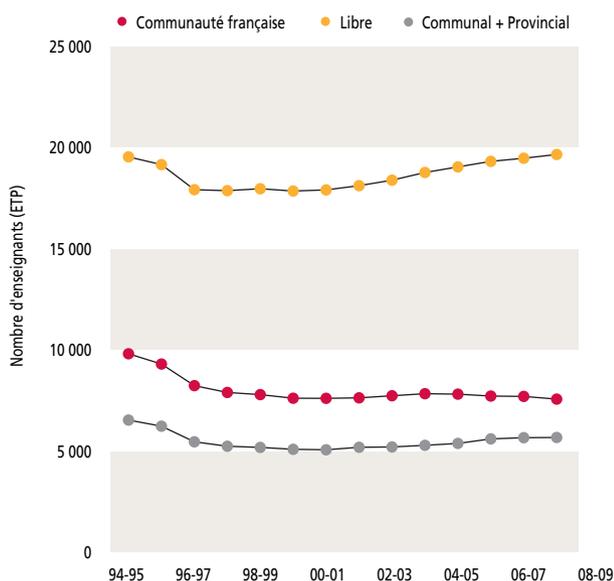
En 2007-2008, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 2 659 dans le réseau de la Communauté française, 16 729 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial » et 12 535 dans le réseau libre subventionné.

32.2 Évolution du ratio « élèves/enseignants (ETP) » de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2007-2008



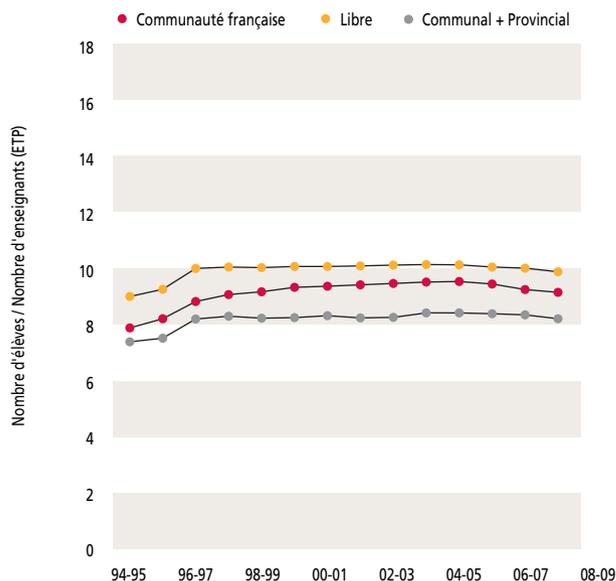
En 2007-2008, le ratio « élève/enseignants (ETP) » s'élève à 14,5 dans le réseau de la Communauté française, 14,1 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial » et 15,4 dans le réseau libre subventionné.

32.3 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2007-2008



En 2007-2008, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 8 964 dans le réseau de la Communauté française, 7 018 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial » et 21 252 dans le réseau libre subventionné.

32.4 Évolution du ratio « élèves/enseignants (ETP) » de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2007-2008



En 2007-2008, le ratio « élèves/enseignants (ETP) » s'élève à 9,3 dans le réseau de la Communauté française, 8,3 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial » et 10 dans le réseau libre subventionné.

33 Âge des enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire

En 2008, en termes d'âge moyen, le personnel enseignant du niveau fondamental ordinaire est 4 ans plus jeune que celui du niveau secondaire ordinaire.

Tous niveaux confondus, plus de la moitié des enseignants ont plus de 41 ans. Le vieillissement des enseignants est plus marqué au niveau secondaire ordinaire.

La plupart des enseignants profitent des possibilités du départ précédant la pension de retraite proposées à partir de 55 ans, quittant ainsi l'enseignement avant l'âge minimal de départ à la retraite et ce, plus tôt au niveau fondamental.

Le personnel de l'enseignement pris en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Communauté française, que la charge d'enseignement soit prestée ou non¹. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite² ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

La figure 33.1 compare l'âge³ moyen des enseignants de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) en 1992 et en 2008. Durant cette période, on constate que dans le réseau libre, l'âge moyen a progressé de 2 ans au niveau fondamental ordinaire, de 3 ans au niveau secondaire ordinaire et a diminué de 1 an dans l'enseignement spécialisé. Dans le réseau de la Communauté française, l'âge moyen a baissé de 3 années dans le fondamental ordinaire et de 1 an dans le secondaire ordinaire et le spécialisé. Un vieillissement de 3 ans du personnel enseignant est observé au niveau secondaire ordinaire communal et de 4 ans dans l'enseignement spécialisé provincial. En 2008, tous réseaux confondus, l'âge moyen est de 39 ans au niveau fondamental ordinaire, de 43 ans au niveau secondaire ordinaire et de 41 ans dans l'enseignement spécialisé. De 1992 à 2008, seul l'âge moyen des enseignants du niveau secondaire ordinaire a augmenté (+2 ans).

La figure 33.2 représente la distribution de l'âge du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) en 1992 et en 2008. En 1992, la moitié des enseignants considérés ont plus de 40 ans. Cette particularité se retrouve dans les différents niveaux et plus spécifiquement dans l'enseignement secondaire ordinaire qui a connu une période d'engagements massifs de jeunes enseignants vers la fin des années 70 et le début des années 80. Cette période se traduit par un pic de fréquences très importantes dans la distribution par âge établie en 1992. Cet afflux d'enseignants résulte de l'augmentation des effectifs scolaires combinée aux réformes structurelles engendrées par l'enseignement rénové à cette époque. Le vieillissement de ce corps enseignant semble aujourd'hui se compenser par un apport de jeunes enseignants. Le creux observé dans la tranche des 38 à 42 ans sur la dis-

tribution des âges de 2008 peut notamment s'expliquer par trois réformes introduites au début des années 90. Celles-ci ont affecté le mode de calcul du nombre de charges enseignantes, ont engendré la fusion d'écoles et ont conduit à une diminution des redoublements au premier degré. Autant de paramètres qui, associés à la chute des effectifs des élèves du secondaire apparue simultanément, n'ont fait que freiner les recrutements.

La figure 33.3 représente le maintien du nombre d'enseignants par niveau d'enseignement à partir de 55 ans⁴, âge officiel du départ précédant la pension de retraite. Le taux de maintien correspond à la proportion des enseignants de 54 ans encore en fonction les années suivantes. La figure montre que la plupart des enseignants optent pour le départ précédant la pension de retraite entre 55 et 60 ans. Ainsi, dans l'enseignement fondamental, sur l'ensemble des enseignants de 54 ans, on peut considérer qu'ils seront 11 % encore en fonction à 61 ans. Dans le secondaire et le spécialisé, ces taux sont respectivement de 17 % et 32 %. Les enseignants du fondamental sont donc plus nombreux à profiter du départ précédant la pension de retraite. Ces disparités s'expliquent notamment par le nombre de femmes plus important au niveau fondamental ordinaire (cf. indicateur 34).

En moyenne, sur les dix ans à venir, environ 2 600 enseignants atteindront l'âge de 55 ans chaque année (fond: 900, sec: 1 500 et spécialisé: 200) et pourront opter pour un départ anticipé dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière. L'indicateur 31 montre par ailleurs que 4 173 personnes⁵ ayant suivi des formations pédagogiques de niveau supérieur de plein exercice ont été diplômées en 2007. Parmi elles, un certain nombre seulement embrasseront la carrière d'enseignant. Seront-elles suffisamment nombreuses pour compenser l'ensemble des départs: retraites, congés et autres changements familiaux ou professionnels? Seule une analyse plus approfondie permettrait de s'en assurer.

1 Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il prend en compte non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc., qui ne représentent que 2 % du personnel considéré.

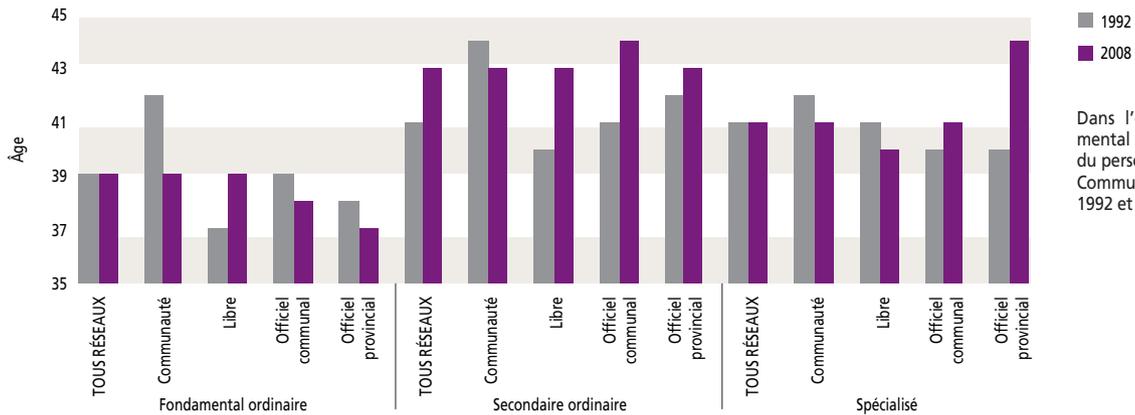
2 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

3 L'âge considéré est celui atteint au 31 décembre 2008 pour l'année scolaire 2007-2008, soit, par exemple, 40 ans pour les personnes nées en 1968.

4 Sur le graphique, ils se retrouvent principalement à 56 ans car la collecte s'établit au 15-01-2008 et l'âge considéré est celui atteint au 31-12-2008.

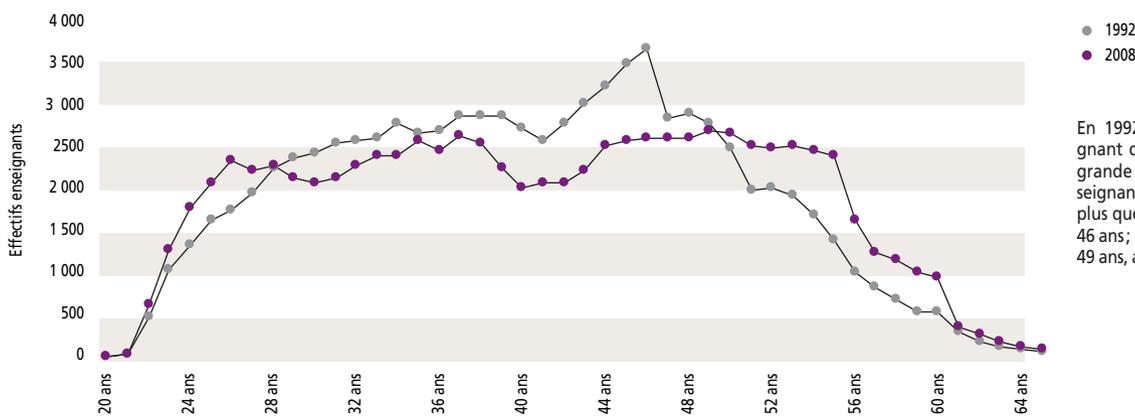
5 1 999 diplômés des sections Normales préscolaires et primaires des Hautes Écoles, 1 093 diplômés des sections Normales secondaires des Hautes Écoles et 1 081 agrégés de l'enseignement secondaire supérieur.

33.1 Âge moyen du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) par réseau et par niveau et forme d'enseignement – Années 1992 et 2008



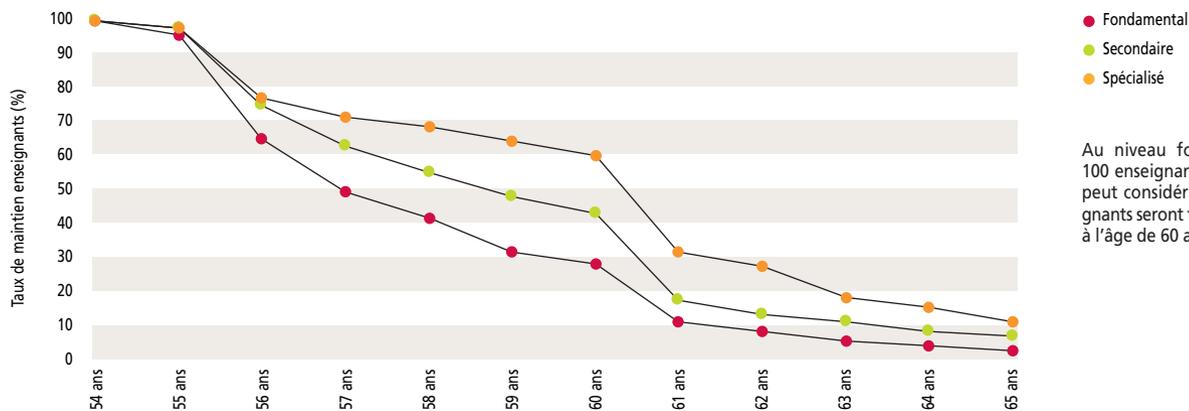
Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'âge moyen du personnel enseignant de la Communauté est de 42 ans en 1992 et de 39 ans en 2008.

33.2 Distribution par âge du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) – Années 1992 à 2008



En 1992, le personnel enseignant de 46 ans avait la plus grande fréquence: 3 665 enseignants. En 2008, ils ne sont plus que 2 604 enseignants de 46 ans; le mode se situe alors à 49 ans, avec 2 683 enseignants.

33.3 Maintien du nombre d'enseignants à partir de 54 ans en base 100 – Année 2008



Au niveau fondamental, sur 100 enseignants de 54 ans, on peut considérer que 28 enseignants seront toujours présents à l'âge de 60 ans.

En 2008, dans l'enseignement fondamental ordinaire, plus de 85 % des instituteurs sont des femmes; dans l'enseignement secondaire ordinaire, elles représentent plus de 60 % des enseignants et près de 66 % dans l'enseignement spécialisé.

La proportion de femmes diminue avec l'âge. Elles deviennent minoritaires à partir de 61 ans.

Au fil des années, l'enseignement se féminise de plus en plus.

Le personnel de l'enseignement pris en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Communauté française, que la charge d'enseignement soit prestée ou non¹. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ² anticipé à la retraite ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

La figure 34.1 présente l'évolution de la proportion de femmes dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ainsi que dans l'enseignement spécialisé, de 1992 à 2008³. Il apparaît clairement que le taux de féminisation progresse, et ce, dans les mêmes proportions quel que soit le niveau ou la forme d'enseignement.

L'enseignement fondamental ordinaire est le plus féminisé; en 2007-2008, la proportion de femmes atteint 85,7 %. Ce taux se situe à 60,9 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et à 66,4 % dans l'enseignement spécialisé.

Face à ces résultats, il semble que si l'enseignement est un choix professionnel principalement féminin, ce phénomène s'est renforcé au cours des dernières années. C'est également le cas dans de nombreux autres systèmes scolaires européens⁴.

La figure 34.2 représente la distribution du taux de féminisation selon l'âge du personnel enseignant en 1992 et en 2008. Elle permet de visualiser, d'une part, l'évolution de la proportion de femmes au fil de la carrière et, d'autre part, l'ampleur du phénomène dans le temps.

Elle montre tout d'abord que, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît et, à partir de 55 ans, de manière significative. En 2007-2008, la diminution du taux de féminisation s'articule autour de trois moments charnières: de 87 % à 22 ans, il n'est plus que de 63 % à 55 ans et chute à 25 % à 65 ans. Le premier moment se caractérise par le fait que le taux de féminisation le plus important concerne les femmes les plus jeunes. Ceci s'explique principalement par le fait que les femmes sont diplômées plus jeunes que les hommes et qu'elles ensei-

gnent majoritairement dans l'enseignement fondamental ordinaire qui nécessite un cursus initial moins long que pour l'enseignement secondaire supérieur. Le deuxième moment est lié au fait qu'à 55 ans, la proportion des enseignantes est affectée par les mesures de fin de carrière. En effet, de 55 à 60 ans, elles sont 12 % de plus que les hommes à opter pour un départ anticipé à la retraite. En effet, pour 100 femmes âgées de 54 ans, il n'en reste plus que 38 à 60 ans; alors que pour 100 hommes âgés de 54 ans, il en reste encore 50 à 60 ans. Le troisième moment montre qu'après 60 ans, ce constat se poursuit puisque les femmes ont davantage tendance à partir à la retraite dès l'âge de 60 ans.

La figure 34.2 montre également que de 1992 à 2008, le taux de féminisation a progressé à tous les âges, à l'exception de la tranche des moins de 25 ans dans laquelle la proportion de femmes a régressé d'environ 3 %.

Les raisons qui peuvent expliquer cette évolution sont multiples. On évoquera notamment le fait que le métier permet de travailler à temps partiel. En effet, le nombre d'enseignants travaillant à temps partiel a considérablement augmenté depuis 1992, tout particulièrement dans l'enseignement fondamental ordinaire où les effectifs passent de 6 566 en 1992 à 10 330 en 2008. Ce phénomène découle probablement de différents facteurs. Premièrement, la difficulté de constituer des horaires complets dans un établissement produit une offre d'enseignement à temps partiel. Les hommes ne semblent pas par ailleurs se tourner aussi aisément que les femmes vers le secteur de l'enseignement. Enfin, le temps partiel ne constituant généralement qu'un salaire d'appoint, les hommes pourraient avoir tendance à s'orienter davantage vers d'autres horizons plus lucratifs et plus porteurs.

En conclusion, la fonction enseignante se caractérise par une féminisation croissante de l'enseignement et une réduction du temps de travail qui l'accompagne.

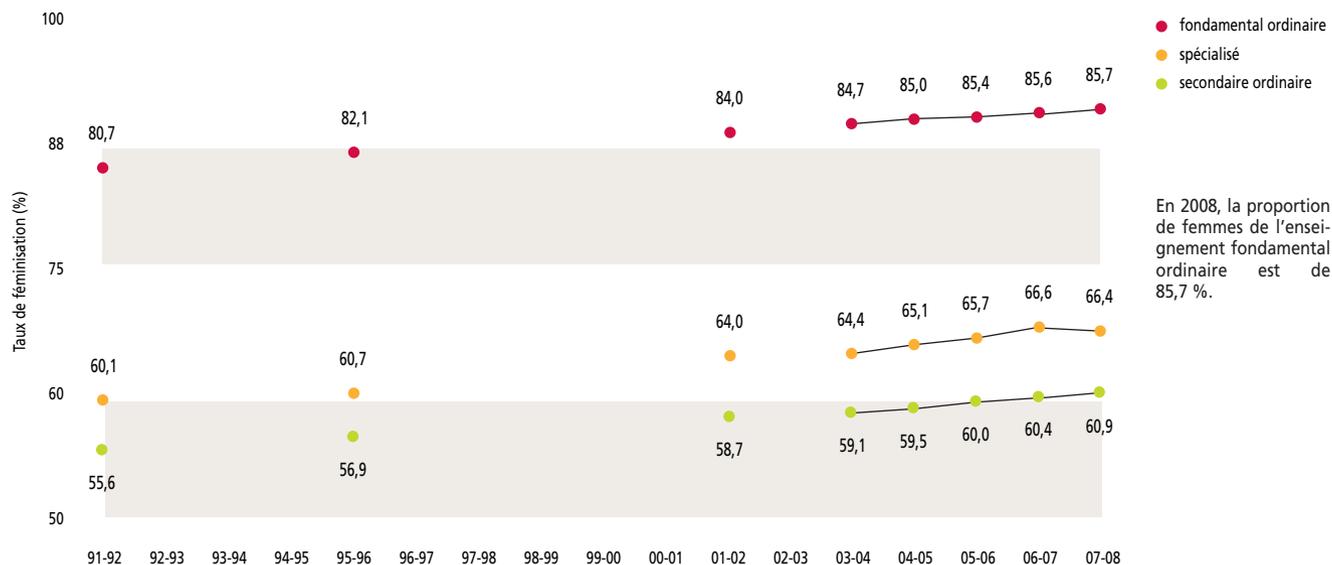
1 Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il prend en compte non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, de maladie, etc., qui ne représentent que 2 % du personnel considéré.

2 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

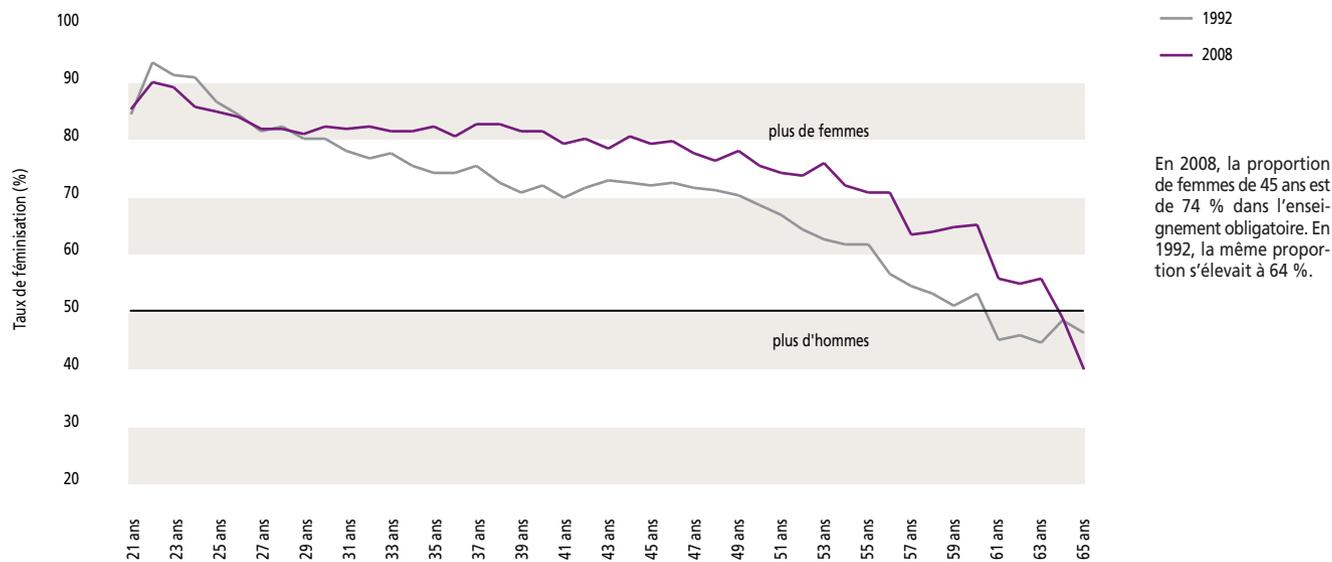
3 Les années de références choisies avant 2004 sont 1992, 1996 et 2002 parce qu'elles correspondent aux années de publication des annuaires statistiques.

4 En 2007, le taux de féminisation moyen de l'Europe était légèrement supérieur dans le fondamental (87 %) et dans le secondaire (62 %).

34.1 Évolution du taux de féminisation du personnel enseignant de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé - Années 1992 à 2008



34.2 Distribution par âges du taux de féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire - Années 1992 à 2008



En 2007-2008, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Communauté française et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné.

Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part majoritaire du réseau officiel l'emporte sur le réseau libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse au profit du réseau libre subventionné. Les parts diffèrent dans l'enseignement spécialisé où le réseau de la Communauté française est davantage représenté.

L'enseignement est une compétence des trois Communautés de Belgique. La Communauté française organise un enseignement et subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Communauté elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Les figures 35.1 et 35.3 présentent la répartition, par réseau, de la population scolaire en 2007-2008, d'une part, dans l'enseignement ordinaire et, d'autre part, dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement ordinaire, l'enseignement libre subventionné accueille 49,0 % (408 311 élèves) de la population scolaire, l'enseignement officiel 51,0 % dont 36,3 % (302 616) dans l'officiel subventionné et 14,7 % (122 253) dans l'enseignement organisé par la Communauté française. La répartition entre les réseaux officiels diffère dans l'enseignement spécialisé : l'enseignement de la Communauté française accueille 25,3 % (7 847 élèves) de la population et l'enseignement officiel subventionné 26,4 % (8175 élèves).

Les figures 35.2 et 35.4 présentent la répartition, par réseau et par niveau d'enseignement, de la population scolaire en 2007-2008, d'une part, dans l'enseignement ordinaire et, d'autre part, dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement maternel ordinaire, le réseau officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (54,3%). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (48,9 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16,5 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (60,0 %). Ces proportions diffèrent dans l'enseignement spécialisé : le réseau libre, en maternel, scolarise presque la moi-

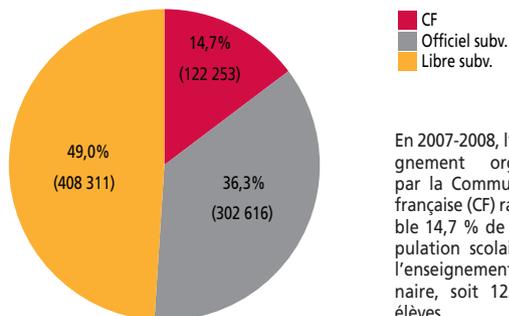
tié des élèves (49,0 %) et l'enseignement organisé par la Communauté française, à tous les niveaux, est plus fréquenté dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire (figure 35.5), on remarque que le réseau libre subventionné rassemble près des 2/3 des élèves de la section de transition (63,9 %). Ce taux est plus bas dans l'enseignement de qualification (54,2 % ; 58 950 élèves) et dans l'enseignement en alternance (48,2 % ; 4 345 élèves). Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition : 10% (12 209 élèves). Il scolarise un taux beaucoup plus élevé dans l'enseignement de qualification : 26,3 % (28 693 élèves) dans la section de qualification de plein exercice et 30,4 % (2 739 élèves) dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux se caractérise comme suit :

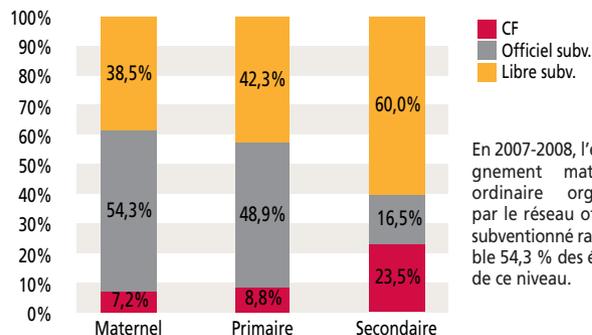
- pour l'ensemble de l'enseignement ordinaire, le réseau de la Communauté française compte 1 élève sur 7, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2 ;
- pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le réseau de la Communauté française et l'officiel subventionné accueillent chacun 1 élève sur 4 et le libre 1 sur 2 ;
- le réseau libre subventionné scolarise 3 élèves sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- le réseau officiel subventionné accueille plus de la moitié des élèves du maternel et se distingue, au niveau secondaire, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire ;
- l'enseignement organisé par la Communauté française accueille, dans l'enseignement secondaire ordinaire, proportionnellement au moins 3 fois plus d'élèves qu'en maternel ordinaire et ce réseau est plus particulièrement fréquenté dans l'enseignement spécialisé.

35.1 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2007-2008



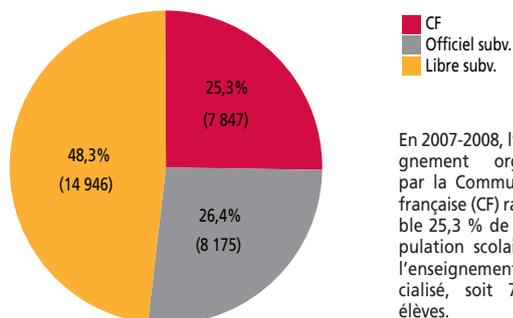
En 2007-2008, l'enseignement organisé par la Communauté française (CF) rassemble 14,7 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 122 253 élèves.

35.2 Répartition, par réseau et par niveau, de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2007-2008



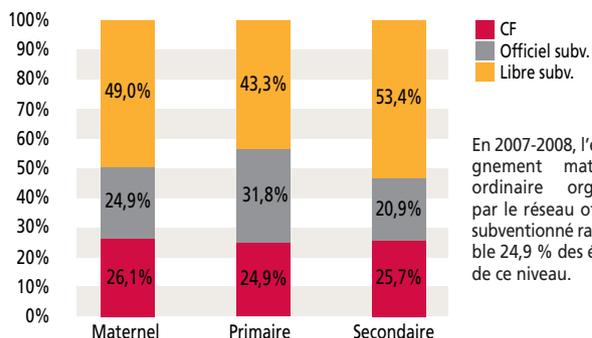
En 2007-2008, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 54,3 % des élèves de ce niveau.

35.3 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2007-2008



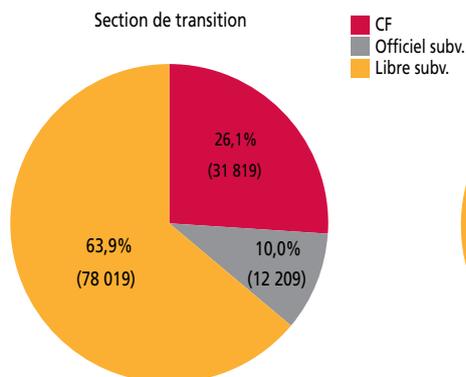
En 2007-2008, l'enseignement organisé par la Communauté française (CF) rassemble 25,3 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 7 847 élèves.

35.4 Répartition, par réseau et par niveau, de la population scolaire de l'enseignement spécialisé en 2007-2008

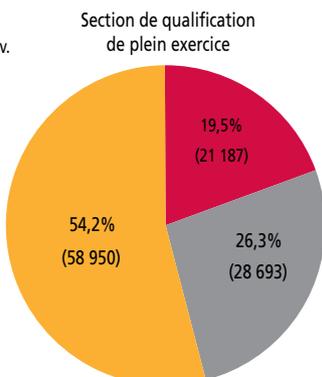


En 2007-2008, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 24,9 % des élèves de ce niveau.

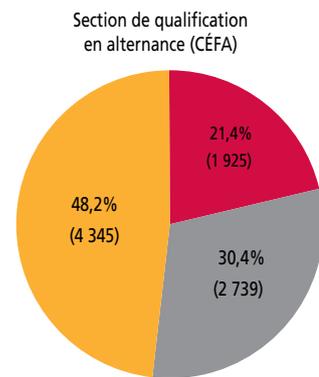
35.5 Répartition, par réseau, de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire en 2007-2008



En 2007-2008, l'enseignement libre rassemble 63,9 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 78 019 élèves.



En 2007-2008, l'enseignement organisé par la Communauté française (CF) rassemble 19,5 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de qualification, soit 21 187 élèves.



En 2007-2008, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 30,4 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 739 élèves.

36 Répartition géographique de l'enseignement qualifiant de plein exercice

La répartition des élèves fréquentant l'enseignement qualifiant par zones d'enseignement permet de mesurer des écarts parfois importants entre zones selon les caractéristiques individuelles (telles que l'indice socioéconomique) ou académiques (comme le redoublement).

Les flux entre lieu de résidence et de scolarisation sont très variables selon les zones : 78 % des élèves fréquentent un établissement de leur zone de résidence et plus de 12 % changent de zone ; une part non négligeable d'élèves provient de l'étranger (plus de 6 %) ou encore de la région flamande (3 %).

Cet indicateur a pour objectif de décrire la répartition et les caractéristiques des établissements de l'enseignement qualifiant en Communauté française et des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire 2007-2008. La répartition de la population scolaire est observée par zones d'enseignement secondaire de plein exercice¹ et porte sur les élèves fréquentant les 2^e et 3^e degrés des formes professionnelle et technique et artistique de qualification. Chaque zone d'enseignement dispose d'un « conseil de zone », instance de concertation entre établissements de même caractère. Une « instance sous-régionale de pilotage interrégionales » sera bientôt créée pour l'enseignement qualifiant².

La figure 36.1 représente les 10 zones d'enseignement et montre l'intensité des flux d'élèves entre leur lieu de domicile et leur lieu de scolarisation ainsi que le solde des flux. Trois zones présentent un solde négatif dont celle de Charleroi Hainaut Sud avec un solde de - 2 679 élèves, résultat d'un flux important vers les 3 zones voisines. Des soldes positifs importants sont relevés dans plusieurs zones : + 4 519 élèves dans la zone du Hainaut occidental où sont scolarisés 3 962 élèves résidant à l'étranger ; + 3 749 élèves dans la zone de Namur, du fait de flux importants d'élèves résidant dans les zones voisines ; + 2 831 élèves dans la zone de Mons Centre accueillant 1 122 élèves résidant à l'étranger ; + 2 014 élèves dans la zone de Bruxelles-Capitale fréquentée par 2 475 élèves domiciliés en Région flamande. On remarque donc des flux d'importance très variable entre les zones d'enseignement et une attractivité de l'enseignement qualifiant sur des élèves résidant tant en région flamande qu'à l'étranger.

La figure 36.2 caractérise l'enseignement qualifiant et ses effectifs par zone. Cet enseignement est organisé dans 501 implantations dont 214 lui sont exclusivement dédiées. Ces dernières se retrouvent particulièrement dans les zones de Bruxelles-Capitale, de Liège, de Namur et dans les 3 zones du Hainaut, où sont localisées des villes à forte tradition industrielle. C'est également là que se retrouvent les effectifs les plus importants. La part de filles de l'enseignement qualifiant est de 49 % et varie de 45 % pour la zone de Huy-Waremme à 52 % pour celle de Charleroi Hainaut Sud. Il y a 19 % de redoublants dans la population étudiée avec le taux le plus élevé dans la

zone de Bruxelles-Capitale (23 %) et le plus faible dans les zones de Verviers et de Luxembourg (15 %). L'indice socioéconomique (ISE³) moyen des élèves fréquentant l'enseignement qualifiant est de - 0,17 alors que la moyenne dans l'enseignement secondaire (2^e et 3^e degrés de plein exercice) est de -0,01. Des différences similaires se retrouvent aux niveaux des zones. Dans l'enseignement qualifiant, la valeur de l'ISE varie fortement entre les zones : de -0,61 pour la zone de Charleroi Hainaut Sud à 0,69 pour la zone du Brabant wallon.

Parmi les élèves de l'enseignement qualifiant, 78 % sont domiciliés dans la même zone que l'établissement fréquenté. Cependant des variations importantes distinguent les zones et sont à mettre en relation avec les flux détaillés dans la figure 36.1. Les zones scolarisant la plus grande part d'élèves résidents sont celles de Charleroi Hainaut Sud (90 %) et de Liège (87 %). Dans la zone de Bruxelles-Capitale résident près de 85 % d'élèves auxquels s'ajoutent 12 % d'élèves domiciliés dans la région flamande. Les zones du Hainaut occidental et de Namur présentent les plus faibles taux d'élèves résidents (respectivement 62 % et 70 %). Elles se distinguent par l'origine des élèves « hors zone » puisque 30 % des élèves de la zone du Hainaut occidental résident à l'étranger alors que la zone de Namur bénéficie de 26 % d'élèves domiciliés dans d'autres zones. On observe également dans le Brabant wallon un apport de 22 % d'élèves d'autres zones et de 6 % d'élèves de la région flamande ; la zone du Luxembourg reçoit 17 % d'élèves de l'étranger et celle de Verviers près de 5 % d'élèves de la Communauté germanophone, dont les communes sont à proximité.

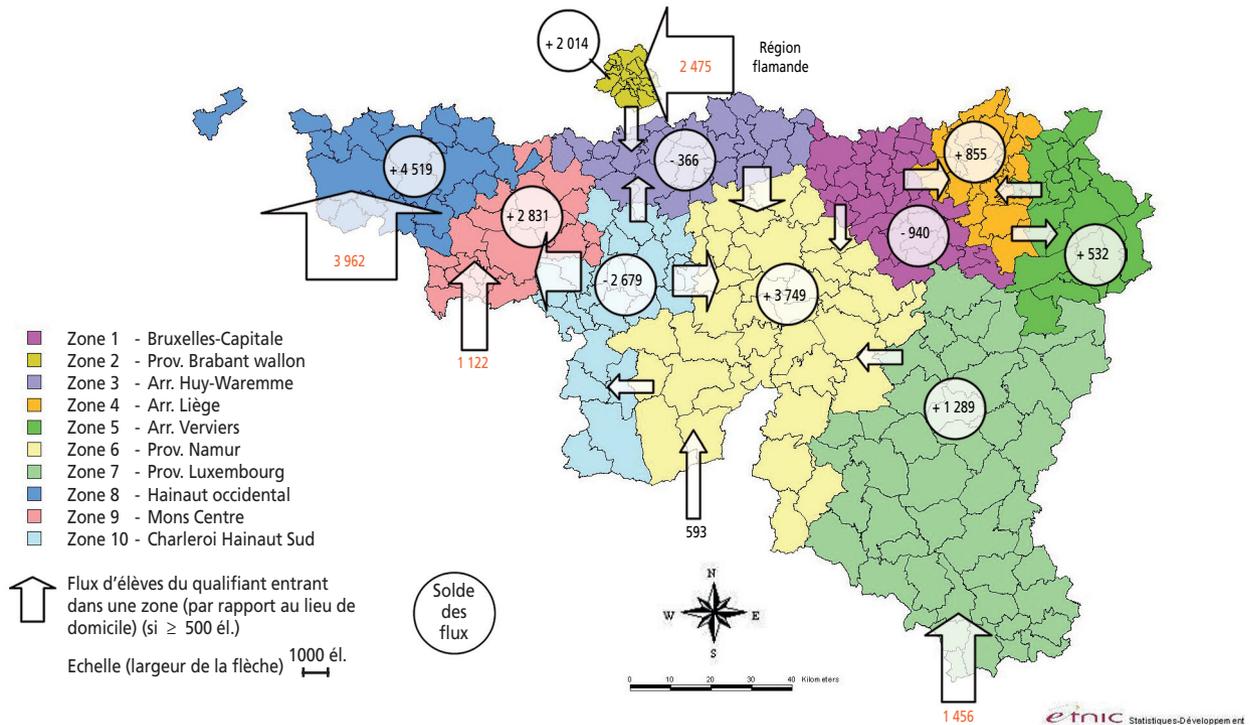
Les zones d'enseignement en Communauté française, issues de découpages administratifs, présentent pour l'enseignement qualifiant des caractéristiques fort contrastées tant dans les variables individuelles (ISE) qu'académiques (redoublement). Les flux d'élèves parfois importants, en provenance d'autres zones ou encore de l'étranger ou de la région flamande, sont sans doute à mettre en relation avec la dispersion des établissements de formation dans une même zone (à proximité de ses limites) ainsi qu'avec l'offre de formation (secteurs, options).

1 Les zones d'enseignement ont été définies à l'article 24 du Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice : certaines zones coïncident avec la région (Bruxelles-Capitale), la province (Brabant wallon, Namur, Luxembourg) ou l'arrondissement (Huy-Waremme, Liège, Verviers) ; la province du Hainaut a été découpée en 3 zones correspondant à des ensembles de communes (Hainaut occidental, Mons Centre, Charleroi Hainaut Sud).

2 Voir le Décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial.

3 L'indice socioéconomique de l'élève est celui de son quartier de résidence. Plus de détails dans l'indicateur 10 « Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire ».

36.1 Zones d'enseignement en Communauté française et flux d'élèves de l'enseignement qualifiant – Année scolaire 2007-2008



36.2 Quelques caractéristiques de l'enseignement qualifiant et de ses effectifs par zone – Année scolaire 2007-2008

Localisation (zones 1 à 10)	Nombre d'implantations organisant de l'ens. qualifiant	Nombre d'implantations organisant exclusivement de l'ens. qualif.	Effectif dans le qualifiant	Part de filles	Taux de redoublants	ISE* 2 ^e et 3 ^e degrés	ISE** qualifiant	Résidence des élèves				
								Même zone	Autre zone	Région flamande	Comm. germ.	Étranger
Z 1 - Bruxelles-Capitale	87	30	21 563	50,0 %	23,4 %	-0,22	-0,46	85,3 %	3,0 %	11,5 %	0,0 %	0,2 %
Z 2 - Prov. Brabant wallon	24	5	6 932	48,7 %	17,3 %	1,06	0,69	72,2 %	22,0 %	5,8 %	0,0 %	0,0 %
Z 3 - Arr. Huy-Waremme	20	5	3 433	44,5 %	16,5 %	0,41	0,25	79,5 %	18,8 %	1,6 %	0,0 %	0,1 %
Z 4 - Arr. Liège	63	33	15 954	50,6 %	18,2 %	-0,09	-0,31	87,1 %	11,6 %	0,4 %	0,1 %	0,8 %
Z 5 - Arr. Verviers	24	8	6 038	47,5 %	14,6 %	0,19	0,00	78,4 %	16,1 %	0,3 %	4,7 %	0,5 %
Z 6 - Prov. Namur	71	34	16 773	46,9 %	17,2 %	0,30	0,18	69,9 %	25,9 %	0,7 %	0,0 %	3,5 %
Z 7 - Prov. Luxembourg	39	12	8 791	46,5 %	15,1 %	0,36	0,26	73,7 %	8,7 %	0,8 %	0,3 %	16,5 %
Z 8 - Hainaut occidental	48	19	13 075	47,6 %	16,8 %	0,01	-0,12	61,5 %	4,5 %	3,7 %	0,0 %	30,3 %
Z 9 - Mons Centre	57	32	15 490	51,3 %	19,7 %	-0,28	-0,45	74,9 %	17,3 %	0,6 %	0,0 %	7,2 %
Z 10 - Charleroi Hainaut Sud	68	36	12 829	51,6 %	19,3 %	-0,40	-0,61	89,9 %	7,3 %	0,0 %	0,0 %	2,8 %
En Communauté française	501	214	120 878	49,1 %	18,6 %	-0,01	-0,17	77,9 %	12,3 %	3,1 %	0,3 %	6,4 %

*ISE moyen des élèves des 2^e et 3^e degrés de plein exercice

**ISE moyen des élèves des 2^e et 3^e degrés de plein exercice inscrits dans l'enseignement qualifiant

Sources

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur non universitaire en Communauté française.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1998-1999 à 1993-1994

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGERS (DGEO et DGENORS) et ETNIC, Service des Statistiques
<http://www.statistiques.cfwb.be/>

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

Institut national de Statistique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Direction générale Statistique et Information économique.

OCDÉ (1997 à 2005). *Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDÉ, OCDÉ - CERI*, Paris : OCDÉ.

INDICATEUR 2

Institut national de Statistique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Direction générale Statistique et Information économique.
Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 3

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Mai 2008). *Perspectives de population 2007-2060*. Bruxelles.

INDICATEUR 4

Ministère de la Communauté française (1998 à 2007). Regroupement économique des dépenses de la Communauté française.

INDICATEUR 8

Eurydice (2005). *Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005*. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes.

INDICATEUR 10

Demeuse, M. (2000). *La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique: une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs*. Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 1-2, 115-135
(<http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html>)

INDICATEUR 24

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 26

Droesbeke J.-J., Hecquet I., Wattelar C. (2001). *La population étudiante. Description, évolution, perspectives*. Bruxelles : ULB.

INDICATEUR 30

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 31

Beckers J., Jaspar S. et Voos M.-C. (2003). *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE.

INDICATEURS 32, 33 ET 34

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements

Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet, les relecteurs ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Abdelkrim ABDELKHALED, Service des Statistiques, ETNIC

Julien DANHIER, Service des Statistiques, ETNIC

Éric DENEY, Service des Statistiques, ETNIC

Philippe DIEU, Service des Statistiques, ETNIC

Jean-Marie DUPIERREUX, Service des Statistiques, ETNIC

Hélène FASTERÉ, Service général du Pilotage du système éducatif

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du système éducatif

Nathalie JAUNIAUX, Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Christine MAINGUET, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Jean TAYMANS, Service des Statistiques, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Stéphane CATY, Direction générale de l'enseignement obligatoire

Emmanuel de PATOUL, Service « Développement », ETNIC

Jean-Marie DUPIERREUX, Service des Statistiques, ETNIC

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du système éducatif

Martine HERPHELIN, Service général du Pilotage du système éducatif

Georges VANLOUBBEEK, Inspection de l'enseignement secondaire

RELECTEURS

Dominique BARTHÉLEMY, Direction générale des Affaires générales et d'Audit budgétaire et financier
Michel GEORIS, Service général du Pilotage du système éducatif

Roger GODET, Service général de l'Inspection

Lise-Anne HANSE, Direction générale de l'enseignement obligatoire

Nathalie JAUNIAUX, Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Chantal KAUFMANN, Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Christian MONSEUR, Unité des Approches Quantitatives des Faits Educatifs de l'Université de Liège

Arlette VANDERKELEN, Inspection générale de l'enseignement fondamental

Georges VANLOUBBEEK, Inspection générale de l'enseignement secondaire

Service du médiateur de la Communauté française
Rue des Poissonniers 11-13/bte 7 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/548.00.70 Fax 02/548.00.80
courrier@mediateurcf.be



www.enseignement.be

Téléphone vert de la Communauté française 0800/20.000

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles